

Résumé court

Le banc public est tant un objet poétique qu'un outil d'urbanisme au service de la qualification des espaces publics. La manière de mobiliser cet objet du mobilier urbain nous raconte la manière de concevoir la ville durable. À l'aide du cas de la Ville de Genève, nous allons explorer la mise en œuvre du tournant « durabiliste ».

Résumé long

Le banc public est un objet qui participe à la quotidienneté urbaine.

Nous avons tous profité de son service et de sa discrétion, à un ou plusieurs moments de nos vies et de nos balades urbaines. Par contre, en plus d'un objet poétique et sensible, le banc se révèle être un outil précieux au service de la requalification des espaces publics, et donc de la promotion de la qualité de vie urbaine.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le banc public se révèle être un marqueur important du statut, de la structuration (spatiale et temporelle) et de la production publique de l'espace. Le sujet du banc public soulève des thématiques transversales à l'espace public, comme la mobilité piétonne ou la démocratisation des usages et des appropriations, mais également liées au renouvellement de l'action publique, et à la mise en scène du paysage urbain.

Il constitue une synecdoque de l'espace public et de ses qualités, ainsi qu'un miroir de la mise en scène de l'action politique sur et dans les espaces publics

De ce fait, l'objet « banc public » se retrouve au croisement de plusieurs considérations qui s'articulent autour de la domination discursive de la qualité urbaine, au sein de la fabrique urbaine durable.

Autour de ce simple objet se mobilisent plusieurs acteurs de la fabrique de la ville, mais également plusieurs problématiques que les villes rencontrent dans ce changement de régime urbanistique.

Nous allons tenter d'explorer ces considérations à l'aide du cas de la Ville de Genève.

Mots clés

Banc public / espace public / qualité urbaine / développement urbain durable / politiques publiques / Ville de Genève

Remerciements

Un grand merci ...

au Prof. Laurent Matthey, qui a accepté de m'accompagner dans ce parcours, m'a suivie et soutenue dans ce travail. Merci de m'avoir fait confiance et, surtout, de n'avoir pas hésité à me « remettre la tête sur les épaules » lorsque cela était nécessaire. J'espère pouvoir croiser à nouveau mon parcours de géographe au votre.

au Prof. Antonio Da Cunha, pour avoir accepté d'expertiser mon travail, pour vos conseils précieux, et pour l'enthousiasme et l'énergie que vous mettez dans la formation que j'ai eu l'opportunité de suivre à l'Université de Lausanne.

à toutes les personnes interviewées, que je n'ai pas nommées, qui ont été disponibles pour me recevoir et pour investir une partie de leur temps pour répondre à mes questions. Sans votre disponibilité, ce travail n'aurait pas été possible. Merci également d'avoir su partager avec moi l'enthousiasme pour votre profession et naturellement pour la Ville de Genève, ses bancs, et ses controverses...

à «Lauretta», qui a eu la patience infinie de relire mon travail et a investi beaucoup de temps pour corriger mes italianismes et mes «néologismes problématiques»! Merci d'avoir su me donner une vision externe de mon travail et d'avoir partagé avec moi tes réflexions.

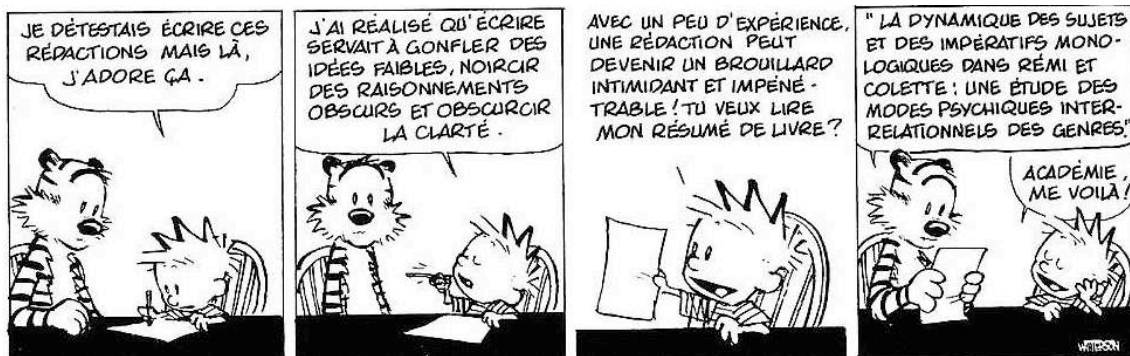
à tous ceux qui m'ont soutenue dans les moments de doute et qui m'ont fait confiance. Vous saurez sûrement vous reconnaître.

à tous ceux qui ont croisé mon parcours universitaire et personnel, et qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à façonner ce travail. Surtout à ceux qui, dans un premier temps, ont «ri» du sujet choisi pour mon mémoire, mais qui finalement n'ont pas pu s'empêcher de partager avec moi plein d'anecdotes sur les bancs publics!

...enfin...

à tous ceux qui, comme moi, vivent le banc public comme une scène quotidienne de « l'anarchie des petites choses ».

Pour dédramatiser...



(Source : <http://www.estrepublikain.fr>)

TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	7
2	Fondements théoriques et problématique.....	9
2.1	La ville industrielle.....	10
2.2	La ville fonctionnaliste.....	17
2.3	La nouvelle fabrique de l'urbanité : qualité urbaine et espaces publics.....	24
2.4	Conclusion.....	45
3	Méthodologie.....	54
3.1	Question et hypothèses.....	55
3.2	Méthodes adoptées.....	55
4	Partie empirique : Les bancs publics en ville de Genève.....	61
4.1	Introduction.....	63
4.2	L'intérêt du cas genevois.....	63
4.3	Genève et ses bancs : une approche historique.....	65
4.4	Post Tenebras... Subsellium.....	74
4.5	Principes guide du mobilier urbain et acteurs publics principaux.....	76
4.6	Conception d'un nouvel objet : le banc public, urbain, durable, genevois ?.....	81
4.7	Le banc dans le patrimoine.....	90
4.8	Des bancs hors du commun.....	95
5	Conclusion.....	104
6	Bibliographie.....	109
7	Annexes.....	CXVI

1 Introduction

Le banc public est un objet qui nous est très familier.

Un peu de bois, un peu de métal, un peu de pierre, rouge, vert, brun, isolé ou immergé dans la foule, il est là, pacifiquement ancré au sol. Il s'agit d'un objet sensible qui regarde défiler la quotidienneté de la ville. Le banc est une magnifique cachette pour descendre du monde lorsqu'on voudrait l'arrêter. Nous avons tous profité de son service et de sa discrétion, à un ou plusieurs moments de nos vies et de nos balades urbaines. Par contre, en plus d'un objet poétique et sensible, le banc se révèle être un outil précieux au service de la requalification des espaces publics, et donc de la promotion de la qualité de vie urbaine.

Depuis quelques décennies, les espaces publics sont devenus des sujets centraux dans les débats et les pratiques de l'urbanisme. Le tournant vers un développement urbain durable, qui caractérise notre époque, se caractérise par la recherche impérative d'une qualité urbaine renouvelée et d'une nouvelle manière de (a)ménager la ville. Si d'une part le souci environnemental se traduit par la recherche de nouvelles formes et fonctions de la ville, le souci humain et social préconise la création d'espaces du « bien » et du « bon vivre » en commun. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le banc public se révèle être un marqueur important du statut, de la structuration (spatiale et temporelle) et de la production publique de l'espace. Le sujet du banc public soulève des thématiques transversales à l'espace public, comme la mobilité piétonne ou la démocratisation des usages et des appropriations, mais également liées au renouvellement de l'action publique, et à la mise en scène du paysage urbain. Il constitue une synecdoque de l'espace public et de ses qualités. De ce fait, l'objet « banc public » se retrouve au croisement de plusieurs considérations qui s'articulent autour de la domination discursive de la qualité urbaine, au sein de la fabrique urbaine durable. Autour de ce simple objet se mobilisent plusieurs acteurs de la fabrique de la ville, mais également plusieurs problématiques que les villes rencontrent dans ce changement de régime urbanistique.

En effet, les principes du nouvel urbanisme durable sont le fruit de plusieurs courants idéologiques urbanistiques. Le banc même, dans sa simplicité d'objet, a été pensé et utilisé différemment dans les différentes époques, en accord avec les diverses pensées de l'urbain. Dans les ressaisissements hygiénistes, le banc allait ponctuer les allées végétalisées des premiers espaces d'agrément publics, migrant ainsi des pieds des bâtiments vers une insertion paysagère, alors que, dans les préoccupations fonctionnalistes, le banc géré par les pouvoirs publics a été un peu oublié, en faveur des politiques de circulation et de privatisation. Enfin, dans le tournant durabiliste, nous témoignons d'un renouveau d'intérêt pour cet objet, ainsi que d'une nouvelle sensibilisation du séjour urbain. La manière de mobiliser les bancs, tant dans les discours que dans l'espace, nous parle donc de la ville que nous sommes en train de construire.

Que nous raconte donc le banc public sur la ville contemporaine ?

Dans le cadre de ce travail de mémoire nous voulons proposer une lecture un peu différente des changements vers la construction d'une ville durable qui sont en train de s'opérer. Le banc public est notre clé de lecture pour tenter de saisir les enjeux majeurs du glissement vers une nouvelle culture urbanistique qualitative, qui perçoit la ville comme un grand cadre de vie collectif.

L'intérêt pour cette question remonte à l'année 2011, quand la Ville de Genève a annoncé sa volonté de remplacer la quasi-totalité de ses bancs publics par un nouveau modèle conçu *ad hoc* pour la ville. Cette décision, les débats qu'elle a suscité, et l'attachement personnel que nous avons pour les espaces publics genevois et leurs bancs, nous ont poussés à approfondir les problématiques liées à la gestion de cet objet urbain, ainsi que sa mobilisation dans les discours sur la « Genève durable ».

Notre travail se structure en trois parties principales. La dimension historique du banc, et des théorisations de la qualité urbaine, ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de notre travail.

Dans la première partie, nous allons problématiser la notion de qualité urbaine pour aboutir au sujet des bancs publics. Dans la partie *Urbanisme durable et qualité de vie*, nous proposons une problématisation de la notion de qualité urbaine dans le cadre des courants urbanistiques majeurs, qui ont le plus influencé l'état des lieux actuel, et dont nous ne sommes toujours pas totalement affranchis. Ensuite, nous allons approfondir plus en détail le passage vers la sensibilité de l'urbanisme durable, en précisant les principales préoccupations de ce courant, ainsi que ses nouveaux outils principaux : les espaces publics. Nous proposons également une réflexion sur les acteurs de la ville durable et sur leur articulation au sein de la fabrique urbaine, pour ensuite porter une attention particulière à la nature intrinsèquement conflictuelle de l'espace public et de ses bancs.

Dans la partie centrale, nous explicitons nos questions, hypothèses de recherche, ainsi que les méthodes choisies pour approcher le terrain.

Finalement, nous attaquerons notre étude de terrain portant sur la Ville de Genève. Nous allons problématiser le rôle des bancs dans l'histoire des espaces publics genevois et des tendances urbanistiques que la ville a adoptées au cours de l'histoire, pour ensuite aboutir aux événements les plus récents qui concernent les bancs, leur gestion et leur mobilisation dans les politiques genevoises de renouvellement des espaces publics.

*« Un objet, avons-nous écrit, est poétique lorsqu'il franchit ses propres frontières
pour éclairer le monde d'une certaine lumière. »*

Pierre Sansot (1993 : 24)

2 Fondements théoriques et problématique

Introduction

Quel destin pour la société ? Quel destin pour la ville ?

La notion temporelle et qualitative – voire le sens – de la condition et de l'établissement humains ont interrogé les grands esprits de toute époque. De Marco Polo à Guy Debord, en passant par Nietzsche et Tzara et beaucoup d'autres personnalités, l'être humain n'a pas cessé de poser des problèmes et de proposer des solutions. Lorsque la société prend conscience de son fonctionnement, elle passe par l'étape de le remettre en question pour en proposer un nouveau. C'est justement parce que *l'habiter* pourrait apparaître comme une évidence de l'expérience quotidienne qu'il représente une composante fondamentale de notre existence. Les théorisations de l'habitat exposées par la discipline urbanistique participent donc d'une cosmogonie spécifique à la conception de l'être-humain.

Toute thématization urbanistique véhicule – consciemment ou non – des valeurs et des considérations sur la nature humaine et sur un modèle du faire société dans l'espace et dans le temps. Personne ne peut se soustraire au substrat spatial, et cette importance de la spatialisation de l'existence transforme l'étude des établissements humains en un levier politique considérable.

Le souci de la maîtrise du milieu de vie et des espaces communs est une problématique intrinsèque à la garantie de la survie d'une société : « la volonté de maîtriser voire de transformer cet espace est une constante dans l'histoire des villes européennes » (Fleury, 2007 : 18). L'urbanisme du XIX^e, en tant que discipline scientifique et art, se propose donc de travailler des problématiques qui précèdent sa création. Sa particularité est de poser les problèmes en partant de la ville industrielle, de laquelle nous ne sommes probablement pas encore affranchis.

2.1 La ville industrielle

*Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville
Change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel)*
Baudelaire, « Le Cygne »

La fièvre de la qualité du cadre de vie urbain émerge en réaction aux nombreux problèmes issus de la longue période d'urbanisation industrielle. L'héritage de cette mutation sociétale fondamentale transforme la ville en lieu de production, de forte concentration (de personnes, structures et flux), et de référence. Dans cette frénésie de performances économiques, l'insalubrité, le congestionnement et la fragmentation (sociale et spatiale) prennent le dessus sur l'habitabilité de la ville et la sécurité sociale. Les interrogations sur le violent affrontement entre le progrès libéral et la préoccupante évolution de réalités sociales en villes finissent par souligner l'impuissance du système dans le contrôle des mutations urbaines et de la qualité de l'environnement urbain.

La vaporisation du « moi » dans l'ennui mélancolique du Paris baudelairien du XIX^e siècle met en avant le sentiment d'une société sollicitée par des changements trop rapides qui entraînent une perte de repères généralisée ; cette tendance perdurera jusqu'à la fin du XX^e siècle. L'échec principal de la ville industrielle est effectivement celui d'abroger toutes les qualités humaines de l'espace en raison de sa totale incapacité à créer des lieux. Sous l'impulsion d'une forte croissance démographique et de l'emprise des techniques, la ville-machine a déshumanisé tous les espaces publics – ou communs (Benevolo, 1983) – où se jouait la vie urbaine du Moyen-Age, de la

Renaissance et de l'Antiquité : « la signification des places dégagées au centre des villes est devenue essentiellement différente [...] et la vie de tous les jours s'en éloigne toujours davantage. » (Sitte, 1996 : 4) Et en même temps a relégué l'individu, nouvel acteur social, dans un espace privé – et intérieur – qui lui est fraîchement attribué dans les idéaux et dans les pratiques (Sennett, 1995). Cette inaptitude à accueillir sa propre population fait de la ville industrielle une manifestation extérieure à l'individu et privée de toute signification.

Les critiques de grands penseurs comme Marx, Engels ou Proudhon dénoncent l'empoisonnement des grandes villes industrielles tant sur le plan matériel que sur celui de la fétidité morale de la société qui l'a produite. « Les formes des villes, qu'elles aient été pensées spécifiquement ou qu'elles aient résulté plus ou moins spontanément de dynamiques diverses, cristallisent et reflètent les logiques des sociétés qu'elles abritent. » (Ascher, 2001 : 10) C'est d'abord un changement sociétal qui est demandé en réponse à la dégradation et à la précarité du cadre de vie des citoyens. Le diagnostic sur tous les fronts est celui d'un manque désespérant de l'échelle humaine et du quotidien. Dans cette prise de conscience, les professions liées à la ville se multiplient et prennent le relais d'une partie des responsabilités politiques dans la gestion territoriale.

Dans ce marasme urbain et social, ce sont les urbanistes qui se revendiquent médecins de l'horizon urbain et social, et qui, parallèlement à l'essor des discours médicaux, vont mettre en œuvre des stratégies d'assainissement du cadre de vie humain qui, pour la plupart, passent par la mutation des lieux publics. La société machiniste avait atteint un point de non-retour et la dégradation des centres-villes et de leurs espaces publics a désormais entraîné une dynamique centrifuge qui perdurera jusqu'à nos jours. Mais comment résoudre l'« horrible vie » dans l'« horrible ville » ? (Baudelaire, « A une heure du matin »)

Réponses au cauchemar de la ville industrielle. Deux perspectives urbanistiques.

Les réponses aux préoccupations urbanistiques de la ville industrielle sont tributaires de la forte tension entre Modernité et Antiquité qui a caractérisé le XIX^e siècle. Les deux modèles principaux sur lesquels se construira l'urbanisme à venir se fondent sur la préoccupation commune de répondre à un manque pathologique de *qualités* de la ville industrielle par la création d'un nouvel ordre. L'élévation au rang de science fait de l'urbanisme de cette période un puissant outil pratique soumis aux techniciens.

Dans son anthologie sur les idées urbanistiques, Françoise Choay reconnaît l'existence de deux courants prépondérants qui, malgré leur enracinement dans le passé, seront la colonne porteuse des visions urbanistiques du XX^{ème} siècle : le courant progressiste, qui évoluera en fonctionnalisme, et le courant culturaliste, qui s'alliera avec les préoccupations du développement durable. Ces deux dimensions sont loin d'être monolithiques, mais représentent deux orientations distinctes de la manière d'appréhender le phénomène urbain et de reconceptualiser le bien-être, dont on ne peut pas faire abstraction si l'on veut se pencher sur l'étude de la ville contemporaine et surtout de ses espaces publics. L'élan d'universalisme qui les caractérise nous renseigne également sur l'état d'une société qui n'a jamais cessé de se poser la question du vivre-ensemble et de la valeur des espaces qu'elle partage.

La ville moderne, inscrite dans ces deux courants, « cristallise l'ambition de redéfinir l'avenir, de maîtriser le futur, d'être le cadre spatial d'une société nouvelle ; elle est le dessein d'un dessein. » (Ascher, 2001 : 16)

Entre l'élan avant-gardiste...

Sa force est comme un torrent gonflé par les orages : une furie destructrice. La ville s'émiette, la ville ne peut plus durer, la ville ne va plus. La ville est trop vieille. Le torrent n'a pas de lit. Alors c'est une façon de cataclysme. C'est une chose absolument anormale : le déséquilibre s'accroît chaque jour. [...] déjà l'on a oublié la joie de vivre.

Le Corbusier, *Urbanisme*, p.III

« L'idée clé qui sous-tend l'urbanisme progressiste est l'idée de modernité » (Choay, 1965 : 33). La discipline progressiste trouve ses racines au début du XIX^e siècle avec des théoriciens tels que Fourier, Cerda et Haussmann qui, chacun dans leur contexte, essayent de trouver de nouvelles logiques de pilotage des mutations urbaines. Les concepts fonctionnalistes, qui se concrétiseront avec Le Corbusier, sont une réinterprétation des préoccupations hygiénistes et de circulation du début du siècle. Marquée par une très grande discipline du contrôle – notamment des corps par les discours médicaux –, la ville du XIX^e se régularise et se redessine dans de nouvelles limites et avec de nouveaux acteurs. La science et la technique se mettent à l'œuvre au service du bien-être individuel. De nouvelles formes de lieux publics, et de nouveaux plaisirs urbains, comme la promenade, prennent le relais de la rue et des places du Moyen-âge : c'est notamment la période de l'essor des grands jardins publics et des boulevards, qui peupleront la plupart des grandes villes européennes, et du délaissement des fortifications (Amsler, 1993). Alors que la rue est réduite à sa fonction de motilité et hiérarchisée dans un système plus vaste, la création d'espaces d'agrément et la végétalisation de la ville marquent une fois de plus la mainmise de l'homme sur la nature. Ces espaces que Fleury définit comme des « espaces d'usages publics » (Fleury, 2007) deviennent ainsi un outil d'organisation de l'espace urbain à part entière et opèrent un élargissement de l'échelle de la ville en dehors de ses murs. La forme urbaine qui structure les premiers grands projets d'aménagement progressistes systémiques sont effectivement le réseau de promenades et de parcs, qui relie l'intra-muros et extra-muros (Amsler, 1993). La ville ne s'insère plus dans ses murs mais elle s'élargit au paysage. La particularité de ce modèle de développement est d'établir pour la première fois, en matière d'aménagement, un référentiel qui s'universalise, peut-être par effet de « mode », à la plupart des capitales européennes. Mais si l'espace public s'autonomise et prend une nouvelle forme grâce à la conception du mobilier urbain, les réseaux d'interactions humaines commencent à se fragmenter en raison de la relégation de l'habitat ouvrier dans les zones moins valorisées (Toussaint, Zimmermann, 2001).

Malgré les efforts de régularisation de la ville et d'amélioration du cadre de vie, les événements de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle mèneront à un changement ultérieur de perspective. Le mode de vie des personnes se voit bouleversé par la mise en place de réseaux de toute sorte – « l'intestin de Léviathan », les chemins de fers, l'intensification des flux du marché à grande échelle,... – et ce n'est que le début...

Prise dans un vortex de cycles d'innovations techniques – la machine à vapeur d'abord, puis l'électricité et le moteur à combustion – la ville et son armature se façonnent sous l'impulsion de flux de véhicules, de personnes et de marchandises signant graduellement l'entrée dans l'ère de la mobilité généralisée et de l'étalement urbain.

Le capitalisme et la consommation de masse caractéristiques des années 30 sont le fruit de mutations croisées : la mise en œuvre de la production standardisée, d'une part, et la publicisation du libéralisme économique, utilisée pour relancer l'économie suite à la grande dépression de 1929, de l'autre. Les percepts opérationnels du CIAM (cristallisés en 1933 dans la Charte d'Athènes) ont été pensés pour soigner les blessures sociales et économiques causées par l'urbanisme industriel, mais seront également considérées dans la reconstruction des villes européennes des après-guerres. Cette tendance prendra une ampleur inattendue et forgera le développement d'une société de consommation qui métamorphosera profondément la ville européenne de l'après Seconde Guerre mondiale, notamment grâce à la démocratisation de nombreux biens ménagers et à la voiture. La ville devient ainsi un organisme axial fortement interconnecté avec les autres centres urbains, qui bougent à la même vitesse, et la croissance de son emprise spatiale s'amplifie considérablement. C'est le règne de l'urbanisme progressiste fonctionnaliste, héritier en ligne directe de l'urbanisme progressiste hygiéniste. La transition graduelle vers l'urbanisme fonctionnaliste signale le passage du régime urbain industriel au métropolitain (Ascher, 2001 ; Da Cunha, ?; Emilianoff, 1999 ; Mumford ; 1964)

Effectivement, une nouvelle nuance de modernité opérationnelle et avant-gardiste – au sens artistique – se manifeste en grande force au début du XX^e siècle.

Le principal reproche fait à la ville industrielle progressiste est de ne pas assez prendre en compte la contemporanéité des idéaux d'esthétique et d'efficacité technique du XX^e siècle. Les progressistes fonctionnalistes partent du postulat que les êtres humains sont tous soumis aux mêmes besoins en raison de leur condition existentielle commune. Ceci sera traduit spatialement par la séparation des fonctions humaines universelles : circuler, habiter, travailler et cultiver le corps et l'esprit. De ce fait, le but de la ville contemporaine progressiste est de rester contemporaine pour toujours.

Efficacité est le mot-clé et la rationalisation – sur le modèle industriel des biens de consommation – se généralise dans tous les domaines de la vie, notamment dans le logement, par des méthodes de standardisation et de mécanisation. Ce mouvement s'insère dans un continuum avec les mutations sociétales de la période industrielle et s'amplifie au fur et à mesure que les techniques évoluent (Choay, 2006). L'homme est un être universel, identique à échelle mondiale, et la ville est un outil de travail en béton et en acier indépendant de son site. On retrouve dans ces formulations la transposition urbanistique d'une mentalité qui partage les principes de la production industrielle fordiste, et dont le but premier est de répondre rapidement à la croissance démographique massive. La volonté de Le Corbusier était de rechercher des principes urbanistiques et architecturaux clairs, structurels et structurants, qui puissent permettre de créer un ensemble cohérent par l'intégration d'unités auto-suffisantes. La ville des Bauhaus se voulait également une « machine bien huilée » où chaque engrenage a son rôle et sa place prédéfinie – à l'image d'une chaîne fordiste. Dans toutes ses déclinaisons, l'idéal de la ville progressiste se caractérise par la clarté des fonctions humaines, et par un classement rigoureux et une disposition simple de celles-ci. Le style architectural fonctionnaliste est caractérisé par une très grande sobriété et simplicité des lignes, où la géométrie et l'angle droit sont maîtres –contrairement à la vénération des courbes culturalistes. Il en résulte un modèle très

rigide, en raison de sa prétention unanime dans l'espace et dans le temps, et une opérationnalisation qui fait abstraction de l'existant.

Si le fonctionnalisme est la doctrine dominante du XX^{ème} siècle, c'est en raison de sa capacité à conjuguer les pratiques urbanistiques d'un point de vue industriel, dans un souci d'efficacité, et donc dans une continuité d'esprit avec la ville industrielle du XIX^e. Les idéaux de progrès et de croissance économique sous-jacents à ce modèle amèneront à une forte impulsion de la consommation de l'espace.

...et la nostalgie misonéiste

On comprend que le goût des belles places se soit tellement atrophié chez la plupart des gens. C'est que la vie des Anciens était bien plus propice à la création artistique des villes, que notre vie moderne, mathématiquement réglée, et qui réduit l'homme lui-même à une machine.

C. Sitte, 1989, p. 113

La fascination malade de Baudelaire pour la ville du XIX^e siècle témoigne de la migration du « promeneur solitaire » dans le paysage urbain. La poésie et l'art sont d'autant plus des éléments caractéristiques de la modernité.

Différemment de l'urbanisme progressiste, les observations de l'urbanisme culturaliste prennent forme avant la création de la discipline urbanistique et représentent une particularité anglo-saxonne et alémanique. Le modèle culturaliste puise dans les analyses critiques de William Morris sur les civilisations urbaines et se prolongera de manière transversale dans d'autres courants de pensée sociale, ravivant l'héritage du romantisme, et exerçant une critique de la ville qui devenait de plus en plus progressiste. De ce fait ce modèle se caractérise par sa transversalité le long des conceptions urbanistiques du XIX^{ème} siècle à nos jours.

La critique principale du mouvement culturaliste est le constat de la disparition « de l'ancienne unité organique de la cité, sous la pression désintégrante de l'industrialisation » (Choay, 1965). La vision nostalgique d'une humanité idéale perdue dans la mécanisation se concrétise dans une forme de misonéisme et de retournement vers le passé. Le progrès technique a tué l'individu au profit d'un anonymat universalisé, d'une mise à la marge des particularités culturelles des individus et des lieux, et a contribué à une dégénérescence sociale du fait du manque de capacité d'adaptation des individus (Nordau, 1892). Le substrat urbain est dans les mains des techniciens, et les culturalistes préconisent le retour de l'art et de l'histoire en ville, car c'est le seul moyen de réaffirmer la spécificité de la culture urbaine européenne.

Camillo Sitte est l'un des auteurs de référence qui cristallise dans *L'Art de bâtir les villes* les principes fondamentaux de la reconstitution des qualités de la ville. Son objectif déclaré est de « trouver une échappatoire au système moderne des boîtes d'habitations, de sauver, s'il en est encore temps, nos vieilles villes de la destruction qui les frappe toujours davantage » (Sitte, 1980 : 4). L'espace culturaliste trouve sa force dans la différenciation et dans les particularités propres à chaque site.

Fortement critiqué par Le Corbusier, qui l'accuse de confondre le pittoresque pictural avec les règles de vitalité d'une ville (Le Corbusier, 1925), Sitte emprunte des éléments de critique propres à la cité-jardin de Howard, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie du logement ouvrier et la délimitation spatiale et démographique de la cité idéale. Alors que la ville progressiste

s'organise en réseaux et s'étale à perte de vue, la ville culturaliste se circonscrit dans des bornes de verdure qui en limitent l'expansion.

En matière de lieux à usage public Sitte est un grand estimateur des formes urbaines issues de la Renaissance italienne, et il voit dans les ruelles tortueuses et les places dégagées le point d'appui de l'urbanité. À l'image de la Piazza del Campo de Sienne, c'est l'« effet de surprise » et la variété de formes entrelacées qui constitue l'ordre spatial modèle pour revitaliser la ville industrielle. La volonté est celle de penser la ville comme une totalité assemblée dans la continuité des lieux de passage et de rencontre autour du cadre bâti. Du point de vue progressiste, ceci n'est qu'un modèle désordonné qui refuse les principes de géométrie, mais, selon les culturalistes, ce modèle devrait garantir une meilleure intégration du bâti et des espaces « vides », et créer un ensemble culturel. De plus, notons la prédilection pour un environnement minéral au sein de la ville.

Si dans la conception fonctionnaliste l'espace devient un fond aseptisé sur lequel se posent les unités de logement, équipements reliés par les nombreuses voies de circulation, dans la critique culturaliste il s'agit de revenir à une ville qui privilégie l'échelle de l'individu, les lieux de rencontre (Choay, 1965). Loin de nier les quelques mérites de l'hygiénisme, en termes de salubrité du cadre de vie, les culturalistes considèrent que la mort des identités urbaines de la ville européenne est un prix trop élevé à payer au nom d'un progrès technique.

Si les fonctionnalistes sont des admirateurs des villes étasuniennes et pourraient raser les anciens centres européens au profit de plans orthogonaux, les culturalistes ont un frisson de terreur à la seule pensée qu'une telle abjuration de la ville Européenne – et de la culture qui la caractérise – puisse se mettre en pratique.

[ENCADRÉ 1] _ LE MODÈLE DE LA « SO-CITÉ » -JARDIN : LA RECHERCHE D'UNE QUALITÉ DE VIE PARTAGÉE

Parallèlement aux courants fonctionnaliste et culturaliste, Choay met en avant les influences d'un troisième courant urbanistique, qu'elle juge pourtant trop théorique et utopique. Issu du mouvement anti-urbain américain, le courant naturaliste paraît trop moderne aux yeux des culturalistes et trop « malthusien » aux yeux des fonctionnalistes.

En 1898, Ebenezer Howard publiait son ouvrage sur la Garden-city en proposant une nouvelle manière de penser l'urbanisme pour concevoir la société idéale.

Les préoccupations urbanistiques et environnementales dans la Londres du XIXe siècle, et surtout celles liées aux conditions déplorables de l'habitat ouvrier, n'avaient pas laissé l'auteur indifférent. Dans la théorie de la cité-jardin, on assiste à l'insertion de la discipline urbanistique dans un véritable programme sociétal. Dans une société structurellement malade, l'urbanisme devait participer de la solution, et non du problème. Howard propose ainsi une nouvelle forme et organisation des villes industrielles capable de recréer le socialisme dans un monde de plus en plus individualiste et marchand.

Le but de la garden-city était de garantir des conditions de vie salubres, de manière équitable, et de lutter contre l'extension sauvage de la ville et la spéculation foncière croissante. Les deux instruments principaux dont doit se doter la nouvelle ville de Howard sont une ceinture verte (rurale) et la propriété collective du sol. Dans une ville de plus en plus minérale et poussiéreuse, et

dans une société de plus en plus individualiste, c'est le rôle de la « nature » et des pouvoirs collectifs qui est revisité.

L'importance de la végétalisation et de l'élément « nature » est mise en avant par la préconisation d'une ceinture rurale. Cette « zone verte » avait pour but, d'une part, de limiter l'expansion du suburbain, et, d'autre part, de garantir de bonnes conditions environnementales et d'agrément pour tous.

La gestion collective de la propriété était pensée dans le but de garantir un accès démocratique à un habitat de qualité, ainsi qu'un développement harmonieux et maîtrisé de la ville dans les limites de la ceinture verte. D'autres mesures préconisées étaient la garantie d'une faible densité de l'habitat – principalement organisé en maison individuelles – et la présence d'espaces d'agrément et d'équipements collectifs directement en lien avec la ceinture verte.

La forme de la cité-jardin apparaît donc comme une unité autonome et délimitée, qui s'organise en cellules reliées entre elles et en quartiers bien délimités (Choay, 1965). Les déplacements entre les différentes unités-villes et les zones intérieures sont permis par un système hiérarchisé de routes et par de grands travaux d'ingénierie. Les dimensions modestes de la cité-jardin auraient dû permettre la réalisation de la vie communautaire et garantir un attachement à l'échelon local.

La proposition théorique de Howard a pour avantage de concilier les grandes évolutions techniques industrielles avec la création d'un milieu de vie à échelle humaine, et des priorités collectives en matière de justice sociale – mais aussi spatiale.

Le modèle de la Cité-Jardin représente une manière de penser la ville qui est diamétralement opposée à la ville industrielle et à son fonctionnement. Le concept de Cité, différemment de celui de ville, explicite l'existence d'une communauté et d'un mode de fonctionnement derrière chaque établissement humain –se rapprochant ainsi de la conception de la *polis*. De ce fait la cité-jardin apparaît tout d'abord comme une violente critique du système capitaliste et des formes de l'urbanisme qui l'asservissent. Le caractère sensible, nostalgique, orienté vers la communauté et la nature, rapproche le modèle de la cité-jardin des préoccupations de la lignée culturaliste.

Le modèle de la « So-cité » de Howard – et des naturalistes – souligne une fois de plus la nécessité de travailler les formes de la ville pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Selon Choay la critique fondamentale faite à l'approche culturaliste est sa négation des problématiques contemporaines de la ville du XX^e siècle, son refus de se confronter au présent, et son repli dans une nostalgie « névrotique ».

Le caractère fondamentalement similaire des conceptions fonctionnalistes et culturalistes de l'urbanisme réside dans leur caractère éminemment utopique et inspiré par l'art, mais ces deux courants se différencient en premier lieu par des référents temporels opposés : les progressistes regardent « en avant », les culturalistes « en arrière ».

De plus, si les progressistes mettent en avant la volonté d'améliorer le bien-être des individus par la technique, les culturalistes recherchent au contraire un climat existentiel – un urbain communautaire – ancré dans l'idée de la Cité de l'Antiquité, à l'image de la sensibilité et du bonheur artistique du passé. On retrouve une première confrontation entre deux visions différentes de l'*habiter* la ville.

Si, d'un côté, la prospective fonctionnaliste voyage à grande allure en gardant la tête haute, de l'autre, la critique culturaliste se penche sur la perte de signification des lieux, l'abandon des formes traditionnelles.

Ayons ces débats à l'esprit, car les sociétés actuelles et la théorisation des villes d'aujourd'hui sont fortement tributaires de cette tension entre innovation et héritage, entre Modernité et Antiquité.

2.2 La ville fonctionnaliste

Qualité de vie et espaces publics dans les mutations urbaines du XX^e

L'allure pressante de la croissance économique et démographique de l'après-guerre induira une mise en œuvre urgente des percepts fonctionnalistes, qui, par leur prétention d'antidote, gagneront de plus en plus de légitimité.

La réponse principale du fonctionnalisme à la dégradation de la qualité de vie en milieu urbain était donc la dédensification de l'espace et la séparation des fonctions d'habitat et de circulation. Dans le régime urbain métropolitain, où la voiture est reine, la qualité de vie était perçue du point de vue de l'ordre des fonctions et des flux et de la démocratisation d'un habitat salubre.

Malgré les critiques actuelles adressées au modèle fonctionnaliste, cet humanisme rationalisé porte une grande attention à la qualité du cadre de vie des individus, notamment en terme d'hygiène et de santé, qui se focalise autour de la question de l'ensoleillement et de la verdure (Tomas, 2002 ; Choay, 1965). S'insérant dans la continuité de la perspective hygiéniste, les fonctionnalistes voient en la séparation des affectations une manière d'améliorer la qualité du cadre de vie. Si dans l'urbanisme progressiste du passé on s'intéressait aux espaces creux – rues, places, parcs, promenades –, dans l'urbanisme fonctionnaliste l'attention est déplacée sur les parcelles résidentielles (habitat) et sur le drainage des flux (circulation). « Les urbanistes modernes ont lutté contre la forme de l'îlot traditionnel : au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les îlots surdensifiés étaient des formes insalubres, manquant d'air et de lumière. » (CUEH, 1989)

Le souci de garantir un bon apport de soleil et de verdure aux habitations se traduisait en un type particulier d'habitations : les barres d'immeubles sur le modèle de l'Unité d'habitation de Marseille. Comme le souligne Choay, « ces objectifs conduiront les urbanistes progressistes à faire éclater l'ancien espace clos pour le *dédensifier* » (Choay, 1965 : 35).

Les constructions en hauteur préconisées permettaient de minimiser l'emprise au sol des bâtiments en dégagant de l'espace destiné à la végétation ou aux loisirs, alors qu'un espacement réglementé entre les unités permettait d'assurer la lumière et l'air pour chaque « alvéole » (Le Corbusier, 1925). La conception de ces unités habitatives donnait accès à beaucoup de citoyens à un nouveau confort de l'habiter, d'autant plus que celles-ci offraient des logements à bon marché. Comme le montre l'exemple de Paris dans *Urbanisme* de Le Corbusier, le centre-ville était trop congestionné par le trafic et ses nuisances – sans mentionner les dangers liés aux accidents –, et la périphérie offrait une meilleure qualité environnementale. Ce constat était fortement répandu et la campagne s'insérait dans les politiques d'aménagement et dans les nouvelles stratégies résidentielles (Da Cunha, 2014).

Parallèlement à la stratégie des unités fonctionnalistes, une autre réponse à la dégradation de la qualité des centres-villes émerge par la construction sociale d'un nouveau référentiel d'habitat et de réussite sociale : la maison individuelle. Selon Da Cunha, le contact avec la nature, le désir patrimonial et sécuritaire sont des arguments qui soutiennent ce mouvement d'exode urbain vers la maison avec jardin. La recherche d'une nouvelle identité familiale, construite désormais sur le foyer

restreint parents-enfants, participe à cette nouvelle représentation de la vie idéale, qui a été fortement publicisée dans les années 50, notamment dans des programmes plus vastes de soutien aux familles¹. En ce sens la recherche de la qualité de vie peut également s'opérer par l'appropriation privée du sol et l'imposition d'une différenciation spatiale (Bailly, 1981). Malgré le fait que cet imaginaire social ne constitue qu'un rêve pour beaucoup des ménages, la périurbanisation induite par ce mouvement d'éloignement des centres renforce les propos fonctionnalistes de séparation des fonctions et la dilatation spatiale de la ville sur la base de l'automobile. Notons également que la mobilité motorisée représente un gain de liberté individuelle sur la maîtrise des activités et du temps (Kaufmann, 2008)².

Si la recherche de verticalité permettait effectivement de libérer de l'espace à dédier à la circulation à différentes échelles et vitesses, la maison individuelle n'était pas non plus concevable sans ces réseaux de mobilité motorisée. La voirie devient un domaine indépendant dans la gestion publique et est dans les mains des ingénieurs. Dans beaucoup de villes européennes, on assiste au démantèlement des réseaux de tramway, qui n'avaient pas de futur aux yeux des citoyens et des pouvoirs publics.³

En opposition à l'idéal d'efficacité de la gestion des flux, la notion de qualité et la valorisation du cadre de vie sont orientées vers les espaces de logement et la fonction de l'habiter – consolidant une fois de plus le clivage entre espace public et privé, commun et intime, issu de la société industrielle. Le bien-être est celui de l'intérieur, et de la réussite individuelle (Bailly, 1981). Notons également que ces deux modes d'habitat concernent deux populations différentes, ayant accès à des qualités différentes de l'espace et de sa spécialisation.

L'étalement de la ville, qui a mené à la naissance du périurbain, n'est donc pas le fruit du refus de l'urbain ou de la ville même, mais plutôt une manœuvre issue d'un jugement d'insatisfaction de la qualité de vie au centre. La qualité de vie se fait donc par la totale séparation des flux circulatoires de l'habitat et, de par sa fonction même, la rue est perçue en tant qu'antithèse de l'hygiène.

« Si les aménagements urbains de la seconde moitié du XIXe siècle ont permis de concilier pendant plusieurs décennies la mixité des usages, l'avènement puis la démocratisation de l'automobile bouleversent la donne. » (Fleury, 2007 : 21)

Le zonage fonctionnel et la stricte délimitation des surfaces libres détachent de plus en plus l'habiter de la rue – et donc du lieu de travail et de rencontre –, laquelle devient une droite au service de la circulation. La crise de la rue de la ville traditionnelle est mise en avant par plusieurs auteurs

¹ Notons que la dénomination de « famille traditionnelle » que l'on entend aujourd'hui n'est en réalité rien d'autre qu'une nouvelle forme de famille moderne et nucléaire qui s'éloigne du modèle de foyer élargi typique de la société pré-industrielle. C'est effectivement avec l'exode rural entraîné par l'industrialisation et les nouvelles obligations liées à la vie urbaine que les ménages « rétrécissent », d'autant plus que l'espace habitatif à leur disposition diminue avec le fort accroissement démographique (Staszak, ?). S'additionnant à la croissance démographique, l'éclatement des familles élargies et la conséquente multiplication des ménages entraînent un accroissement ultérieur de la demande de logement. La famille nucléaire est d'une part un produit des mutations de société caractérisées par le phénomène urbain et d'autre part un accélérateur de ce même phénomène.

² Selon Kaufmann il s'agit de l'émergence d'un *capital mobilité* et à « l'émergence d'une nouvelle dimension de la stratification sociale, fondée sur l'usage des potentiels de vitesses » (Kaufmann, 2008 : 43). Avoir une voiture devient un marqueur de statut social.

³ À Genève le remplacement des tramways par les trolleybus d'est fait à partir des années '50 quand ils étaient désormais désuets. Par contre leur déclin a commencé déjà à partir des années '30.

contemporains qui se sont penchés sur la question fonctionnaliste (Sitte, 1889 ; Choay, 1965 ; Mangin, 2004 ; Fleury, 2007 ;). La mort de la rue, en tant que lieu de passage et de sociabilité autour de laquelle se structure la ville, est l'une des critiques les plus criantes portée par les culturalistes. La rue du Moyen-Age – en tant que lieu à usage public – est donc, pour les culturalistes, un organisme et une forme essentiels dans la conception des établissements humains, alors que pour les fonctionnalistes elle représente le symbole d'un passé poussiéreux.

Il en est de même pour la place ancienne qui constituait un lieu central de socialisation. Selon Sitte, ceci était dû à la présence de fontaines pour l'approvisionnement en eau et à celle des « crieurs publics » - en remontant à l'Antiquité (Sitte, 1889). Avec la maîtrise et l'enfermement de l'eau à l'intérieur des maisons, et les nouveaux moyens de communication (les salons, les journaux, la télévision, ...), les places sont désertées par la population (Ibid. ; Tomas, 1999).

Selon les fonctionnalistes, la rue – vestige de l'histoire – est une forme désuète, et, n'étant plus adaptée aux nécessités de mobilité motorisée, elle doit être impérativement abolie : « l'urbanisme abandonnera la rue corridor actuelle » (Le Corbusier, 1925 : 68).

La démocratisation de l'automobile et l'accroissement de la circulation et des vitesses amène également à une reconfiguration des fonctions commerciales, qui participeront à la modification conséquente des rues et des lieux communs traditionnels. Même dans les milieux académiques, les études sur la mobilité et sur la localisation des activités se multiplient, et leur vocation quantitative participe d'une vision du bien-être en termes de croissance économique et de progrès technique qui passe par la maîtrise des flux.

« Les lieux d'emplois se développent au-delà des centres-villes – usines et bureaux en particulier – accentuant la mobilité des citadins et atténuant la mixité des centres-villes en termes de fonctions » (Fleury, 2007 : 22). Cette délocalisation des activités et des commerces – s'additionnant à celle de l'habitat périurbain – ne fait qu'accroître l'affirmation de la mobilité sur les autres activités humaines et produit de nouvelles formes de commerce centralisé (halles fermées, shopping malls) au détriment des petits commerces et des marchés traditionnels. La ville se parsème et l'accessibilité routière marque la naissance de nouveaux pôles tertiaires qui façonnent son armature urbaine.

Cette mutation renforce le mouvement de séparation des fonctions de l'habitat et du travail/commerce, et est également soutenue par une vision très sectorielle de l'aménagement du territoire (Tomas, 2002).

L'allergie des fonctionnalistes envers les espaces à usage public ne s'applique qu'aux lieux hérités du passé (Fleury, 2007 ; Tomas 1999). Le CIAM manifeste également la volonté d'en concevoir de nouveaux ad hoc pour la ville radieuse (Le Corbusier, 1925 ; Tomas, 1999 ; Fleury, 2007). Tomas souligne l'intérêt de José Louis Sert pour la création de nouveaux centres civiques.

L'attention portée aux espaces publics par les progressistes se fait notamment dans le cadre de la reconstruction de certaines villes européennes de l'après-Deuxième Guerre mondiale, et se décline sous des formes nouvelles également dans les banlieues. Fleury met en évidence deux tendances principales : d'une part l'urbanisme de dalle, typiquement français, et d'autre part la création de nouveaux espaces verts – très prisés dans le cas de Berlin.

Malheureusement, dans la plupart des cas, ces surfaces libres n'auront aucun effet d'attractivité d'usage pour les citadins, d'autant plus que leur gestion – dans les mains de propriétaires privés – était problématique et souvent délaissée (Tomas, 2002 ; Fleury, 2007). Ils deviennent des lieux sans sentiments et sans appropriations. Dans le cadre de certaines banlieues, l'abandon de ces espaces

contribue à créer un sentiment d'isolation et d'insécurité, d'autant plus qu'il est couplé à des préoccupations d'ordre social et économique, donnant lieu à des dispositifs sécuritaires. C'est surtout le cas dans certaines villes américaines, où les centres-villes deviennent des symboles de dégradation, ou encore de l'habitat des grands ensembles. La population se retourne donc vers les espaces offerts par les nouvelles centralités commerciales.⁴

Dans les années 1970, la dynamique routière a désormais redessiné la géographie du territoire, et le vrombissement des moteurs est arrivé jusqu'à empiéter sur ces mêmes lieux désertifiés : « les derniers espaces de respiration qui subsistaient sont occupés » (Toussaint, Zimmermann, 2001 : 44). Comme le remarque l'équipe du CUEH à Genève, « aujourd'hui la morbidité a été vaincue par des moyens médicaux, mais les nuisances du trafic automobile ont envahi toutes les rues » (CUEH, 1989). Dans les villes préindustrielles et en partie encore pendant le régime urbain industriel, ces lieux – comme les places et, justement, les rues – étaient affectés à des usages multiples, alors que dans la deuxième moitié du XX^e siècle « les chaussées sont réaménagées pour accueillir un maximum de files de circulation, au détriment des trottoirs et des plantations d'alignement [...]. Quant aux places elles deviennent de vastes parkings collectifs, au même titre d'ailleurs que le moindre espace libre disponible » (Fleury, 2007 : 21).

La voiture dévore tous les espaces anciennement affectés à des activités à l'échelle piétonne, et les pratiques de ces lieux en sortent sensiblement bouleversées. Fondamentalement, les gens semblent n'avoir plus besoin de ces lieux publics centraux à ciel ouvert car tout se joue dans des espaces intérieurs du périurbain – que ce soit la maison, l'appartement, les halles commerciales... ou la voiture même.

Les lieux à usage public sont dévoués à la mobilité, et comme le rappelle Korosac-Serfaty (in Fleury, 2007 : 22) « le primat de la circulation est par nature destructeur des activités de séjour ». Les espaces publics sont donc désormais des lieux de transit, et le seul séjour qu'on remarque est celui des véhicules. Le capitalisme fonctionnaliste et les tendances de la motorisation ont tué la *res publica* (Sennett, 1995) et transformé les espaces publics en espaces de motilité : « l'espace public est devenu un dérivé du mouvement » motorisé (Tomas, 2001 : 77).

Le retournement vers l'intérieur – les « chez soi » – au détriment du domaine public et vers la périphérie de la ville, sont donc des indicateurs qui dénoncent l'insuffisance de la qualité de vie dans les centres urbains et l'asservissement des lieux publics à la circulation des voitures.

Ere postmoderne. En route vers la ville durable.

Tournant idéologique de la durabilité mis en perspective (Urbanisme Durable)

Dans l'ère post-moderne, la dédensification urbaine prônée par les fonctionnalistes représente un choix inconvenant, qui n'a produit que de nouvelles nuisances environnementales et une perte de

⁴ Les villes américaines sont plus aisément analysables dans cette perspective marchande. Par contre les réalités politiques et urbaines en Europe, notamment en France, ne se prêtent pas totalement à l'application de ces méthodes d'analyse, car comme souligne Le Galès le rôle plus prégnant de l'État dans les sociétés européennes amène un rapport légèrement différent à la gestion de la propriété et de l'urbain (Le Galès, 1995).

signification des lieux. L'étalement urbain, induit par la motorisation individuelle et la création de nouvelles centralités habitatives, commerciales et d'emploi, a produit une « ville desserrée » (Fleury, 2007). Cette ville est une grande consommatrice de ressources, que ce soit d'espace pour l'établissement humain, ou de matières premières pour le confort de ses habitants.

Elle est notamment dépendante des ressources pétrolières pour son approvisionnement, comme le sont ses habitants pour se garantir l'automobile ; cette dépendance se manifestera de manière très violente dans les années 1970, bouleversant les esprits et la foi dans la croissance.

Effectivement, à partir de cette période, on peut remarquer un changement dans la manière d'appréhender les phénomènes urbains et dans l'approche de gestion de l'évolution de la ville. La dépendance des énergies fossiles était telle que le simple fait de fermer un robinet d'approvisionnement du pétrole aurait pu faire trembler des économies et des sociétés entières. Ce moment charnière a amené à penser que la croissance n'était pas assurée pour toujours et que le fonctionnement des villes ne garantissait pas un avenir certain. La puissance de maîtrise humaine était donc remise en question dans la ville postindustrielle. « Le risque et le principe de précaution constituent ainsi des éléments déterminants du contexte dans lequel agissent aujourd'hui les pouvoirs publics [...] et tous les acteurs [...] qui s'impliquent dans la production et la gestion des villes. » (Ascher, 2001 : 75)

L'accroissement continu de la population en ville et la pénétration de l'urbain dans la gestion de toute ressource environnementale, économique, sociale et symbolique, marquent la victoire de l'urbain comme nouvelle forme d'établissement humain, et du pétrole et de l'espace en tant que ressources premières. En 2013 la plupart de la population mondiale habite et vit dans et en fonction le rayon d'influence des villes. L'urbain est donc un phénomène qui, au tournant du XXI^e siècle, concerne tout le monde. La ville se fige dans les représentations en tant que lieu de tous les problèmes et laboratoire de toutes les stratégies de solution (Da Cunha, 2005). A partir des années 1960 déjà – mais cela se radicalisera dans le tournant du siècle –, les préoccupations environnementales trouvent un grand écho, marquant ainsi le passage de témoin de la croissance au développement, de la rigidité quantitative du fonctionnalisme à la sensibilité qualitative du culturalisme. Dans les années 1980, dans le rapport du CUEH à Genève, on affirmait que « dans l'Antiquité la ville était un lieu accueillant, aimable, agréable. En se développant la ville est devenue difficile à vivre [...]. Aujourd'hui la ville moderne, coupée de ses bases naturelles, est de plus en plus insupportable pour bon nombre de ses habitants » (CUEH, 1989 : I).

Le modèle de ville étalée qui s'est réalisé met en avant de nouvelles problématiques telles que l'empreinte écologique et l'amplification des divisions sociales dans le substrat urbain. L'étalement urbain, le dysfonctionnement et la fragmentation des espaces – et de la société – révèlent un nouveau manque de vision globale du territoire des agglomérations. La ville est vue comme un organisme vivant ayant un bilan énergétique très négatif et de ce fait elle affecte directement l'écosystème planétaire. Le métabolisme de la pétroville issue de la ville industrielle est responsable des effets néfastes sur l'environnement et donc sur la qualité de vie de ses habitants (CUEH, 1989).

Dans les courants de la Urban Ecology et avec l'émergence du développement durable, la maîtrise des espaces urbains devient le cœur de la réflexion des professionnels de la ville. La Charte d'Alborg – une antithèse de la Charte d'Athènes du CIAM – et les programmes d'Agenda21 témoignent de la nécessité d'une vision holistique et horizontale de la production de la ville et du besoin de nouveaux référentiels dans la gestion territoriale. La notion de projet, qui renvoie à une programmation

cohérente des actions dans le temps, naît en réponse à un sentiment d'incertitude face au futur et à la prise de conscience des limites humaines.

Le fonctionnement de ce cadre de vie et les interrogations sur sa qualité deviennent une valeur-clé dans la gestion des problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels est confrontée la grande majorité de la population mondiale. C'est sous l'aile conceptuelle de l'urbanisme durable que la notion de « qualité urbaine » ressort en grande pompe. Il en va de même pour la cascade de préfixes (multi- ; poly - ; inter- ; ...) qui vont rhabiller le vocabulaire des urbanistes dans l'ère du postmodernisme.

Le développement durable se pose donc en tant que nouvelle doctrine apte à guider les mutations urbaines, marquant de cette manière la transition vers un nouveau régime d'urbanisation (Emilianoff, 1999). La ville européenne de l'ère post-moderne veut s'inscrire dans les principes de l'urbanisme durable, et se caractérise par un « goût du vintage » et une grande attention aux lieux publics typiquement culturalistes.

L'étalement urbain et le métabolisme des villes sont donc vus comme des « bêtes noires » qui agissent contre l'intérêt collectif global, et qui doivent être réglés par une action proactive à l'échelle territoriale locale en engendrant le repeuplement des centres. La notion de qualité urbaine se confirme donc comme un instrument majeur des politiques publiques pour essayer de changer les comportements des acteurs urbains, et les espaces à vocation publique deviennent leur instrument plus précieux.

Inertie des héritages fonctionnalistes et crise de l'urbanité dans la ville européenne

« Le centre se vide, les dernières ombres glissent hors du champ. [...] Le silence est maintenant rendu plus dense par le vide : l'image montre des éventaires désertés [...]

La ville n'est plus. »

Koolhaas, 1994, La ville générique

Les préoccupations du déclin de la ville européenne, qui a engendré de nombreuses réactions, se basent notamment sur le constat d'une dégradation de la qualité du cadre de vie urbain et de la perte de qualité des espaces publics. Comme le remarque Mangin dans *La ville franchisée*, « la dynamique urbaine est entièrement liée à la dynamique routière » (2004 : 65) et produit une ville sectorisée, déformée et individualisée. La conviction de fuir les nuisances locales de la mobilité par un accroissement de la mobilité même a fini par engendrer encore plus de dommages et à une échelle plus vaste.

L'héritage fonctionnaliste est un cadre de vie où la mobilité et la gestion des distances ont une place dominante dans les politiques publiques, et sont encouragées par les administrations étatiques. Les espaces publics se trouvent relégués au service de la voiture et l'obsession pour la maîtrise des flux déqualifie les lieux et annihile les ambiances. Il n'y a pas un grand intérêt politique pour l'aménagement « des vides », et, de plus, les propos du fonctionnalisme n'arrivent pas à s'enraciner harmonieusement comme ils l'auraient souhaité. De nouvelles cicatrices se marquent ainsi dans le tissu urbain. « Le départ des industries et des commerces vers la périphérie a laissé à l'abandon non seulement des larges espaces au centre-ville, mais aussi une multitude de locaux industriels et artisanaux plus modestes, ainsi que des traces d'un habitat ouvrier intégré dans l'espace urbain. »

(Bassand et al, 2001 : 113). La ville est désormais un « système de lieux entre lesquels s’opèrent des déplacements à longue distance sans espaces d’usages publics » (Fleury, 2007 : 26). La perte de ce potentiel et de la mixité habitat-travail amène à la création d’espaces fortement spécialisés dans leurs activités et dans la population qui les fréquente.

Fleury montre que, malgré le fait que les lieux à usage public n’avaient pas été totalement abandonnés dans les villes européennes, l’image de la dégradation accrue des centres-villes étasuniens – les fonctionnels par excellence – devient un spectre qui hante les penseurs des villes européennes à partir des années 1960 déjà. Cette crainte se focalise sur le constat que par la *tabula rasa* du fonctionnalisme la ville européenne a renié les modèles d’un passé glorieux et, dans l’exemple des grands ensembles, a produit des espaces publics lugubres (Tomas, 2001). La ville des Anciens, de la Renaissance ou du Moyen-âge, était un organisme très dense, caractérisé par une forte intensité et mixité humaine et d’activités. Ses formes et tracés étaient imprévisibles, mais son organisation autour d’espaces centraux partagés assurait une continuité entre les lieux de la ville et avait un rôle de sociabilité et de contrôle.

Dans l’idéal fonctionnaliste, les lieux publics étaient pensés en tant qu’attributs de l’habitat ou du commerce, et non pas en tant qu’éléments de la ville ayant une valeur en soi –notamment en termes de support des pratiques sociales (Fleury, 2007). De plus la sectorisation accrue des politiques d’aménagement du territoire ne permettait pas de concevoir la ville comme un ensemble continu et coordonné entre les différents services en charge.

Selon la réflexion de Jacobs sur la ville américaine, les formes – ou plutôt la difformité – de la ville moderne engendrent une vraie psychose de l’insécurité⁵. Cette perception de mal-être dans son propre cadre de vie amène à l’adoption de nombreuses politiques de contrôle des corps dans les lieux de « passage » public (Jacobs, 1961). Il s’agit notamment de mesures aptes à repousser des populations et des pratiques malvenues, ou tout simplement à en empêcher l’existence et la visibilité dans le domaine public. Témoignent de ce mouvement les nombreux débats autour des bancs publics susceptibles d’être utilisés par les sans domicile fixe, ou encore autour de la vidéosurveillance (Tomas, 2001 ; Damon, 2009 ; Froment-Meurice, 2008). Ces mesures répressives sont facilement adoptées dans les contextes problématiques, mais « le rejet des personnes considérées comme indésirables (...) met à mal le principe de la ville pour tous » (Becue, Diab, Lago in APERAU, 2012 : 25) Les espaces publics de la ville marchande et sectorisée ne permettent donc pas le côtoiement des personnes, mais sont réservés aux résidents et à leurs voitures. Ils ne sont plus des espaces de rencontre avec l’étranger (Joseph, 1998), mais des espaces à *huis clos*, où l’étranger, le passant, ne peut même pas pénétrer, du moins pas sans tomber sous le regard inquisiteur des riverains (Fleury, 2007). Le binôme « densité / hétérogénéité » caractéristique de la ville préindustrielle se dissout dans les préceptes fonctionnalistes de séparation des fonctions, et l’interchangeabilité marchande

⁵ Dans l’exemple newyorkais de l’anthropologue Philippe Bourgois, le risque de la dégradation de l’habitat dans certains quartiers – notamment les plus ghettoïsés – existait également dans l’appropriation des rues par des contre-cultures mal vues, car basées sur l’opposition. Bourgois témoigne que, dans le cas du Barrio, « la plupart des habitants [...] n’ont rien à voir avec la drogue », mais que le problème réside dans le fait que « cette majorité respectueuse de la loi a perdu le contrôle de l’espace public ».

« La plupart vivent dans la peur, voire le mépris de leur quartier. Dans leur zèle à protéger leurs enfants de cette culture de la rue, des parents inquiets les enferment dans leurs appartements, espérant pouvoir un jour quitter le quartier. » (Bourgois, 2001 : 37)

des individus au sein de la ville industrielle dilue les rapports humains. C'est une critique portée également par José Luis Sert lors du VIII^e CIAM : « la dispersion urbaine provoquée par les moyens de transport modernes [...] tend à supprimer les lieux de rencontre à l'échelle de l'homme [...] et les maisons des périphéries avec radio et télévision, bien qu'elles offrent des commodités jusqu'alors inconnues, tendent à séparer les gens plutôt qu'à les réunir. » (Sert J.L. in Tomas, 2002 : 8)

Plusieurs « penseurs des villes » de la fin du XX^e siècle pointent du doigt les politiques fonctionnalistes, les accusant d'avoir négligé que ce qu'ils considéraient comme des « vides » étaient en réalité des lieux de vie (Choay, 1965 ; Fleury, 2007 ; Joseph, 1998 ; Mangin, 2004 ; Ascher, 2001 ; Jacobs, 1961 ; Sennett, 1995). Finalement, c'est dans la constatation de la mort des *qualités* des lieux publics et de la porosité du territoire que s'ancre l'affirmation du déclin de la ville européenne.

C'est parce que la ville européenne semble entraînée dans une spirale descendante que de fortes réactions se manifestent et de nouvelles théories se mettent en place.

2.3 La nouvelle fabrique de l'urbanité : qualité urbaine et espaces publics

L'enjeu aujourd'hui est bien de redéfinir un cadre urbain favorable à une co-présence, ancrée dans l'expérience du quotidien, la force de l'imaginaire et la rationalisation du sensible. Une pratique du monde qui soit capable de faire coexister approche subjective et expérience collective.

Fabrice Pincin⁶

Réponses au cauchemar de la ville fonctionnaliste. Les nouveaux instruments de l'urbanisme durable

Pour diminuer les impacts environnementaux de la ville industrielle et répondre à la dégradation des centres, on assiste à un détournement complet de la doctrine fonctionnaliste : on passe des économies d'échelle aux « économies de variété » (Ascher, 2001). À partir de la fin du XX^e siècle, les objectifs des nouveaux urbanistes se conjuguent dans deux luttes convergentes : mettre un frein à l'étalement et à ses nuisances, et revitaliser la ville – d'un point de vue économique et de mixité humaine. Ces deux propositions ont pour but de repeupler les centres délaissés en leur rendant l'échelle humaine et l'attractivité dont on avait dénoncé la disparition, ainsi que d'appliquer les principes du développement durable dans le territoire.

Redensifier la ville pour réduire son emprise spatiale, la demande d'énergies qu'elle engendre et les nuisances qu'elle produit, est une stratégie du nouvel urbanisme durable. La maîtrise de l'organisation de la ville dans ses formes et ses fonctions est donc essentielle à toutes les échelles. Comme le souligne Da Cunha, la notion de densité devient le référent majeur de l'urbanisme

⁶ PINCIN F., 2013, « Quand la cité dialogue avec l'utilisateur », 27.08.13, [En ligne] *Observatoire du design urbain*, <http://www.galeriechezvalentin.com/fr/artistes/nicolas-moulin/>

durable. L'espace – sol, territoire – est effectivement une ressource « critique », car non renouvelable.

De ce fait, l'approche durable se caractérise par la volonté de reconstruire la ville sur la ville, c'est-à-dire de reconcevoir les formes héritées en mettant en valeur l'intégralité de leur potentiel, de manière à freiner l'étalement des agglomérations urbaines. Le changement de l'urbain ne doit pas se faire par l'anéantissement des formes fonctionnalistes, mais plutôt par le « recyclage » de l'existant, au même titre que par la réhabilitation des espaces hérités. En résumé, faire mieux avec ce qu'on a déjà à disposition.

Si pour les fonctionnalistes l'espace n'était qu'un fond sur lequel poser des unités – d'habitation, de travail, de déplacement –, pour le nouvel urbanisme il s'agit d'une matière première à utiliser de manière parcimonieuse et à mettre en valeur. Densifier signifie ne pas dépasser le milieu déjà bâti, (re)construire la ville dans son intérieur.

Bien que l'étalement urbain soit perçu comme un mouvement catastrophique, le modèle de la voiture et de l'habitat individuel demeure très convoité. Le mouvement de vidange des centres villes, de la part de la population tout comme des industries et de l'artisanat, ne semble pas s'arrêter spontanément.

De plus, le délaissement et l'évolution des grands ensembles – qui rassemblaient un grand nombre de personnes dans un (relativement) petit espace – étaient loin d'être anéantis. Au contraire, la violence de la massivité des dispositifs architecturaux fonctionnalistes, associée à l'abandon des espaces communs censés agrémenter l'habitat, continuait à nourrir un imaginaire très distant de la



Figure 1 Justice, Stress. Mise en scène d'un cadre de vie

gentille famille bourgeoise. Comme le montre l'image tirée du vidéoclip de Justice, qui met en scène un contexte de violence suburbaine volontairement exacerbée, dans les espaces d'une imposante barre d'immeubles.

De nombreux travaux qui ont porté sur la dégradation de l'urbanité de la ville se penchent effectivement sur les « nuisances sociales » – en termes de populations ou pratiques indésirables dans les espaces – et sur la tension entre sécurité et convivialité des lieux (Jacobs, 1961; Froment-Meurice, 2008).

De ces faits, la densification est une proposition qui se trouve à négocier avec un ennemi très puissant, la peur d'une nouvelle dégénérescence du cadre de vie en termes de nuisances environnementales et de nouvelles problématiques sociales.

Il y a donc un décalage entre les conceptions des penseurs de la ville du XXI^e siècle et les pratiques et ambitions réelles des individus. Les principes urbanistiques qui sont mis en avant pour répondre à la « mort de la ville » reposent donc sur la volonté d'induire un changement dans les comportements individuels, mais également de modifier la perception de la ville héritée des fonctionnalistes par la création de nouvelles représentations de l'urbanité.

Le tournant qualitatif

Au tournant du XXI^{ème} siècle, la remise en question de la croissance économique se fait au profit de la notion de développement. Le déclic qui a servi à découpler ces deux concepts est effectivement la nécessité d'interroger les modalités du progrès pour y intégrer la relativité des besoins individuels. Ceci a donc amené à considérer la croissance en termes de bien-être (Bailly, 1981). La tentative de sortie de l'impasse de la productivité à tout prix se fait donc au nom de la qualité de vie. C'est dans cette posture que se renouvellent les valeurs qui sous-tendent la société européenne (Ibid.). Notons par contre que cette perspective était beaucoup plus facilement applicable à toutes les personnes qui avaient déjà pu atteindre un niveau de vie et économique suffisamment élevé.

Selon Paquot, il est réducteur de considérer la ville uniquement en tant qu'objet spatial ; il faut également tenir en compte de l'existence d'une « civilité urbaine », d'un substrat social intrinsèquement urbain (Paquot, 2009).

Selon Bassand, Compagnon, Joye et Stein, le moment est venu de remplacer la notion de *fonction* par celle d'*enjeux*, car ceci permettrait de concevoir « l'urbain » en tant que phénomène social et également qualitatif (Bassand et al., 2001). Inévitablement, les premiers enjeux identifiés par les auteurs sont effectivement « le développement durable et la qualité de la vie » (Idem : 2).

Les modernes s'étaient penchés sur la satisfaction résidentielle, par la mise en avant des logements, alors que les « durabilistes » sont convaincus que les propriétés des lieux ont une influence directe sur le bien-être et sur les comportements et les décisions humains (Bailly, 1981). Si la nécessité de densifier n'est pas remise en question – et devient au contraire un objectif stratégique – les modalités de sa mise en pratique et de sa perception par les habitants, eux, le sont. L'efficacité et la bonne réception de la densification du tissu urbain dépendent donc de la capacité à offrir un cadre de vie de qualité, qui puisse être attractif et agréable pour de nouveaux habitants. La notion de cadre de vie a donc le vent en poupe dans les conceptions contemporaines, contribuant à repositionner l'aire de vie des individus au centre des politiques d'aménagement. Si pour les fonctionnalistes l'espace était un fond sur lequel dérouler des fonctions, dans les nouvelles visions urbaines on s'attache à l'espace en tant que support de vie, en tant qu'espace d'une pluralité de vécus entrelacés (Ibid.). La « prise en compte des implications de l'environnement dans le bien-être des individus qui l'occupent est significative d'un élargissement conceptuel et méthodologique des principes de création. » (Pincin, 2013)

La qualité urbaine devient ainsi un instrument, un principe régulateur au service de la densification des villes (Da Cunha, 2014; Tomas, 2001 ; Sénécals In Tomas, 2002 ; Choay, 2006 ;).

La notion de *qualité* en soi a une portée éminemment subjective et se définit par le biais de processus cognitifs de perception du monde (Bailly, 1981 ; Dind, 2009). Il s'agit d'une appréciation et d'une satisfaction vis-à-vis de quelque chose.

La qualification de *urbain* « se rapporte à l'objet ville, dans sa réalité bâtie, aménagée et définie » (Dind, 2009), exprime la nécessité de matérialiser certaines perceptions sociétales dans l'espace et suggère l'existence d'une « bonne manière » de faire la ville, propre à chaque époque. « Diversement interprétée, elle est déjà un enjeu largement partagé, témoignant d'un renouveau de l'imaginaire urbain et des pratiques projectuelles » (Da Cunha, Guinand, 2014 : 16). Nous avons effectivement vu que cette notion peut avoir une portée culturelle ou de mode, car les appréciations peuvent également être – plus ou moins – partagées et donc participer d'une matrice collective. La qualité de la ville du XIX^e se faisait par l'assainissement du tissu urbain et par la mise en place de

réseaux de parcs et promenades. Au XX^e, pendant la période fonctionnaliste, c'était le détachement de l'habitat des couloirs de circulation qui constituait la qualité de l'habiter – couplé à la liberté d'appropriation du territoire, permise par le modèle de la maison individuelle et la voiture, et à la proposition d'espaces massifiés. Au XXI^e siècle, la qualité devient celle de l'urbain entier et se définit dans la capacité de la ville à « ménager (prendre soin) les gens, les lieux et les choses » (Paquot, 1999 : 129). À chaque époque correspond un dessein spatialisé propre.

La montée des problématiques du développement durable se traduit donc dans l'intégration du principe de précaution à l'élaboration de projets urbanistiques. Toute intervention sur le tissu urbain est durable si elle est pensée de manière à exister pour ceux qui l'habitent aujourd'hui mais également pour ceux qui l'habiteront dans le futur (Da Cunha et Guinand, 2014). Le modèle de performance fordien qui a fortement marqué l'urbanisme moderne est remplacé par la recherche de performance en termes de durabilité (Ascher, 2001). À la production d'espaces et d'unités modulables s'oppose la création de lieux et de situations malléables et multifonctionnelles, vouées à l'adaptabilité pour faire face à la variété des circonstances de l'imprévu. Si l'être humain des fonctionnalistes avait des besoins universellement partagés, choisis au préalable, et était traité comme s'il souhaitait profiter des mêmes types de satisfactions – atteignables grâce au marché – l'être humain « durable » est un individu avec une sensibilité personnelle, des aspirations propres mais des responsabilités collectives. Alors que Choay accuse les fonctionnalistes d'être trop autoritaires, paternalistes et de vouloir améliorer la condition humaine par son asservissement au progrès économique (Choay, 1965), les angoisses et les réponses de la société post-industrielle sont dans les mains d'individus responsabilisés, fortement diversifiés, qui sont entraînés à l'exercice d'une « solidarité réflexive » (Ascher, 1995).

De ce fait, « la notion de qualité urbaine écarte toute solution « clés en main » fondée sur des normes à prétention universelle » (Da Cunha, Guinand, 2014 : 36).

Espaces publics, outils et supports de la qualité urbaine

*« Par opposition à un bâtiment qui est la plupart du temps une structure assez homogène du point de vue des usages, l'espace public doit supporter l'hétérogénéité »
(Boyer, Rojat-Lefebvre, 1994 : 18)*

Recherche d'intensité

Les héritages fonctionnalistes sont pointés du doigt comme étant le symptôme principal d'une époque de déclin, où l'espace public est perçu comme une coupure qui rythme les flux et un vide ponctué par des voitures et des mobiliers implantés à l'aveugle (Tomas, 2001). L'urbanisme durable, caractérisé par une forte nuance culturaliste, marque une nouvelle transformation de la rue, de voirie à espace public. (Paquot, 2009)

« L'action sur les espaces publics s'appuie notamment sur des objectifs qui visent à contrecarrer les dynamiques spatiales qui affectent les métropoles et mettent à mal les repères habituels des citoyens : développement du polycentrisme, étalement urbain, accroissement de la mobilité, etc. » (Fleury, 2007 : 271)

La conception et la requalification des espaces publics se présentent donc comme un instrument du développement durable et une politique volontariste apte à rafraîchir l'attractivité des centres-villes

européens, à revaloriser l'identité patrimoniale et à légitimer le confinement de l'étalement de l'habitat humain. Le nouvel outil agit donc tant à l'échelle locale que globale.

La densité n'est pas mécaniquement productrice de qualités.

Redonner de l'attractivité à un échelon local interroge donc tant les modalités que la répartition spatiale de la densité. Pour cette raison, la réflexion sur l'identification des potentiels de redensification en ville s'accompagne de celle sur l'établissement de nouvelles centralités basées sur la proximité et sur la mixité fonctionnelle et sociale – à l'échelle de la ville entière et de son maillage. Les lieux privilégiés de la densification – qui feront donc l'objet de requalification – sont les anciens lieux centraux délaissés par les industries et l'artisanat, ainsi que les vieux quartiers ouvriers. Parallèlement, pour contraster l'augmentation de l'utilisation de la voiture, les pouvoirs publics essaient de modifier les comportements individuels en favorisant les politiques de proximité. La redécouverte de la proximité se fait dans la volonté d'élargir le champ d'opportunités des nouveaux habitants, dans lequel ils devraient idéalement pouvoir s'épanouir. Ceci se fait sur le modèle des villes anciennes en essayant de recréer des noyaux d'urbanité (Da Cunha, 2009), et donc des lieux à forte densité et diversité fonctionnelle. La centralité devient ainsi une qualité de l'urbanité en tant que capacité à conjuguer différentes fonctions – logement, emploi, équipement collectifs, etc. – et à s'articuler au réseau des différentes infrastructures de mobilité collective. L'intensité urbaine devient ainsi un opérateur au service d'une densification qualifiée (Da Cunha et Kaiser, in Da Cunha, 2009). De plus, les espaces publics centraux et la proximité assurent « une importante fréquentation, locale ou touristique. » (Fleury, 2007 : 47)

Si d'une part l'intensité remet l'individu au cœur des dynamiques spatiales de la centralité, d'autre part elle évoque la nécessité de contextualiser la densité et de penser de nouvelles formes et fonctions plus adaptées à la compacité d'un tissu urbain préexistant.

Donner de nouvelles prises spatiales et représentations

Densifier l'habitat dans un quartier signifie également augmenter la pression humaine sur cette surface. Si l'idée d'avoir un chez-soi individuel était un imaginaire fortement partagé – au début du XXe siècle déjà, dans le modèle de la cité-jardin [cf. Encadré 1] – c'était en raison des confort que ce type d'habitat pouvait offrir. Être autonome et loin des nuisances de la circulation étaient deux motivations importantes, mais les avantages en termes d'appropriation ne l'étaient pas moins. Par exemple, la possibilité d'utiliser le jardin – un espace ouvert, vert et « libre » – constitue une prise importante vis-à-vis de l'autonomie de son propre habitat. Comme le souligne une architecte-urbaniste de l'État de Genève, pour les individus, avoir la possibilité d'habiter dans une villa et d'utiliser un jardin, « c'est pouvoir s'approprier le lieu dans lequel ils vivent. C'est-à-dire aussi avoir des prolongements extérieurs, mais aussi se sentir très centrés dans l'espace qu'ils estiment être leur espace intime, ce qu'on appelle [en architecture] des lieux de réserve qui peuvent être modulables. »⁷. Le petit terrain autour de sa maison constitue un prolongement du chez-soi qui est essentiel pour le déroulement d'activités diverses d'extérieur – jardinage, barbecue, jouer en sécurité, ... – mais également pour de petites situations du quotidien et pour développer un sentiment de sécurité. Il ne s'agit donc pas de son utilisation réelle, quant plutôt du potentiel situationnel d'usage que cet espace est en mesure de fournir. Dans un contexte qui se densifie, ce sont d'autant plus d'éléments à tenir en compte pour offrir un cadre de vie de qualité. Effectivement,

⁷ Entretien avec une Architecte-Urbaniste à l'État de Genève, 29 mai 2014

l'ouverture de l'urbanisme durable vers les espaces extérieurs se fait dans le souci de qualifier l'augmentation de la densité humaine en ville et dans le constat de la nécessité humaine de s'approprier l'extérieur.

La qualité de vie apparaît ainsi d'abord comme une aspiration partagée, mais susceptible d'être individuellement différenciée.

Les urbanistes sont conscients qu'augmenter la densité humaine d'un lieu signifie multiplier les croisements des trajectoires des individus et intensifier le côtoiement de modes de vie le plus souvent très différenciés. C'est ce qu'ils recherchent : une nouvelle intensité urbaine construite sur le côtoiement des individualités. Pour que cela ne se fasse pas de manière conflictuelle, les urbanistes considèrent que pour garantir le bien-être de tout le monde il faut pouvoir tenir en compte d'une pluralité de besoins – et non pas les fixer au préalable, comme l'avaient fait les fonctionnalistes. De ce fait, les espaces de la collectivité et leurs aménagements doivent être les plus flexibles possibles pour permettre un plus grand nombre d'usages et d'appropriations de la part des nouveaux résidents.

Dans la création de la ville durable, les espaces publics deviennent des services urbains de la ville à part entière. Si « la mixité fonctionnelle est une configuration urbaine qui permet de promouvoir la diversité des affectations, de transformer globalement les déplacements et d'améliorer la qualité de vie, [...] l'espace public avec son réseau d'équipements est le socle sur lequel peuvent se structurer des formes urbaines polycentriques et la diversification d'une offre immobilière s'inscrivant dans l'objectif de l'amélioration de qualité urbaine » (Da Cunha, 2005 : 180).

La qualification et la création de nouveaux espaces publics constituent une sorte de transposition de la valeur d'appropriation du « terrain du privé » à un ensemble de « terrains des collectifs », les espaces publics, mis en réseau à l'échelle de la ville. Comme le souligne Ascher, la volonté est celle « d'offrir dans des lieux publics et les espaces extérieurs une qualité équivalente à celle des lieux privés et des espaces intérieurs » (1995 : 94).

Le glissement de sensibilité, vis-à-vis d'une qualité de plus en plus « habitative » des espaces extérieurs, se transpose dans l'idéologie croissante d'un cadre de vie qui ne se limite pas à un logement, mais d'un cadre de vie urbain, celui d'une ville vécue et perçue comme une grande maison.

Les espaces publics sont au service de l'amélioration environnementale des centres et participent au repositionnement de la voiture en ville, dans le but de faire revenir l'individu au cœur de la ville. Les espaces publics piétonniers deviennent ainsi à la fois le trait d'union entre les lieux de la ville et une clé de lecture de l'urbain. D'autre part la ville représente un milieu attractif en termes de développement économique, et les espaces publics, en tant que décor de la ville, sont de bonnes cartes de visite pour attirer les capitaux –économiques et humains.

[ENCADRÉ 2] _ ESPACE ET SOCIÉTÉ DURABLES. ENTRE SPATIALISME ET SITUATIONNISME

L'urbanisme durable, comme le fonctionnaliste, a puisé à sa conceptualisation dans différentes théories contemporaines, en adoptant de nouvelles visions de l'interaction entre les pratiques sociales et le substrat spatial. La tension entre spatialisme et situationnisme est représentative de la variété de contributions et d'interprétations données au nouvel urbanisme durable.

Ordre spatial = ordre social

Selon certains auteurs, l'organisation de l'espace a une influence directe sur les pratiques humaines de ces mêmes. Il constitue « un mode de raisonnement, souvent implicite, qui fait de l'espace une *chose-en-soi*, dont les principes d'organisation et les lois de l'évolution ne devraient être cherchés et trouvés qu'en elle-même » (Lévy, Lussault, 2003 : 865). L'espace est une condition à priori, un contenant objectif. Ce déterminisme spatial considère que toute problématique sociale – ségrégation, insécurité, inégalité, ... –est directement et mécaniquement dépendante des formes de l'espace dans lequel elle se produit. De ce point de vue, il est possible d'induire de nouveaux comportements individuels, de les canaliser ou de les censurer, par l'agencement des formes urbaines.

L'urbanisme devient ainsi un instrument très puissant dans les conceptions du vivre-ensemble et de la fabrication de la ville juste. La *tabula rasa* préconisée par les fonctionnalistes suivait effectivement une idéologie spatialiste, car il s'agissait de reconstruire un nouvel ordre social par la maîtrise de l'espace.

La norme sociale dominante peut donc s'inscrire indissolublement dans l'espace en ôtant de la vue les rapports de domination sociale. Le bon espace est forcément celui produit par l'idéologie dominante. La volonté, souvent politique et autoritaire, est donc celle de contrôler et de provoquer indirectement l'adaptation des pratiques individuelles à une norme globalement appliquée au territoire.

Investissement personnel de l'espace et détournements

S'opposant au spatialisme, les théories des situationnistes – proclamés et auto-dissolus dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle – glorifient l'appropriation individuelle, « dénormalisée » et imprévue, et mettent en avant « *le relief psychogéographique des villes* » (Debord, 1958). L'individu est la clé de l'anarchie des petites choses quotidiennes qui contribuent à marquer et surtout modifier le sens des lieux et de leur agencement.

La dérive urbaine, proposée par Guy Debord, est un excellent exemple de la mise en pratique de « l'anarchie à petite échelle ». Comme l'explique efficacement Diane Bégard, « *la dérive situationniste [...] est un acte de prise de possession de la ville en la détournant de ses fonctions et de ses usages imposés par l'urbanisme* » (Bégard, 2008); en résumé, l'antagoniste naturel du spatialisme fonctionnaliste.

Si pour les situationnistes il s'agit d'une transgression volontaire et souvent artistique (Genty, 1998) des codes imposés, il n'est pas moins important de remarquer que l'imprévisibilité des êtres humains donne souvent lieu à des détournements originaux parfois inconscients, ou quelquefois nécessaires. Dans la perspective situationniste, l'espace urbanisé apparaît comme un substrat qui amène à l'aliénation de l'épaisseur de la ville en tant que lieu privilégié de création de l'imprévu. Il s'agit d'une vision de la ville – et de la vie – qui met en avant la micro-échelle individuelle de l'appropriation momentanée et qui est partagée par la sensibilité culturaliste.

Des espaces publics, des qualités urbaines

La pluralité d'orientations proposées dans la littérature du développement urbain durable met en avant une grande diversité de dimensions et d'échelles de l'analyse et de la mise en pratique de la qualité urbaine. Selon Da Cunha et Guinand, il existe une qualité pour chaque élément constitutif de l'espace urbain et de ses spécificités contextuelles (2014). De ce fait il n'y a pas une qualité de l'espace public, mais *des qualités des espaces publics*.

Le registre de qualification des espaces publics s'insère dans la tension entre l'attribution de qualités à la matérialité de l'espace et les qualités perçues, vécues et induites par les usages, jonglant ainsi entre la programmation de l'espace et la sensibilité de l'imprévu.

Dans la théorisation de la ville et de ses espaces publics, plusieurs penseurs de la ville durable se rencontrent sur l'idée qu'il faut appréhender l'urbain en tant qu'imbrication de quelques facteurs principaux et de leurs qualités : les formes, les fonctions, les usages.

La qualité de ces dimensions et de leur relation d'interdépendance détermine la qualité urbaine globale d'un espace de part son intégration à l'existant, sa valeur environnementale et sa capacité à créer des ambiances.

La qualité formelle

Cette dimension de l'espace public met en avant l'importance la matérialité de l'espace en tant qu'opérateur de la qualité. Les formes choisies pour densifier une ville sont à négocier à plusieurs niveaux – de l'objet au bâtiment, à la rue, aux maillages... – et peuvent inciter à certains types d'usages et déterminer la fonction d'un espace, ou encore être définies en fonction des usages demandés et des fonctions prévues dans un espace. Selon Da Cunha et Guinand, la forme urbaine est à reconnaître « comme une structure de correspondance entre une organisation sociale et sa distribution spatiale » (2014 : 40). L'analyse typo-morphologique joue donc un rôle majeur dans la modalité de densification et de définition de la compacité de la ville.

La qualité d'un espace public se définit par la capacité de ces derniers à organiser l'espace dans une composition urbaine qui donne à la ville une cohérence dans son ensemble, ainsi qu'une lisibilité, une esthétique reconnaissable et une facilité d'appropriation. La bonne articulation entre les bâtiments et « les vides » est une préoccupation essentielle, tant du point de vue systémique qu'esthétique. La morphologie de l'espace public façonne la structure des systèmes de déplacement et définit le potentiel relationnel entre les différents lieux de la ville, ainsi que leur accessibilité. De même, l'organisation formelle du tissu urbain peut se faire dans un souci de la mise en relation visuelle du bâti avec son contexte d'insertion et avec l'existant. Les modalités d'agencement des formes urbaines sont donc responsables de la qualité d'intégration d'un espace – et de ses fonctions – à un contexte et permettent donc d'inscrire le tissu urbain dans une identité.

L'accessibilité physique de l'espace public est une condition sine qua non de la réalisation de la coprésence.

La qualité fonctionnelle

Cette dimension de l'espace public met en avant les activités prévues pour s'y dérouler. « Elle se compose « de la représentation de l'usage social et de la forme architecturale » et se caractérise par « la destination d'un espace public à usage précis, conçu par certains groupes d'acteurs urbains (Zepf, 1999 : 67). » (Rey, 2011)

Comme nous avons déjà pu le voir auparavant, la notion de centralité et de mixité interroge la qualification fonctionnelle d'un lieu, car elle « dessine un champ d'opportunités d'usages » (Da Cunha, Kaiser, 2009 : 26). La qualité fonctionnelle se définit donc par sa capacité à attirer des usagers divers dans un même lieu pour faciliter le côtoiement avec autrui. « Au delà des services incontournables, l'amélioration du milieu urbain encourage les activités facultatives (se promener,

s'asseoir ou rester debout pour observer les passants, etc.). Ces activités favorisent à leur tour une hausse de l'activité sociale.»⁸ (Da Cunha, Guinand, 2014 : 42)

La forme et la fonction sont indissolublement liées. De ce fait l'accessibilité physique détermine le potentiel du champ d'opportunités offert par un espace public.

La mixité fonctionnelle d'un espace public en garantit la fréquentation nécessaire pour « faire vivre » le lieu. Notons que nous faisons référence aux fonctions praticables à l'échelle du piéton et non pas en termes de mobilité individuelle motorisée. De plus, la fonction la plus revalorisée, dans les programmes de l'action publique, est celle résidentielle.

La qualité d'usage

Les usages représentent « l'ensemble des valeurs sociales qui se présentent dans un certain cadre spatial et temporel » (Zepf, 1999 : 66) et rendent compte de la dimension vécue de l'espace, par les individus. « L'espace est une abstraction. Il cesse de l'être quand il a un nom : ce nom il le doit aux usages qui le configurent (qui le remplissent à la fois d'objets et de sens) et aux pratiques que les usages autorisent et que l'adéquation de l'espace ainsi praticable pérennise » (Toussaint et Zimmermann, 2001 : 81). L'usage est la dimension qui, par son accord, ou son désaccord, avec le projet urbanistique dévoile l'efficacité des mesures envisagées. De ce fait, un espace avec une bonne qualité d'usage est un espace qui est capable de répondre aux attentes des citoyens en matière de *protection, attrait* et *confort* (Da Cunha, Guinand, 2014). C'est dans la problématisation de la qualité d'usage que se cristallise la tension entre sécurité et convivialité, et que l'espace public se révèle un lieu de confrontation, de par sa nature relationnelle.

Rhabiller la ville durable

L'opérationnalisation de la qualité urbaine, dans le cadre de la requalification des espaces publics des centres-villes, se fait par l'action des pouvoirs publics et passe par des interventions locales de proximité (Choay, 2006 ; Fleury, 2007 ; Da Cunha, 2009). Les améliorations des espaces publics s'adressent principalement aux habitants (Fleury, 2007) et se font dans le but de réhabiliter le cadre de vie offert par les centres et l'imaginaire idéalisé de la rue. Les politiques de déplacement, qui visent principalement la réduction de la circulation motorisée, rejoignent les mêmes préoccupations, environnementales et résidentielles, prônées par les politiques de qualification de la proximité. De ce fait, les politiques de requalification des espaces publics s'insèrent dans une continuité avec les politiques de gestion des flux motorisés, et de leurs nuisances, car la favorisation de la fonction sociale traditionnelle se fait principalement par un retour à l'échelle du piéton.

⁸ On pourrait se demander si cette formulation même ne véhicule pas un point de vue biaisé sur l'importance relative des activités urbaines. Pourquoi se promener est considéré comme étant facultatif ?



Figure 2 Lausanne, quartier Rôtillon avant et après la requalification urbaine retrouve une «allure médiévale»

Ce n'est pas uniquement le modèle culturaliste qui trouve son opérationnalisation, mais également sa conjugaison proposée dans les théories de la cité-jardin. La naissance du modèle de l'éco-quartier – du quartier-jardin (Schikorski, 2012) ou quartier vert – témoigne de la réinterprétation des problématiques de ces deux thématiques de l'urbain du début du XX^e siècle.

Selon plusieurs auteurs, les choix d'action en matière d'amélioration du cadre de vie se font selon des axes européens partagés (Ibid. ; Tomas, 2002 ; Choay, 2006 ; Da Cunha et al., 2005) les dimensions matérielle, paysagère, patrimoniale et sociale.

Les aménagements associés à ces priorités d'action se font de manière ponctuelle ou paysagère, et leur temporalité s'articule selon deux programmes : préserver les espaces hérités et renouveler l'urbanité de proximité.

Patrimonialisation

La mise en avant de la préservation du patrimoine s'insère dans la volonté d'inscrire dans le tissu urbain l'histoire de la ville et de la civilisation qui l'a construite. D'une part il s'agit de maintenir les formes de la ville ancienne pour les revaloriser, d'autre part il est question de raviver l'identité culturelle collective du territoire. Ce mouvement se fait notamment dans la préservation – et la création administrative – des hauts lieux historiques, dans leurs formes, mais également par la mise en valeur des monuments et des objets qui leur appartiennent. L'idée est de marquer les spécificités de la ville européenne et de sa culture, dans un souci de prestige des espaces hérités, qui sont valorisés principalement au nom de leur statut symbolique.

Dans l'exemple parisien de Fleury, le réaménagement du quartier du Marais se fait à l'aide « de matériaux nobles et d'un mobilier urbain de style » (2007 : 281). La volonté est celle de redonner une authenticité aux lieux, par exemple par le choix de revêtements associés à la ville ancienne – comme les pavés. Le rôle du mobilier urbain est également capital dans ce genre de projets. La mise en scène d'un mobilier classique – bancs publics, réverbères, etc. – « aux standards parisiens » (Ibid.) se fait par leur substitution aux mobiliers urbains de l'après-guerre, et donc dans un souci de rupture idéologique et d'imaginaire avec les espaces publics produits par l'urbanisme fonctionnaliste.

L'action de mise en patrimoine peut se faire de manière ponctuelle – par des actions ciblées à un espace – ou par des aménagements globaux qui visent la mise en relation des différents espaces publics dans un souci de continuité. Pour que les espaces publics soient de qualité, il faut qu'ils *fassent parisien*, et qu'ils évoquent le Paris « des amoureux et de la bohème » que l'on s'attend à visiter, ou à habiter.

Les stratégies de patrimonialisation touchent également les nouveaux espaces publics. Le souci est le même que pour les espaces hérités : rompre avec la monotonie et l'asepsie des espaces fonctionnalistes, pour rendre l'espace à l'appropriation des habitants. Le revêtement, les matériaux et le mobilier urbain sont encore une fois des éléments chers à l'action de renouvellement urbain. Pour les espaces publics de proximité rénovés, « des asphaltes de couleur (rouge ou blanc) sont ainsi de plus en plus utilisés » (Fleury, 2007 : 273) et s'inscrivent dans une vision innovante de l'urbain et de son design. Il en est de même pour le mobilier urbain qui prend des formes, couleurs et matériaux divers, à la fois dans un souci environnemental et technique – métaux recyclables, bois FSC, etc. – et dans la volonté d'innover l'image du lieu sous une nouvelle perspective esthétique. La volonté durabiliste de répondre à une pluralité d'usages, transforme le mobilier urbain en un dispositif spatial qui a pour but déclaré de garantir la flexibilité d'appropriation des espaces publics. De plus, la gestion même de ces objets, et de ces espaces, est soumise à une systématisation de la part des services en charge, qui, eux aussi, se voient obligés à des réorganisations internes des responsabilités.

« Le recours à des équipements « de style » [...] vise également l'amélioration du paysage urbain » (Fleury, 2007 : 274). C'est effectivement entre les années 1970 et 2000 que se créent les premières commissions chargées du mobilier urbain et que s'instaurent les premiers postes de designers urbains au sein des villes européennes.

L'inscription de l'art dans les nouveaux espaces de proximité se fait également dans ce but. Si dans le cadre des espaces hérités « l'événement » est créé par leur valeur historique et symbolique, il s'agit dans le cadre des nouveaux espaces de construire une nouvelle valeur emblématique du lieu autour de laquelle structurer un nouveau sentiment d'appartenance.

La patrimonialisation des espaces nouveaux ne se fait pas sur une prétention d'historicité et authenticité, mais plutôt sur la mise en avant d'une image innovante de l'urbain qui conjugue, dans son esthétique, les préoccupations du développement durable. De ce fait, la qualité urbaine apparaît comme un imaginaire urbain évoqué par une mise en scène spécifique de la ville et de ses objets, mais également comme une esthétique révélatrice d'un devoir civique propre à l'espace public.

Végétalisation

Améliorer la qualité de vie de proximité consiste également dans le retour de la nature dans les centres-villes. Si d'une part on assiste au retour d'un entretien accru des parcs publics dans les agendas politiques (Fleury, 2007), d'autre part la volonté est celle d'amener le vert dans les quartiers plus minéraux. En accord avec le modèle de la cité-jardin, le centre urbain doit vivre en symbiose avec la nature qui l'environne (Schikorski, 2012), mais également qui le compose et le qualifie. De plus, les « soucis végétaux » se conjuguent également dans les préoccupations du développement durable en matière de promotion de la biodiversité naturelle – ou plutôt d'une « biodiversité culturellement programmée » (Génot, 2008).

Selon Mohamed Srir, dans les réflexions sur la qualité environnementale à l'échelle locale, il ne faut pas dissocier les éléments construits de ceux naturels (2012). La présence végétale est pensée dans la dimension paysagère qu'elle peut apporter – également en termes de signalétique urbaine dans la valorisation de la lisibilité d'une ville (Baaziz, Chemrouk, 2012) – mais aussi dans les bienfaits ponctuels, en terme d'ombre et de microclimat, qu'elle peut induire. Dans de nombreux contextes, la végétalisation accompagne les projets de piétonisation des rues ou de secteurs, car, pour planter des arbres, il faut souvent faire face à des contraintes techniques – réseaux enterrés de gaz, d'électricité,

largeur insuffisante des trottoirs, etc. De ce fait les modalités de végétalisation peuvent aussi se faire de manière saisonnière par l'implantation d'éléments végétaux temporaires et événementiels.

La fièvre pour la végétalisation ne s'applique pas uniquement dans l'implantation d'arbres ou végétaux, mais également par la simple référence à l'élément végétal.

La montée des problématiques du développement durable opère un remplacement du rapport Nature/Culture – ou entre naturel et artificiel – avec la pénétration de la Nature dans le social, et sa conséquente patrimonialisation (Génot, 2008).

Événementialisation

Parallèlement à la volonté de multiplier les appropriations collectives, l'urbanisme durable a développé de nouveaux processus d'aménagements qui laissent la place au ludique et à l'expérimentation temporaire des lieux. Jouer avec les ambiances, pour créer des situations urbaines nouvelles et éphémères, participe à la reconstruction de la perception de l'urbain, car cela permet de donner une nouvelle signature au lieu concerné.

La mise en scène d'aménités urbaines temporaires sert, dans cette optique, à « redéfinir pendant un moment donné l'organisation et l'attractivité d'un lieu » (Da Cunha, Guinand, 2014 : 45). La montée de cet « urbanisme de situations » s'insère une fois de plus dans la volonté manifestée de tenir en compte la dimension changeante et évolutive de nos sociétés, par contraposition à l'« urbanisme définitif » des fonctionnalistes (Ibid.). De ce fait, on pourrait affirmer que l'événementialisation s'inscrit dans la lignée de la patrimonialisation. Ces politiques événementielles sont mises en scène dans l'espace public à l'aide d'objets urbains, comme le mobilier urbain ou de la végétalisation, et se basent sur la volonté de créer une intensité temporaire par une nouvelle affluence de personnes – le souci est donc celui de la « biodiversité humaine ».

La plupart des projets sont mis en scène de manière volontariste par les pouvoirs publics, qui révèlent ainsi encore une fois leur rôle proactif dans les mutations urbaines du tournant de la durabilité, et leur rôle de pionniers dans la construction de la qualité urbaine.

D'autres projets événementiels visent directement l'appropriation matérielle de lieux de la part de la population. C'est notamment le cas de toutes les manifestations qui visent proactivement à redonner la rue aux citoyens, pour les activités plus disparates – des banquets urbains, au « vides grenier », en passant par les fêtes du voisinage, ou des simples marchés etc. – par la création de « moments urbains heureux » (Gaillard, Matthey, 2012)

L'urbanisme événementiel se fait également par la caractérisation de l'espace public en tant que lieu d'art (Fleury, 2007). L'art s'inscrit dans les espaces publics tant du point de vue d'installations éphémères autonomes, que par son intégration aux aménités intrinsèques à l'agencements des lieux publics. De plus l'art constitue un nouvel instrument urbanistique au service de la continuité imagée et perceptive des lieux publics de proximité, mais également un élément de mise en relation avec le contexte territorial.

Dans le cadre du réaménagement de Plainpalais, à Genève, le projet artistique *Néon Parallax* a été conçu spécifiquement pour le lieu et, volontairement ou pas, est accompagné le travail de relooking de la plaine. Le choix des installations lumineuses s'est fait dans un souci de « transposition trompeuse » des similitudes entre la prestigieuse rade genevoise et la plaine plus populaire de la ville : « la parallaxe s'appuie sur l'homologie des deux plans en losange et la transposition des messages publicitaires des enseignes qui illuminent la première en installations artistiques

lumineuses sur les toitures des immeubles qui bordent la seconde. »⁹ Si la ressemblance formelle est partagée, le caractère urbain et de fréquentation qu'elles expriment est substantiellement différent : la Genève internationale du lac, vitrine touristique et défilé marchande, d'une part, et la Genève du « Dimanche »¹⁰, des fêtards, du quotidien populaire... et du *Frankie* – « L'homme qui marche » moderne – de l'autre.

Nous pourrions affirmer que, si pour les hauts lieux emblématiques, l'art est hérité, le nouvel art urbain est l'apanage des espaces requalifiés et de leurs aménagements. Notons que, le courant du développement urbain durable marque une nouvelle interprétation de l'urbanisme artistique de Camillo Sitte, qui intègre l'échelle de l'objet et qui se mélange l'ordre artistique à celui technicien. Cependant, il s'agit également d'un moyen d'étaler l'engagement des grandes villes européennes dans l'embellissement des espaces et dans la création d'un « imaginaire branché ».

[ENCADRÉ 3] _ LA PRIMAUTÉ DE L'INDIVIDU AU CŒUR DES VILLES

Exemple des villes italiennes. Amélioration de la qualité par la gestion de la mobilité

Lieutier (1997) prend l'exemple de la gestion des déplacements urbains dans le cadre des villes italiennes pour montrer une manière, très efficace selon lui, de répondre aux préoccupations culturalistes liées à la mort des centres-villes. La conception des ZTL – zones à trafic limité – dans le centre ville de Sienne, Florence et Livourne est entreprise dans la volonté d'améliorer l'accessibilité des centres historiques par la mise en valeur du cadre de vie. Les urbanistes italiens partent du principe *européennement* partagé que l'excès de véhicules et la pollution gazeuse qui les accompagne tuent le cœur des villes – les mêmes tant glorifié par Sitte – dans leur image, identité, et dans la possibilité pour les habitants de se les approprier et de s'y promener librement.

Les ZTL constituent des mesures ciblées sur la réduction de l'accessibilité motorisée au centre, car préconisent un tri entre les différents types de déplacements et motivations du stationnement. De ce fait, les seuls ayant accès à... sont les résidents et les « opératifs », c'est-à-dire toutes les personnes travaillant dans le secteur – taxis, transports publics, commerçants, livreurs – ou pour le secteur, comme les agents de contrôle des ZTL. Le but est donc d'éloigner du centre tous les trafics de transit et les pendulaires, résolvant ainsi également les problématiques liées aux surfaces de stationnement et facilitant les déplacements des piétons ou la mobilité douce en général. Le contrôle des règles des ZTL est assuré par la signalisation et le personnel qualifié à cet effet, et non pas dépersonnalisé par la mise en place de dispositifs architecturaux. La diminution des nuisances à l'échelle locale et humaine fait que les centres italiens sont entraînés dans une nouvelle dynamique de repeuplement par les habitants – qui peuvent finalement rouvrir leurs fenêtres –, les clients et les touristes. Ces derniers sont très importants pour relancer la base économique des centres hérités.

⁹ Néon Parallax : <http://www.ville-ge.ch/culture/neons/>

¹⁰ Il s'agit de une des installations artistiques dans le cadre de Néon Parallax, conçue par Christian Robert-Tissot. « Ses mots-images sont en relation étroite avec leur environnement, tant architectural que culturel. Pour *Neon Parallax*, l'artiste propose de placer le mot *DIMANCHE* en majuscules sur le toit de la banque commanditaire. Ce mot apparaît comme une injonction à la pause, au jour de repos, et à une place libre, dénuée de toute actualité dans les agendas, tout en restant en décalage complet par rapport à l'idée du slogan et de la publicité. » (Ibid.)

Par sa conception et sa mise en pratique, la politique des ZTL constitue un exemple de « la traduction (inconsciente ?) de la primauté reconnue de l'individu dans le cœur des villes » (Idem : 6) et de la mise en œuvre de solutions à échelle locale et à visage humain. Bien que ceci se fasse toujours à l'aide de « zones », ces mesures témoignent de la nécessité de cibler les espaces publics centraux et leurs caractéristiques anciennes pour requalifier la vie en ville. Lieutier souligne l'efficacité de la requalification des espaces publics centraux pour induire des changements de comportements individuels guidés par le principe de durabilité et pour revitaliser les centres, du point de vue social et économique. Cette mesure touche directement à la mobilité des personnes, mais constitue également un puissant moyen pour filtrer les populations et les usages permis au centre-ville.

L'expérience italienne est porteuse des visions urbanistiques répandues en Europe vers la fin du XX^{ème} et elle opérationnalise les préoccupations patrimoniales de Camillo Sitte, celles sécuritaires de Jane Jacobs, et celles liées à l'écologie (dans toutes les acceptions du mot).

Ces mêmes intentions sont mises en avant dans d'autres grandes villes européennes. C'est notamment le cas de l'attention portée aux espaces publics et à leurs ambiances par la ville de Lyon (Toussaint, Zimmermann, 2001) et du relooking de la Barcelone post franquiste – laquelle occupe encore aujourd'hui un rôle capital en tant que référence en matière d'urbanisme et de gestion des espaces publics.

« Les espaces ne sont pas simplement reconquis au profit des piétons, ils sont *requalifiés* », dit Fleury (2007 : 273) au sujet des expériences de Paris, Berlin et Istanbul. « Les espaces publics sont devenus un outil central dans les politiques des déplacements » (Toussaint, Zimmermann, 2001 : 588 ; Fleury, 2007), et la requalification de ces espaces se fait dans un souci de contrôle permanent des activités qui s'y déroulent (Froment-Meurice, 2008).

Une autre mesure pour favoriser la sécurité piétonne en ville est la réduction de la chaussée pour les voitures en faveur de l'élargissement des trottoirs (Fleury, 2007). De ce fait, les rues deviennent plus vivables et permettent de nouveaux types d'appropriation – comme par exemple les terrasses des cafés, les marchés ou l'implantation de végétation et de bancs publics. Ainsi, le trottoir devient « un signe d'aménité pour une rue et d'efficacité pour la voirie » (Paquot, 2009 : 79).

Ces tendances prônent l'espace public en tant que support d'activités marchandes de proximité et lieu par excellence du séjour urbain.

La thématique opérationnelle de toutes ces préoccupations témoigne du fait que « la reconquête de l'espace public constitue un moyen privilégié de la production de la qualité urbaine » (Da Cunha, Guinand, 2014). D'une part parce qu'elle permet d'agrémenter un cadre de vie qui doit se préparer à la nouvelle pression de la densification, d'autre part parce qu'elle supporte des politiques qui visent l'éloignement des nuisances des voitures et favorisent un retour à une « sociabilité de proximité », à l'échelon local du piéton, et à la fabrication de situations urbaines agréables et sécurisantes.

« Faire des espaces publics attractifs » sert à « inciter d'autant plus les habitants à en faire de nouveaux espaces de séjour » (Fleury, 2007 : 284), et de circulation piétonne. Les principaux enjeux qui en ressortent sont donc la mobilité, la sociabilité et l'identité.

Dans le tournant de l'urbanisme durable, dont nous témoignons, la construction sociale de la qualité urbaine se fait par un renouveau de l'idéal d'*urbanité* au sens culturaliste. Cette urbanité est de nature sensible et polysémique intrinsèquement attribuée à l'espace public et à ses objets.

Dans les conceptions urbanistiques actuelles, les penseurs des villes ont établi graduellement une équivalence entre la qualité de vie en ville, la qualité des espaces publics et la qualité de leurs

aménagements. L'importance donnée à la dimension des usages, dans la manière de penser la qualité urbaine, met en exergue la nécessité de faire correspondre le projet urbain aux attentes des habitants, et donc de repositionner les acteurs et leurs rôles au sein de la « fabrique urbaine ». L'urbanisme durable interroge directement les espaces publics, leurs objets et leurs qualités, en tant que conditions primaires de *l'habiter* en ville. Mais dans un contexte construit dans la tension entre usage et paysage, qui décide et détient réellement le « droit de séjour »?

Qualité urbaine et espaces publics, deux conditions de l'Habiter

« La construction de la densité comme phénomène social problématique reconfigure en même temps la question culturelle de la civilité qui convient et la question politique de la cité à venir, de la cité comme « horizon d'attente » »
(Joseph, 1998 : 89)

Vers une ville habitable et juste ?

Dans l'urbanisme durable la ville est une grande maison, les citadins sont une grande famille et les espaces publics sont nos nouveaux salons¹¹.

Nous avons vu que la conception des espaces centraux à usage public, au service d'une qualité de l'habitat, s'autonomise déjà à partir du XIX^e siècle et les théories hygiénistes ; mais la vraie émancipation – voire invention (Fleury, 2007) – des *espaces publics* en tant qu'« objets urbanistiques » à part entière se fait uniquement à partir des années 1970-80. Il est intéressant de constater que c'est dans la période même de l'affirmation de la mort des lieux publics que l'on a assisté au déversement des gens dans la rue pour revendiquer la libération des spécificités des individus. Alors que les fonctionnalistes, et l'idéal capitaliste duquel ils sont issus, préconisaient l'existence d'un être humain universel, considéré égal face au marché et ayant les mêmes besoins partout, les gens ne sont pas – littéralement – « restés chez-eux ». Les nombreuses mobilisations politiques se faisaient au nom de la libération – ou finalement de la libéralisation ? – des choix de vie « différents » et des revendications sur la *capabilité*¹² d'influencer son propre destin... et donc également la liberté d'influencer son cadre de vie.

Dans cette période, l'interpénétration des champs d'études des Sciences Politiques et des Etudes Urbaines est un marqueur des nouvelles approches urbanistiques.

L'essor du nouvel outil *espace public* se fait dans la nécessité de recoudre l'espace matériel aux enjeux politiques de la sphère publique. Et c'est au moment où le politique rentre dans l'espace public que la notion de qualité urbaine se remet en question dans la recherche d'adéquation entre l'organisation matérielle de la ville et les aspirations différenciées des individus.

¹¹ Au sens de salon XIX mais également en termes d'agencement du mobilier....

¹² D'après Amartya Sen (2000), la *capabilité* est un concept composé par les mots *capacité* et *possibilité*. C'est l'ensemble des capacités d'un individu à avoir des projets de vie et des opportunités dont son environnement rend la réalisation possible. Ce concept désigne la liberté réelle qu'un individu a de maîtriser et d'influencer son propre destin.

*Divorce entre les qualités de l' urbs et de la civitas*¹³

Selon Ascher, la création de nouvelles formes d'espaces collectifs à vocation commerciale –centres commerciaux, aéroports, musées,... – témoigne de la mutation de l'urbanité ancienne et non pas de sa mort (Ascher, 2001). Par contre, cette « nouvelle civilité urbaine » est fortement critiquée car elle se fait par la transformation des citoyens des agoras en consommateurs hypermodernes et individualisés (Ghora-Gobin, 2001).

À l'aube du XXI^{ème} siècle, la sociabilité des individus semble se jouer de manière atomisée dans des lieux de consommation collective –de marchandises, de mobilité, de l'art,... – et non plus dans des lieux accessibles de vie collective et de débat. Selon Fleury, ce mouvement de marchandisation des lieux par le privé s'est fait en raison de « l'absence ou la lenteur des pouvoirs publics à répondre à cette demande » (2007 : 59). De plus, le rôle des nouvelles technologies de communication est souvent évoqué en soutien à la thèse de la mutation et de la dématérialisation des conditions relationnelles des individus (Choay, 2006).

Les craintes sécuritaires, souvent fortement médiatisées, contribuent à renforcer les représentations négatives des lieux extérieurs, diminuant ainsi au maximum la friction avec l'altérité – au niveau spatial mais également des idéaux. Ceci semble avoir envahi de même l'attitude des personnes et leur détachement de l'environnement qui les entoure en les éloignant d'un idéal d'attitude urbaine. Jusqu'à il y a peu de temps on pouvait lire dans les Transports Publics Genevois que « Céder sa place est un signe d'urbanité »... comme s'il fallait rééduquer les individus à un comportement citadin.

Dans l'héritage fonctionnaliste, pour certains auteurs *l'urbs* a définitivement divorcé de la *civitas* (Choay, 2006 : 161). La perte de la proximité au profit des vitesses et la spécialisation des espaces publics fonctionnalistes, ainsi que leur appropriation par le marché ou par des population indésirables, ont irrémédiablement effacé l'urbanité caractéristique du modèle ancien. Pour d'autres auteurs, en revanche, celle-ci peut être reconstruite en recréant de nouveaux lieux voués à l'intersubjectivité et en redonnant de l'intensité humaine aux espaces centraux, sur le modèle de la ville traditionnelle. Pour ceux qui ont encore foi dans le futur de la ville, la création d'espaces publics pour le public se rend donc « plus nécessaire que jamais » (Tomas, 2002 : 9).

La terminologie même d'« espace public » se construit dans la nécessité de superposer l'espace concret de côtoiement des personnes avec la sphère publique d'Habermas.

Comme le souligne Froment-Meurice, dans le renouveau du modèle culturaliste « *les références au modèle habermassien postulent qu'une certaine forme d'espace crée des relations sociales de proximité, et que l'espace public, en tant que modèle spatial, est a priori l'espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel* » (Froment-Meurice, 2008 : 4).

En reprenant les auteurs de l'École de Chicago, on peut affirmer que la ville est un mode de vie dont le fondement est la vie publique. La ville apparaît donc comme un phénomène politique capable d'organiser le vivre ensemble, le côtoiement de l'altérité, car elle se construit dans l'interaction, tout comme la société même (Foret, 2010). Selon Berque (in Foret, 2010), l'urbanité est à la fois une entité sociale et spatiale qui crée un sujet collectif. La tension entre densité et diversité exprime donc le caractère intrinsèque de l'urbanité des lieux qui font la ville (Lévy, Lussault, 2003 : 966). Dans ce magma d'anonymat spatialisé, la reconnaissance de l'individu passe par la reconnaissance publique de ses besoins spécifiques et leur protection dans/par la sphère publique (Wirth in Grafmeyer et

¹³ (Choay, 1965)

Joseph, 1984). Le noyau du « faire société » – ou du faire ville – se trouve donc dans l'espace public, car c'est le lieu où l'on peut s'exposer et se confronter, c'est le lieu de « prélèvement d'égaux » (Joseph, 1998 :91).

Garantir la diversité et la densité humaine signifie d'abord garantir l'accessibilité de l'espace public. Selon Joseph, l'accessibilité et l'hospitalité sont des valeurs fondamentales de l'urbanité (Joseph, 1998) : « la publicité du débat des citoyens, la rencontre des citoyens ne pourront s'affirmer que sur des lieux qui le permettront » (Bégar, 2008 :25). La qualité d'usage des espaces publics prend ainsi toute son importance, car elle participe aux grandes discussions concernant le vivre ensemble qui articulent les tensions entre la subjectivité des usagers de la ville et l'impartialité nécessaire à la définition de normes objectives en matière d'aménagement du territoire. L'espace public est ainsi conçu en tant que bien public, au sens économique du terme, caractérisé par le principe de non-rivalité et de non-excluabilité.

Repositionnement et diversification des acteurs. La qualité urbaine partagée

La démocratie trouve son expression (...) dans la qualité de vie de la rue.

R.Rogers (in Fleury, 2007)

« Au cours du XXe siècle, un modèle dominant d'organisation politique s'est imposé la gestion démocratique et la participation publique. » (Sen, 2000 : 11)

Des agoras helléniques aux flashmobs, en passant par les salons du XIX^e, ce n'est pas uniquement la conception de l'espace public qui a changé, mais également le sens et la valeur donnée aux agents urbains et à leurs particularités.

La production et les acteurs de la qualité urbaine interrogent les durabilistes au même titre que la conceptualisation de celle-ci : « la découverte des limites du modèle productiviste interroge les modes de fabrication de la ville, l'urbanisme contemporain, ses valeurs, ses objectifs, ses outils de gouvernance et le programme qu'il semble désormais désigner : améliorer la qualité des espaces communs de tous les citoyens. » (Da Cunha, Guinand, 2014 : 53) Depuis les années 1990, on assiste à un tournant communicationnel et argumentatif au sein de la planification urbaine, qui se conjugue sous un impératif participatif (Ibid.). « La qualité de la production de nos villes tient autant de celle intrinsèque du projet et de son programme que de celle du processus de production.» (Groux in APERAU, 2012 : 41)

L'accessibilité de l'espace public – tributaire de la double nature de ce dernier – ne doit pas être uniquement spatiale, mais également politique et discursive. C'est dans et par l'espace public, ses nouvelles formes, fonctions et représentations, qu'on inscrit le mode d'emploi du savoir-vivre urbain et les nouvelles responsabilités citoyennes.

L'espace public – dans sa conceptualisation et dans la conception – redevient une arène publique, « un système de lieux et d'acteurs » (Fleury, 2007 : 588), car « il dépend directement des acteurs urbains » (Bassand et al., 2001 : 4).

Espace public comme système d'acteurs et de savoirs

Si les réflexions des fonctionnalistes portaient quand-même sur le bien commun, elles abrogeaient par contre les dimensions culturelles et individuelles des préoccupations citoyennes. Selon Ascher,

les intérêts collectifs s'imposaient à ceux individuels, et étaient dictés par les pouvoirs publics et la légitimité d'action sur le cadre de vie urbain était réservée aux techniciens et aux experts. La gestion de la voirie était dans les mains des ingénieurs et l'habitat dans les mains des architectes.

Le retour à l'espace du vécu et « aux vides » préconisé par le nouvel outil de l'urbanisme durable – le projet – amène à un repositionnement des acteurs de l'urbain. « L'idée de projet implique des transformations dans les modalités de l'exercice de l'action collective – basée sur une négociation explicite, permanente entre les techniciens, les politiques et les habitants dans une logique processuelle de coproduction itérative de la ville. » (Idem, 2009 : 6)

Dans la ville du développement durable, les individus ne retrouvent pas leur place uniquement au cœur de la ville, mais également au cœur du débat politique, se rapprochant des concepteurs et des décideurs. Les individus deviennent des agents, les acteurs du changement de leur cadre de vie, et non pas les destinataires passifs d'une qualité octroyée par une structure (Sen, 2003). Le contexte politique d'affaiblissement du cadre étatique se fait dans le sens d'une redistribution de la souveraineté en faveur de la gouvernance des villes et dans un tournant vers la démocratie participative, et donc par un rapprochement au pouvoir citoyen (Braud, 1997). Ceci ne va pas sans un réaménagement des échelles institutionnelles traditionnelles, en faveur d'une géométrie variable des réseaux d'acteurs impliqués dans les politiques territoriales, et d'une réorganisation des services publics (Bassand et al., 2001).

La société civile devient partie intégrante des discussions et des prises de décisions politiques. Les dispositifs participatifs mis en place à cet effet contemplent différents degrés d'implication citoyenne (information, concertation, consultation), temporalités d'action (en amont du projet, en aval, ou conjointe) et peuvent être de nature « imposée » ou volontariste. Le plus souvent, la participation nécessite d'une organisation proactive de la part des citoyens, lesquels peuvent se regrouper en associations ou groupes d'intérêt ayant pour but de défendre de manière structurée les intérêts particuliers. C'est notamment le cas des associations des habitants d'un quartier, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des propriétaires, des cyclistes, des automobilistes, etc. ou encore des acteurs économiques. Selon l'étude de Bassand, Stein, Joye, Compagnon – portant sur le contexte genevois – l'intégration des habitants par l'intermédiaire des associations est considérée comme préférable à une participation directe de la population, qui serait trop lente et complexe (2001).

Bien que la participation se veuille démocratique et ouverte à tous, elle demande aux individus la capacité de mobiliser un capital de compétences citoyennes et de s'organiser en réseaux sociaux. De ce fait, il n'est pas uniquement question de l'accessibilité du débat public, mais également des moyens et des capacités individuelles de « se faire entendre » ; il est question de l'accès réel à l'arène participative, et donc de la représentativité des différents intérêts sociaux.

La valorisation des compétences s'accompagne également d'une mise en discussion du pouvoir scientifique. Les experts, ou professionnels, de la gestion des flux et de la séparation des compétences de la ville fonctionnelle étaient principalement les ingénieurs et les architectes. Dans la ville fonctionnaliste, l'expertise tranchait les décisions en matière d'urbanisme, alors que, dans la ville durable, l'expertise se confronte au principe de précaution, rendant nécessaire la confrontation des experts (Ascher, 2001). Le champ des professions liées à l'espace s'élargi considérablement dans un souci d'interdisciplinarité et de multiplication des dimensions et d'échelles d'analyse. « La sociologie, l'ethnologie, l'anthropologie, la psychologie, l'histoire, la géographie, l'économie, la linguistique, la philosophie et d'autres sciences encore sont interrogées pour apporter leur éclairage

sur l'examen contextuel, étape essentielle et incontournable à tout aménagement urbain. » (Pincin, 2013) Une nouvelle figure professionnelle émerge en s'appropriant la micro-échelle de l'aménagement et du souci d'embellissement des espaces publics : le designer, qui « de par son approche transversale située au confluent de nombreuses disciplines, investit naturellement ces problématiques d'aménagement et contribue à la requalification des villes par un travail sur la qualité paysagère, le mobilier urbain, l'harmonisation des espaces, le traitement des surfaces et des revêtements, la signalétique directionnelle et patrimoniale et l'accompagnement des déplacements » (Ibid.). Si le rôle des architectes et des urbanistes demeure pourtant incontournable et est sensiblement valorisé, on assiste tout de même à la disparition de l'opposition entre l'ordre artistique et l'ordre technicien (Hilaire in Boyer, Rojat-Lefebvre, 1994 : 18).

Les étapes d'un projet visant la qualité urbaine sont identifiées dans l'articulation entre maîtrise d'usage, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (Da Cunha, Guinand, 2014).

Intégrer les citoyens aux débats urbanistiques nécessite la reconnaissance de l'*expertise d'usage* au même titre que l'*expertise professionnelle*. Construire la ville pour ses habitants signifie attribuer une nouvelle valeur aux connaissances inhérentes la ville et se mettre à l'écoute des usagers. Si le bagage de connaissances des professionnels reste indispensable pour avoir une vision d'ensemble du projet et pour articuler les différentes échelles de l'action, les « citadins lambda » demeurent de fins connaisseurs de leur cadre de vie et devraient pouvoir en déterminer le sort. Ce décentrement en faveur des usagers met en exergue, encore une fois, la prédilection des urbanistes pour l'approche résidentielle de la ville. En revanche, ces deux types de savoir ne sont pas organiquement additionnables (Da Cunha, Guinand, 2014). La qualité urbaine devrait donc résulter d'un processus de négociation entre l'offre urbanistique et les attentes des usagers.

La plupart des urbanistes s'accordent sur le fait que la transversalité de l'action collective est nécessaire pour la bonne réussite du projet urbain. Dans un contexte de reconstitution d'une nouvelle gouvernance urbaine, et de multiplication d'acteurs, les pouvoirs publics jouent un rôle de plus en plus important en tant qu'initiateurs de projets et de médiateurs de l'arène publique. La production de la qualité urbaine se décline dans la capacité de la maîtrise d'ouvrage à coordonner des champs de compétences variés et à intégrer les différents registres de lecture de la ville. De ce fait, la maîtrise d'ouvrage devrait être publique, et devrait se doter de la capacité de gérer des champs de connaissances et des modalités d'interventions de plus en plus diversifiés (Da Cunha, 2005). Conséquemment le rôle des professionnels se rend nécessaire également au sein de l'action publique, en raison du savoir-faire spécialisé qu'ils sont « entraînés » à offrir.

À l'heure où la qualité urbaine semble se construire en tant que processus collaboratif et partagé (Da Cunha, Guinand, 2014), la fabrique des espaces publics devient un lieu de discussion où chaque acteur est censé trouver sa place et fertiliser le débat par ses savoirs spécifiques.

L'hybridation de l'action publique et privée se construit effectivement dans cet échange de savoir-faire (Fleury, 2007) et dans la délégation des compétences à des nouveaux partenaires affiliés aux pouvoirs publics, tels que les agences d'urbanisme. Selon Da Cunha et Guinand (2014), ces nouveaux partenaires professionnels, par leurs expériences diverses, doivent contribuer à expliciter la qualité urbaine et peuvent conseiller les collectivités publiques quant à l'opérationnalisation de cette dernière. Les professionnels de la ville accompagnent les acteurs économiques – privés et semi privés – ainsi que les acteurs politiques institutionnels, et « ils ont une conception et une connaissance de l'urbain et de l'environnement qui leur donnent une autonomie et un pouvoir réellement importants » (Bassand et al., 2001 : 17). François Ascher considère que la force de l'urbanisme actuel

réside dans ces « prestations croisées de services » (1995 : 86) et que les pouvoirs publics doivent déléguer le plus possible au secteur privé « pour exploiter au mieux les compétences et les performances des spécialistes » (Idem : 91).

La multiplication des échelles sociospatiales de l'urbain, et la volonté de les intégrer de manière cohérente dans une stratégie territoriale commune, est un argument majeur qui légitime la nécessité de partenariats élu-professionnel et de l'intégration de la société civile. Le repositionnement réciproque des acteurs s'accompagne de nouvelles méthodes de travail et de la nécessité de réorganiser les services administratifs de la ville aux différentes échelles. Dans la démarche projectuelle s'affirme donc le besoin de coordination horizontale – entre les différents acteurs – et verticale – entre les différents échelons.

Le caractère *public* d'un espace lui est conféré par sa vocation à gérer la cohabitation et à garantir un bon partage de l'espace entre les différents usagers, et non pas par son statut juridique. Effectivement, comme le remarque Asher (1995) les statuts juridiques des espaces sont de moins en moins homogènes. Si, comme le montre Fleury, dans la ville fonctionnaliste française les lieux à usage commun étaient produits par les pouvoirs publics centralisés, dans le tournant durabiliste, la production des espaces publics connaît effectivement une ouverture progressive à des acteurs extérieurs à l'administration. Ce changement a permis « non seulement de faire évoluer les services dans leur représentations de l'espace public, mais il a aussi et surtout permis l'émergence d'un débat sur la question et par là même repolitisé les espaces publics. » (Fleury, 2007 : 589)

Dans l'éclatement des cadres institutionnels traditionnels, le rôle des pouvoirs publics n'est pas nécessairement affaibli au service d'une privatisation (Ibid.). Au contraire, dans ce complexe jeu d'acteurs, les autorités collectives se posent en tant qu'arbitres d'un débat qui doit amener à la production de synergies.

La coordination entre les acteurs, au sein de la ville durable, est bien sûr tributaire du système politique précédemment instauré et notamment du rôle préalable des pouvoirs publics et de la société civile. Le système de lieux et d'acteurs est également inscrit dans un contexte, qu'ils influencent et qui les influence. Dans le cas suisse, la culture de la démocratie directe constitue un avantage pour le réarrangement des arènes publiques, car elle garantit déjà l'ascension des volontés citoyennes, par des dispositifs participatifs, et la subsidiarité des échelons locaux. Néanmoins, des tensions entre les services publics traditionnels peuvent se présenter tout au long de la transition politique et de la redéfinition des domaines de responsabilité. Selon le document de travail « Décentralisation et gouvernance locale » mandaté par le DDC¹⁴, une bonne gouvernance à tous les échelons territoriaux et administratifs est la condition du bon développement territorial local, car « le pouvoir civil doit être structuré de telle sorte que l'autorité en charge d'un problème se trouve à l'endroit où survient ce dernier ou à l'endroit où il appartient » (DDC, 2007 : 7). Autrement dit, il faudrait privilégier l'échelon local pour l'instauration d'arènes publiques, car c'est le plus proche du cadre de vie des individus, et des problèmes qui se présentent. Toutes ces préoccupations rentrent dans la nécessité de réagir à la disjonction entre les espaces fonctionnels et les espaces institutionnels, opérée par l'éclatement des échelles territoriales et administratives dans « l'Europe

¹⁴ Direction du développement et de la coopération, subsidiaire au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Ce document fait partie de deux modules élaborés par le DDC à l'attention des pays en développement dans lesquels il agit. Les deux modules ont pour but de créer un référent théorique en matière de décentralisation et gouvernance locale, mais également de recueillir des recommandations concrètes pour sa mise en pratique, basées sur l'expérience suisse.

des villes » (Le Galès, 1995). De ce fait, en plus de la diversification des acteurs et de la redéfinition de leurs domaines de compétences, la transition vers la ville durable opère une multiplication des échelles de référence.

La production d'espaces publics de qualité s'articule donc autour de la notion de proximité – mettant en avant la micro-échelle de la vie quotidienne – et d'empowerment citoyen, mais également autour de l'ouverture à des partenariats public-privé qui contemplent une intervention très diversifiée du secteur privé dans l'action des collectivités. La proximité se conjugue donc selon deux dimensions : la première, géographique, l'échelle locale, et la seconde, politico-administrative, la volonté de communication et d'écoute entre gouvernants et gouvernés.

L'idée d'une qualité urbaine partagée sous-entend donc l'existence de réseaux d'acteurs très complexes et qui se réarrangent continuellement dans les formes de leurs actions. Dans ce jeu d'intérêts divers, les espaces publics sont à la fois une clé de lecture de l'urbain et une catégorie d'action investie principalement par les autorités collectives (Fleury, 2007). La qualité des espaces publics, et de leurs aménagements, devient ainsi un service public à part entière, qui aborde à la fois l'aménagement à son échelle large et qui va jusqu'au détail. Dans les mains des architectes-urbanistes, des designers, des usagers et des pouvoirs collectifs, la démarche projectuelle de la qualité urbaine s'inscrit tant à l'échelle d'une agglomération qu'à celle d'un banc public.

Le repositionnement des acteurs, notamment ceux publics, et le renouvellement des modes de production des espaces publics ne vont pas sans équivoque. D'une part, dans un contexte où le degré de participation citoyenne définit la portée de l'intérêt général, les intérêts collectifs semblent davantage déterminés par la procédure de décision que par son objet ou sa légitimité. D'autre part, selon Fleury, ces ambiguïtés tiennent « à la généralisation des principes de proximité et de participation » car « produire les espaces publics pour les habitants, c'est progressivement *transformer l'espace public en paysage public* » (2007 : 589). Dans un contexte où les volontés des citoyens sont à « prendre en compte » et où les scientifiques se trouvent face au principe de précaution, qui les oblige à une confrontation des expertises, le poids politique de la décision reste tout de même dans les mains des pouvoirs publics.

L'attention portée sur la société civile est également tributaire de la nécessité de justifier les nouvelles politiques urbaines qualitatives. Nous avons vu que la qualification de la redensification de la ville n'induisait pas mécaniquement le repeuplement des centres-villes. De ce fait, la mise en place d'une qualité urbaine dans et par la *proximité* était une condition nécessaire pour légitimer l'intensité et la compacité souhaitées par les professionnels et les pouvoirs publics.

La production d'un espace public de qualité apparaît ici également comme le choix d'une stratégie, un argument politique, qui s'adresse à un acteur particulier de la société civile : le résident – si ce n'est le *nouveau* résident (Fleury, 2007). Travailler la qualité aide à légitimer d'autres mesures drastiques qui touchent les comportements individuels, notamment le bannissement de la voiture. Mais, tout de même, ce n'est qu'une partie de la population qui en profite réellement, ceux qui habitent à proximité. Notons donc également le risque d'instrumentalisation de la qualité urbaine pour les résidents en tant qu'argument électoraliste.

De ce fait, la qualité urbaine risque de se résumer à un processus collaboratif qui fait abstraction des rapports de pouvoir entre les acteurs, et qui est l'apanage de ceux qui ont un poids politique majeur ou de meilleures capacités à agir sur leur environnement. Le poids de la décision et le choix des

programmes qualitatifs – parfois au détriment d'autres problématiques – demeurent une question de volonté politique.

« Les espaces publics sont *un moment de la vision de la ville et de l'action publique* » (Fleury, 2007 : 600)

2.4 Conclusion

La nature conflictuelle de l'espace public et de ses qualités

« Toutes les familles heureuses se ressemblent, mais chaque famille malheureuse est malheureuse à sa façon. »
Léon Tolstoï, Anna Karénine

Une véritable ouverture de l'espace public entraîne nécessairement des conflits dans la circulation – physique mais également discursive – des acteurs, qui sont très hétérogènes. Si l'espace public est intrinsèquement le lieu du conflit et de la confrontation, il n'y a pas, par contre, de dialogue démocratique sans la reconnaissance préalable de l'autre et de ses points de vue (Froment-Meurice, 2007). La tension entre convivialité et sécurité est donc tributaire de la confrontation entre usage et paysage que la qualité urbaine n'arrive pas à dépasser, au contraire...

Entre usage et paysage : « what a Calvinist sermon ! »¹⁵

Dans un contexte politique où la volonté est celle de replacer l'habitant-piéton au cœur de la vie urbaine, la ville apparaît comme un cadre de vie qui doit être prêt à toute utilisation souhaitée de la part des ses habitants. La qualité d'usage est une condition essentielle de la possibilité d'appropriation d'un espace, et constitue l'âme de la vie urbaine. Penser la ville pour ses habitants signifie choisir de se mettre à l'écoute des usages pour étudier les formes et les fonctions de la ville. De ce fait, plusieurs auteurs postulent que *qualifier* signifie « tout d'abord rendre l'espace urbain à la pluralité des usages » (Idem :49) (Dind, 2009 ; Fleury, 2007 ; Bégard, 2008 ; Froment-Meurice, 2007,2008 ; Joseph, 1998).

Le principe d'un espace public durable est celui de permettre le plus grand nombre d'appropriations possibles, car, comme disait Choay (1965), nous ne connaissons pas la ville de demain. Pour cette raison, l'espace public durable est un espace pensé pour être flexible (Bégard, 2008) dans le temps – sur différentes échelles de temporalités – et dans les pratiques – sociétales ou individuelles. Le paysagiste Philippe Hilaire utilise le terme d'« espaces silencieux » pour indiquer un espace public ouvert aux mutations sociétales et qui ne ferait plus l'objet de tabula rasa (in Boyer, Rojat-Lefebvre, 1994 :18). Selon Ascher (1995), il s'agit de jouer un urbanisme « à la carte » qui puisse permettre des mises en situations différenciées, car nous vivons dans un contexte d'incertitude gérée par le

¹⁵ « Many have an almost obsessive fear that if a place is attractive to people it might be attractive to undesirable people. So it is made unattractive. There is to be no littering – what a Calvinist sermon is in those words! –, no eating, no sitting. So it is that benches are made too short to sleep on, that spikes are put in ledges; most important, many needed spaces are not provided at all, or the plans for them scuttled » (Whyte, 1980 :60)

principe de précaution.

La mise en pratique de cette flexibilité se fait par l'intégration des attentes des usagers avec les formes et les fonctions de l'espace et de son « contenu ». En effet, la qualité d'un espace public ne se définit pas uniquement en relation à son périmètre, à sa mise en réseau et à son insertion contextualisée, mais interroge également l'agencement de celui-ci et des équipements qui le composent. L'hospitalité et le *confort* d'un espace public se définissent tant par leur accessibilité physique que par « l'adéquation de l'espace urbain et de ses équipements à un ensemble d'activités ou usages : marcher, se tenir debout, s'asseoir, observer, écouter et s'exprimer, etc. » (Da Cunha, Guinand, 2014 :45). Le mobilier urbain a donc un rôle crucial dans le bon déroulement des usages, et dans la « publicité » des activités qui sont admises.

Selon Joseph, il faut traiter l'hospitalité d'un espace public à partir de l'expérience de l'utilisateur incompetent, qui est donc susceptible de vivre un *handicap de situation* : évaluer la qualité d'un espace, « ce serait donc interroger la politique de l'offre qu'il met en œuvre, le degré auquel il nous prend pour destinataire singulier, nous regarde et nous invite à prendre place » (1998 :96). En termes morphologiques, l'espace public durable ne doit pas présenter des barrières architecturales à l'accueil physique des personnes. Un espace public est un espace de circulation et de rencontre susceptible d'être visité et approprié par une démocratisation de situations diverses. L'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite est donc une condition clé de sa qualité. Que ce soit une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée, le déplacement demande un effort supplémentaire et la possibilité de prendre des pauses régulièrement.

Cependant, l'espace public est un lieu où l'altérité et diverses pratiques se côtoient. Dans la ville durable, les espaces publics doivent permettre une mixité de fréquentations et d'usages la plus vaste possible, dans le but d'éviter tout conflit ou tension. Par contre, « il faut garder en vue que le « frottement » avec l'autre ne produit pas nécessairement un sentiment de connivence et de reconnaissance. En rendant palpables les différences, le frottement peut aussi bien conduire à une exacerbation des préjugés et des tensions conflictuelles » (Bassand et al., 2001 :28).

Selon Bassand, Compagnon, Stein, Joye, c'est également notre rapport à l'altérité qui a changé (2001). Alors qu'au XIX^e siècle les espaces valorisés étaient ceux « marqués » -promenades, jardins publics, n'étaient pas réservés à l'entière de la population (Amsler, 1993) – au tournant du XXI^e siècle la promotion d'un nouveau mode de vie, plus individualisé (Ascher, 2001), valorise les espaces mixtes, « non marqués ».

La *protection* que l'espace public doit être capable d'offrir à ses usagers n'est donc pas seulement environnementale – protection des nuisances comme le bruit, la pollution, etc. –mais également liée au sentiment de sécurité et au rapport avec l'altérité. « La question de l'hospitalité d'une ville renvoie aux qualités ou aux troubles de l'ordre public et décline les attendus du principe d'accessibilité et les conséquences, dans l'ordre de l'exposition, de la multiplicité de perspectives » (Joseph, 1998 :95). Dans l'étude de Muriel Froment-Meurice, portant sur le mobilier urbain répressif et la prévention situationnelle des appropriations indésirables, « l'espace public incarne des systèmes normatifs qu'il contribue à renforcer » (Idem : 4).

Si d'une part les urbanistes durables préconisent la multiplication des usages et des usagers, d'autre part ils se soucient de l'attractivité des lieux.

La qualité urbaine d'un espace se construit également par rapport aux valeurs sociales et culturelles associées à un lieu, ainsi qu'à sa qualité visuelle. Rappelons que le mouvement de requalification et création de nouveaux espaces publics se fait dans le but de faire revivre les centres-villes –

auparavant envahis par les voitures – mais également dans la préoccupation de réveiller l’imaginaire des lieux urbains et de rendre la ville compétitive. Selon Thibaud (in Da Cunha, Guinand, 2014 :48), travailler sur les ambiances signifie placer les habitants mêmes « au cœur de l’acte de transformation de l’espace [...] faisant du sensible un lieu d’expression des manières d’habiter et de l’habitant un expert ordinaire de son lieu de vie ». C’est par la sensibilité et l’appréciation, individuelles et quotidiennes, que se définissent les sens et les qualités des lieux.

Par contre, la lisibilité et l’imagibilité d’un espace public lui confèrent sa reconnaissabilité à l’échelle de la ville, mais contribuent également à façonner un idéal d’esthétique urbaine –tant dans le mouvement de patrimonialisation que d’événementialisation. La mise en scène – temporaire ou non – des espaces publics sert également d’étiquette pour la ville entière. Le *confort* qu’un espace public peut offrir se considère du point de vue de la création d’un paysage urbain ayant des codes d’embellissement qui convergent vers une esthétique de plus en plus partagée à échelle européenne (Fleury, 2007 ; Froment-Meurice, 2008). De ce fait, si, en principe, les usages sont démocratisés, le paysage demeure le fruit d’une vision du monde et s’adresse directement à une partie de la population (Debarbieux, 2007), tant à l’échelon global du réseau des villes qu’à l’échelle de l’objet d’aménagement.

« En somme, une situation de mixité ou d’appropriation est positive dans la mesure où les différents groupes sociaux parviennent à se mettre d’accord sur un certain nombre de règles à respecter » (Bassand et al, 2001 :28), mais la définition de ces règles n’est pas dépourvue d’idéologie.

Les priorités d’ouverture à l’échelle locale se confrontent donc avec l’instrumentalisation de l’image des espaces publics dans la concurrence entre métropoles, mais également avec la primauté de « l’usager-résident » dans le discours politique (Fleury, 2007).

Comme le remarque Froment-Meurice, « le droit à la ville n’est en effet respecté que pour certains » (2007 :15).

De ce fait, la volonté de créer des espaces « non marqués » conduit paradoxalement à la production d’un système beaucoup plus réglementé – un espace de contrôle. Dans un espace public mixte, censé être le plus démocratique possible, il n’y a de la place pour aucun frottement. De plus, le souci d’embellissement tend par lui-même à réduire les espaces publics « à une succession de décors dans le prolongement du logement » (Fleury, 2007 :590). « Ce faisant, l’action sur les espaces publics contribue à établir un « paysage public » plutôt qu’à gérer des espaces publics » (Da Cunha, Guinand, 2014:32).

Entre mobilité et immobilité : meubler l’espace public

La mobilité a toujours été une des préoccupations principales de l’organisation de la ville fonctionnelle, au détriment de la valeur problématique de l’immobilité. Effectivement, les politiques de requalification des espaces publics se conjuguent le plus souvent avec la nécessité de gestion des déplacements individuels motorisés – éloigner la voiture des centres-villes – mais également dans la promotion des mobilités douces et de la piétonisation. La création, ou réhabilitation, des espaces publics se fait souvent par la création de sites propres à la circulation piétonne et les aménagements sont un outil de ces politiques.

Selon Landauer, par contre, cette tendance relèverait « d’une instrumentalisation des espaces au profit d’une délimitation des usages » (2009 :46), car le droit à l’immobilité peut s’exercer uniquement sur les quelques terrasses des cafés, « des lieux où il faut payer pour pouvoir s’asseoir »

(Idem). De ce fait, le seul lieu qui devrait permettre le séjour est l'espace public, en raison de son accessibilité.

Comme le remarquent Ponchon et Schweizer (2012), l'espace public n'est pas uniquement un lieu de circulation, mais également un lieu de séjour, qui peut être perçu comme une destination en soi. La question de l'appropriation du sol public dans la grande « ville-maison » redevient donc cruciale : les espaces publics sont nos séjours et nos salons collectifs.

Dans les politiques de restitution des espaces publics aux habitants, l'attention portée à la qualité de leurs aménagements et des objets qui les composent est un levier d'action majeur de la requalification des lieux en termes d'attractivité, de confort, de socialité et de sécurité (Da Cunha, Guinand, 2014). Dans les projets de requalification, « la question du mobilier se pose très vite, car on a le désir que les mobiliers dialoguent avec le projet, qu'ils le structurent, qu'ils soient complémentaires et non surajoutés. » (Blerot, 2013).

C'est au XIX^e siècle, dans la ville industrielle, que les premiers éléments de mobilier urbain ont été utilisés pour ponctuer et décorer les espaces public et les lieux d'agrément. Cependant, c'est avec le tournant du développement urbain durable que s'opère un véritable renouveau du rôle des objets urbains. Dans l'urbanisme progressiste et fonctionnaliste, tout comme dans les préoccupations culturalistes et dans le modèle de la cité-jardin, nous constatons que « le bien-être de l'individu se décide et se dessine principalement au niveau du plan d'organisation de la ville et que l'objet urbain, bien qu'étant en lien direct avec le citoyen, ne bénéficie d'aucune recommandation précise pour sa conception, qui se voit traitée comme une simple déclinaison du schéma général » (Pincin, 2013). L'opérationnalisation de l'urbanisme fonctionnel, qui avait pour but de découper les compétences du territoire, avait notamment produit une superposition chaotique et incontrôlée d'objets d'origines diverses. L'implantation sauvage du mobilier « perturbe la lisibilité de l'espace, fait obstacle aux déplacements et au regard, et devient une nouvelle forme de pollution urbaine. » (Boyer, Rojat-Lefebvre, 1994 :19)

Selon le designer urbain Marc Aurel, la volonté durabiliste de redonner l'espace aux usagers, et de créer des espaces faciles à s'approprier, nécessite de recadrer la réflexion sur la ville, et ses qualités, à l'échelle de l'objet (2014) : de nouveaux outils de gestion, et de nouvelles collaborations entre acteurs s'imposent.

Selon Davis, « la qualité de l'espace public se mesure avant tout par le nombre et le confort des endroits où les piétons peuvent d'asseoir » (1997 : 212). Le type de séjour que l'on peut pratiquer dans un espace dépend du site et du mobilier urbain qui le caractérise. Ponchon et Schweizer dénoncent le manque de vision globale des aménageurs suisses en matière de séjour urbain, qui pour la plupart sont traités de manière ponctuelle, ou au contraire sont abordés par une démarche « négative »(2012). C'est notamment le cas des dispositifs répressifs analysés dans les études de Froment-Meurice (2007), qui portent effectivement sur les éléments du mobilier urbain qui sont le support de l'appropriation spatiale le plus typique: les bancs publics. Bien que l'assise urbaine soit un thème très vaste, qui ne comprend pas uniquement le mobilier urbain mais également tout un ensemble d'autres mesures permettant l'appropriation – par exemple l'accès aux pelouses –, les bancs publics demeurent les emblèmes de l'assise urbaine par excellence.

Si la mobilité et les circulations étaient à la base des politiques fonctionnalistes, dans le tournant vers le développement urbain durable c'est « droit à l'assise » qui s'affirme. S'arrêter fait désormais partie de nos besoins élémentaires, tout comme se déplacer.

« S'arrêter : - S'asseoir : l'envie, le besoin de s'asseoir sont certainement parmi les plus naturels qui soient – Stationner - momentanément, pour mieux regarder quelque chose, ou quelqu'un ; - S'arrêter pour un certain temps, dans un but précis : se reposer, se détendre, se délasser, faire la sieste, dormir ; - Se rafraîchir, boire (...) ; - Prendre le soleil...ou s'en protéger ; - S'abriter (...) ; - Manger, pique-niquer ; - Lire, écrire, dessiner, peindre ; - Converser, bavarder, causer, parler, s'entretenir, deviser, discuter... » (CERTU, 2002 : 22)

Le banc public, analyseur et opérateur du développement urbain durable

«...qu'un banc soit un banc, et non un rocher, un fragment de colonne ou d'entablement, et ainsi du reste. Rien est plus beau que le vrai. » A. Alphand. 1817-1891¹⁶

Pourquoi s'intéresser aux bancs publics ?

Alors que la nécessité de s'asseoir est intrinsèque à la nature humaine, la nécessité de concevoir des objets spécifiques à ce but est tributaire d'une vision particulière de la ville et de la régulation de ses espaces, notamment ceux relevant de la sphère publique.

Les bancs publics sont des objets techniques, mais aussi poétiques, faisant partie de la grande catégorie du mobilier urbain. Ils marquent le caractère urbain du lieu où ils sont implantés ; ils « entretiennent donc avec la ville une relation qui nous semble privilégiée, ils sont un des supports de l'urbanité et de la civilité, de la matérialité des relations sociales, de la sphère publique sur l'espace public. (...) Ils reflètent à l'échelle « d'objet » une réalité sociale plus globale. » (Bégard, 2009 : 37)

DÉFINITIONS ET ETYMOLOGIE:

Banc : « *Siège allongé, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir en même temps.* »

Public : « *Qui concerne le peuple pris dans son ensemble ; qui appartient à la collectivité sociale, politique et en émane ; qui appartient à l'État ou à une personne administrative* »

(Le Petit Robert 2009)

BANC PUBLIC : *n.m. (empr. du germ.; anc. haut allem. banch). Antoine Furetière, dans son «Essai d'un dictionnaire universel» paru en 1690, définit le banc comme un «siège de bois où plusieurs personnes peuvent s'asseoir de rang». Vient de l'italien banco, ou du latin bancus, d'où est venu banquette. Certains le dérivent de l'allemand panck, ou de abacus ; d'autres du saxon benc. Actuellement, on s'accorde sur l'antériorité de bank, d'origine germanique, avant bancus du latin populaire.*

(www.arturbain.fr)

Le banc public, selon définition, est un terme emprunté de l'allemand *bank* qui remonte au XVII^{ème} siècle. Selon le vocabulaire urbain proposé par le Séminaire Robet Auzelle, le terme a été repéré

¹⁶ Ingénieur et chef du service des promenades à Paris sous l'aile du baron Haussmann. Il a contribué au réaménagement de plusieurs espaces publics emblématiques de la capitale française. (arturbain.fr)

pour la toute première fois dans la Chanson de Roland, donc déjà vers la moitié du XI^{ème} siècle. Des traces attestent son existence déjà dans la ville gréco-romaine et sa fonction était orientée vers l'enseignement et les délibérations, car il était implanté dans des salles conçues à cet effet.

Dans la ville du Moyen-âge le banc était souvent une prolongation de l'espace privé dans le public. Effectivement, « au Moyen-âge, élément noble du mobilier privé, le banc présente un premier usage semi-public » (arturbain.fr). Il était souvent adossé à des édifices importants et constituait un prolongement du soubassement du bâtiment.

Plus tard, dans les labyrinthiques jardins de la Renaissance – tant appréciés par les culturalistes – les bancs participaient aux jeux de proportions et de mesure mis en scène dans les propriétés rattachées aux grands châteaux, sans se départir du caractère d'agrément. Notons qu'encore une fois qu'il s'agissait d'un objet privé au service de ceux qui pouvaient se permettre de l'installer : il s'agissait d'un marqueur social (Boursier-Mougenot, 2002; Jakob, 2013).

C'est à partir de l'affirmation des idéaux de la Modernité, et des changements urbanistiques que nous avons largement explorés auparavant, que les bancs publics trouvent leur place fixe dans les programmes d'amélioration du cadre de vie en ville. C'est effectivement à l'époque d'Hausmann et de la généralisation des promenades et des parcs que le terme de *mobilier urbain* apparaît (Pincin, 2013a). Comme le montre Amsler (1993) dans son travail sur les espaces d'agrément genevois, les bancs suivent le « mobilier urbain végétal » – les arbres – et complètent la linéarité des alignements, typique des lieux d'agrément de l'époque. Ils faisaient donc partie d'un dessein plus large et d'un contexte urbain qui se complexifiait et appelait à son service de nouveaux acteurs et un nouveau vocabulaire. Suite à la rupture fonctionnaliste, on assiste à un regain d'intérêt pour les bancs dans le tournant durabiliste et la qualité urbaine. Ces derniers s'accompagnent effectivement d'une nouvelle légitimité de l'échelle de l'objet et de nouveaux acteurs – notamment les designers.¹⁷

L'objet « banc public » se retrouve au croisement de plusieurs considérations entrelacées, qui ont été discutées jusqu'à présent, et qui s'articulent autour de la domination discursive de la *qualité urbaine*, au sein de la fabrique urbaine.

- La multiplication des échelles de la gestion de l'urbain s'opère vers les deux extrêmes : d'une part la globalisation et l'éclatement des villes en agglomérations, d'autre part la valorisation de l'échelon local et la mise en avant de l'échelle des objets qui composent l'urbain – notamment dans le cadre de la valorisation des espaces publics.
- La production de la ville passe par la multiplication des acteurs de l'urbain, et un repositionnement de leurs rôles – notamment ceux des pouvoirs publics, qui deviennent les pionniers des espaces publics durables, médiateurs des arènes publiques, mais aussi les promoteurs d'une image, qui se veut compétitive, de la ville jusqu'au plus petit aménagement.
- Les discours sur la ville, de par les concepteurs de celle-ci, mettent en avant la priorité des usages quotidiens de résidents, contribuant ainsi à penser la ville comme une grande maison collective, et à l'agencer en tant que telle.
- L'importance des espaces publics, et de leur accessibilité, participe à l'affirmation de la qualité urbaine en tant que champ d'opportunités négocié, d'une part, et d'autre part en tant que marquage symbolique.

¹⁷ Nous explorerons plus tard, et plus en détail, l'histoire des bancs publics des villes européennes à l'aide du cas genevois.

- Il n'y a pas de «vraie accessibilité» des espaces publics sans la possibilité d'y séjourner.

La taille anthropomorphe du banc

Le banc public est un objet qui caractérise les espaces publics en tant que lieu d'appropriation et d'agrément. Il s'agit d'un élément qui, d'une manière ou d'une autre, participe au quotidien des habitants et à la construction de la ville en tant que projet commun. Le banc est, d'une part, une synecdoque de l'espace public et de ses qualités, et, d'autre part, un support direct des usages et de la sensibilité des lieux. De ce fait, il est perçu en tant qu'actant de la ville à part entière, et il s'inscrit dans les tensions entre spatialisme et situationnisme. De même, il représente un objet technique ayant une forte symbolique et garantissant l'hospitalité des espaces publics et, par extension, de la ville.

Les auteurs qui se sont occupés des bancs publics, notamment dans le milieu académique, ont tous adopté des perspectives différentes – mobilité, socialité, usages, paysage, sensibilités, etc. – mais se retrouvent sur le constat commun de la légèreté problématique du banc, qui le caractérise en tant qu'objet sensible.

Dans la bande dessinée de Christophe Chabouté «Un peu de bois et d'acier» (2012), la scène est constituée par un banc public situé sous un arbre. Les acteurs qui y défilent nous ressemblent plus que ce que l'on croit et nous montrent que le quotidien est construit de petites futilités et rencontres inattendues. De même, dans l'essai italien de Beppe Sabaste «Panchine. Come uscire dal mondo senza uscirne» (2007), le banc public représente une utopie réalisée, un fort symbole de gratuité dans un monde où la lenteur et la pause sont en voie de disparition, et il permet de se promener tout en étant assis.

Dans «L'amour du banc» (2002), Ernest Boursier-Mougenot explicite le rôle des bancs publics dans l'histoire de la composition des jardins et évoque le regain d'intérêt pour cet objet dans les villes contemporaines, également en dehors des jardins, en fournissant de nombreuses illustrations surprenantes. Dans l'ouvrage de Michael Jakob «Sulla panchina» (2013), l'auteur interroge les bancs publics des jardins en tant que dispositifs visuels qui fabriquent le paysage et l'esthétique urbaine romantique du XVIII^e-XIX^e siècle. De plus il nous présente certains bancs publics célèbres, devenus destination de pèlerinage, en raison des personnages historiques qui les ont fréquentés (de Rousseau à Lénine). Dans les travaux de Master de Muriel Froment-Meurice (2007, 2008), portant sur le contexte parisien, le banc est présenté comme étant le fruit de politiques répressives vis-à-vis des sans domicile fixe, et donc en tant que dispositif au service de politiques sécuritaires et outil urbanistique de répression de la liberté d'usage dans l'espace public. Dans le mémoire de licence de Marion Nemchi (2003), la perspective adoptée porte sur le rôle du banc dans l'environnement urbain du quartier de Plainpalais-La Cluse, à Genève, et sur la recherche de nouveaux emplacements, passant ainsi du discours théorique à l'action de projet urbain. Enfin, dans le travail de mémoire de Diane Bégard (2009), l'auteur propose un essai sur les mille vertus des bancs publics et sur les tensions qui ressortent entre la volonté de sécurisation et la convivialité des espaces publics.

Si ces différents travaux se distinguent par le choix de l'entrée, ils se rejoignent par contre tous dans l'idée que le banc est évocateur d'un idéal d'urbanité très actuel, ainsi que dans sa conception en tant que porteur de discours sur la ville contemporaine. Ils nous invitent également tous à redécouvrir le plaisir d'aller s'asseoir dehors, à discuter l'importance d'un objet qui, le plus souvent,

semble passer inaperçu, et à se méfier des lieux publics trop règlementés dans leurs usages ou des aménagements distants du vécu.

Le banc apparaît ainsi comme un objet d'étude pertinent dans le cadre des analyses des espaces publics et s'inscrit dans la promotion d'une qualité urbaine dont les modalités semblent partagées.

Le banc public est donc à la fois un objet fonctionnaliste – prévu pour une fonction spécifique, et qui règlemente un lieu – et un objet culturaliste – évocateur d'un idéal romantique de l'urbanité, promoteur d'une vision paysagère et de l'appropriation piétonne et sensible des lieux publics. Pour ces raisons, il apparaît comme un symbole pertinent du renouveau durabiliste, et il est souvent mobilisé dans les discours des villes réaménagées pour favoriser la socialité de ses habitants.

Un exemple emblématique de l'actualité du banc public dans l'imaginaire urbanistique durable de la ville du XXI^e siècle est le Festival International du Banc Public, qui se déroule à Colombes et qui en est désormais à sa 9^{ème} édition¹⁸. Dans le cadre de cette ville pavillonnaire, située dans la petite couronne parisienne, la requalification de certains lieux publics, désormais appropriés par la délinquance, a été accompagnée par une grande action culturelle, événementielle et festive, dans le but de redonner la rue à la collectivité et de rassembler la population. Il s'agit de la création, de la part des habitants eux-mêmes, d'une série de spectacles théâtraux sur le thème de la citoyenneté et de la rencontre, qui se déroulent autour de 21 bancs publics installés dans la ville et prévus en tant que scènes. Comme il le déclarent dans la vidéo explicative, « il s'agit d'accompagner la transformation de la cité en changeant l'image et en posant les jalons d'une réappropriation de l'espace public » parce que « la politique de la ville est de travailler sur l'humain » (Banlieues Créatives, 2013, 2:40-3).

Si tout le projet tourne autour du banc, c'est bien en raison de la nature symbolique et évocatrice que cet objet exerce dans l'imaginaire collectif. La compatibilité entre la valeur de citoyenneté, de socialité, et également d'intégration entre différents âges et cultures, se résume autour de la « culture » du partage et de la réappropriation que les initiateurs du festival – la municipalité de Colombes, en collaboration avec une compagnie théâtrale – veulent promouvoir à l'aide de l'image du banc public, dans les espaces publics.

L'analyse des bancs publics nous apprend beaucoup sur la ville contemporaine et sur l'opérationnalisation de la qualité urbaine.

Qu'est-ce que le banc nous apprend sur la ville contemporaine?

Dans ce travail de mémoire nous nous proposons donc de participer à ce renouveau général d'intérêt vis-à-vis du banc public, mais, cette fois-ci, pour s'intéresser aux coulisses des discours portés sur cet objet. La volonté est celle d'analyser le rôle de ces discours dans l'opérationnalisation de la qualité urbaine dans une grande ville européenne, et d'explorer les configurations d'acteurs et les problématiques qui se mobilisent autour des bancs publics. Le banc public est donc à la fois un analyseur et un opérateur du développement urbain durable.

Nous partons du postulat que *la qualité urbaine des espaces publics dépend de leur capacité à garantir l'assise, et que les bancs publics sont les objets techniques privilégiés pour cette demande*. Le banc public, pour ses fonctions et sa symbolique, permet donc de configurer et de marquer l'espace

¹⁸ http://banlieues-creatives.org/?page_id=36

où il est implanté en tant que lieu d'urbanité (Nemchi, 2003). De plus, il est perçu comme un dispositif qui permet de requalifier l'espace public, et de favoriser la mise en réseau de ces différents espaces à l'échelle d'un quartier ou de la ville. Il est donc un élément essentiel tant du projet urbain que de la sensibilité urbaine que l'urbanisme durable veut promouvoir.

Le banc est un service collectif de l'espace public, tout comme l'espace public est un service public de la ville. Les discours sur les bancs publics nous parlent de la ville, de ses priorités et de son organisation, tout au long de son processus de conception, mais également lors du choix d'emplacement et pendant leur gestion. Pour cette raison, interroger les bancs signifie se soucier de l'accessibilité des espaces publics – selon les principes socioéconomiques de non-excluabilité et de non-rivalité – par les acteurs qui les conçoivent et produisent.

Le banc public est un élément d'intervention urbanistique de la ville et il s'insère au sein d'une stratégie globale d'aménagement. Dans ce travail, l'attention sera focalisée sur les discours mobilisés par les pouvoirs publics et sur leurs «stratégies des bancs». Nous considérons qu'il s'agit des acteurs urbains les plus influents dans la construction de la ville, car ils ont le pouvoir de décision en matière d'aménagement des espaces publics, et de promotion de la qualité urbaine. Analyser le rôle des bancs publics dans les politiques publiques signifie donc étudier les priorités et les modalités d'action privilégiées en matière de requalification des espaces publics et de qualité de vie urbaine. Le banc public est un objet délicat et modeste, qui est, par contre, subordonné à des stratégies d'aménagement appliquées à une échelle plus grande.

Le banc public est un réseau, et en tant que tel il se nourrit de controverses. Les acteurs du banc public sont multiples et agissent selon des échelons et des motivations divers. L'objet banc sous-entend la création d'une arène publique et la rencontre directe des discours sur ce que la ville devrait être. Son caractère intrinsèquement relationnel fait du banc un candidat pertinent pour l'analyse des discours et pour reconstituer une image de la géographie des acteurs de la qualité des espaces publics.

Le banc public est donc un objet frontière. Il caractérise l'articulation entre différentes échelles de l'action sur la qualité urbaine, entre acteurs, entre différents lieux, mais également entre différentes visions de la ville et priorités d'action publique. De plus, il s'insère dans les tensions entre usages et paysages et entre mobilité et immobilité.

3 Méthodologie

3.1 Question et hypothèses

L'étape initiale de notre travail est de fournir une image des enjeux soulevés autour des bancs publics en ville de Genève, pour ensuite analyser les discours sous-jacents à leur retour en grâce. Leur histoire est également importante pour saisir les enjeux contemporains et les spécificités du contexte genevois.

Au vu de toutes les considérations que nous avons exploré jusqu'à présent, nous proposons ici les quelques questionnements qui seront les nôtres au long de cette étude.

Dans quelle mesure le banc public est-il un outil d'urbanisme au service de la qualité urbaine?

Que nous dit le banc sur les modalités de l'action collective dans la ville de Genève?

Que nous dit le banc public sur les priorités de la ville de Genève en matière d'amélioration des espaces publics?

Nous avons décidé d'avancer des hypothèses pour mieux guider notre analyse.

La première hypothèse se réfère au banc public en tant qu'outil urbanistique et objet d'urbanité ; la deuxième prend en compte la qualité urbaine, en tant qu'elle résulte d'une mise en scène. Ces hypothèses seront confirmées, infirmées ou, en tout cas, rediscutées dans les chapitres de l'étude, ainsi que dans la conclusion.

H1: *le banc public est un outil urbanistique en raison de l'imaginaire qu'il évoque.*

Le banc public est un objet qui incarne le côté poétique de l'urbanité. Plus que pour sa réelle fonction, l'assise, il demeure un outil incontournable des politiques urbanistiques visant la qualité urbaine en raison du romantisme urbain qu'il évoque. D'abord en tant que point de vue sur un tableau paysager, ensuite en tant que fétiche des designers. C'est dans et par la sensibilité de l'art que le banc public se préserve et se renouvelle.

H2: *la qualité urbaine des espaces publics est d'abord un enjeu de représentation de l'action publique*

La qualité urbaine est un argument politique apte à obtenir le consensus de l'opinion publique, et le banc public est son pupitre (principalement en raison de l'hypothèse 1). L'action sur l'espace public est une démarche pensée également pour donner plus de visibilité et de légitimité à l'action politique.

3.2 Méthodes adoptées

Une grande difficulté des travaux scientifiques en sciences sociales est constituée par l'appartenance du chercheur, d'une manière ou d'une autre, à son objet d'étude premier : la société. Nous avons tous des systèmes de valeurs qui guident nos décisions au quotidien. C'est par ces mêmes convictions qu'on choisit notre objet d'étude et probablement même la posture et la méthode à adopter. L'importance de la rupture épistémologique se révèle donc dans toute sa nécessité ; rompre

avec les préjugés et les idées préconçues est le premier pas obligatoire à affronter dans toute recherche qui porte sur les phénomènes de la vie sociale.

Dans ce chapitre, nous allons donc présenter la méthodologie utilisée pour la réalisation de notre étude.

Nous partons des considérations, empruntées aux théories des acteurs-réseaux, selon lesquelles l'action collective sur la ville se compose de différentes forces sociales associées. L'espace public peut donc être interprété en tant que «système de lieux et d'acteurs». (Fleury, 2007 : 588) Le banc public peut être appréhendé sous la même perspective, car il mobilise tout un réseau d'acteurs, parfois même inattendus.

Selon Bruno Latour (2006), la société n'est pas un contexte ou une propriété assurée, mais plutôt un connecteur parmi tant d'autres qui se crée dans et par les relations entre individus. Différemment des autres, les théories de l'acteur réseau permettent d'avoir un regard sur les réassemblages possibles de l'action collective, au sens d'action qui *fait société*. Suivre les acteurs eux-mêmes lors de leur mobilisation autour d'une préoccupation ou controverse collective – en ce cas l'objet banc public – permet de rendre visibles les effets et les modalités de l'action collective. Nous avons choisi cette entrée car elle permet de déployer certaines des forces en jeu dans la fabrication de la ville. L'objet sociotechnique *banc public* devient ici un « médiateur visible » (Ibid. : 115) des idées en œuvre dans l'action sur la ville et des acteurs qui les véhiculent. Notre choix est donc celui de suivre la parole des acteurs pour reconstruire certains des enjeux du tournant durabiliste en ville de Genève. L'approche cognitive du banc, dans laquelle nous nous insérons, permet de saisir les constructions mentales sous-jacentes des acteurs qui participent à la fabrique de la ville durable.

Nous sommes conscients que les connections et les représentations sociales sont difficiles à saisir. Il n'est pas possible d'être absolument exhaustif dans ce genre de recherche, car les données que nous traitons sont très sensibles et l'éventail d'acteurs s'élargit et se modifie continuellement. De plus nous nous rendons compte que, dans la confrontation, les registres des acteurs peuvent être très différents. Si la parole des autorités politiques s'exprime de manière générale et essaie de vendre son argument, la parole de la société civile, notamment des habitants, le plus souvent fait référence à des préoccupations très précises et ponctuelles presque de l'ordre du détail. De même, un fonctionnaire d'un service municipal ne tiendra pas le même registre qu'un conseiller administratif.

Pour répondre à nos interrogations et vérifier nos hypothèses, en accord avec notre perspective, nous adoptons une approche essentiellement qualitative. Certaines informations qui auraient pu être mesurées sur le terrain n'ont pas fait l'objet de quantification proprement dite, mais ont été intégrées à l'analyse de manière complémentaire. La démarche choisie est exploratoire et interprétative. Il ne s'agit pas de vérifier la véracité et la justesse de certaines pratiques, mais de déconstruire des discours ordinaires pour recomposer les logiques d'action et les systèmes de valeurs sous-jacents. Il est donc nécessaire de croiser des points de vue et des interprétations différentes ; ceci permet d'objectiver les phénomènes analysés et d'éviter l'arbitraire de l'interprétation.

Le choix méthodologique que nous avons adopté nous permettra également de soulever des problématiques propres au contexte de notre cas d'étude.

Pour toutes ces raisons, nous avons privilégié l'articulation de plusieurs méthodes. Dans le cadre de ce travail nous allons procéder par l'utilisation de deux méthodes principales : l'analyse documentaire et les entretiens semi-directifs.

Analyse documentaire

L'analyse documentaire consiste principalement dans l'analyse de la documentation existante. Le corpus est constitué principalement de documents urbanistiques et de divulgations de revues spécialisées sur la qualité urbaine, les espaces publics et le mobilier urbain. Nous recherchons de saisir la manière par laquelle le banc public est mobilisé dans les discours des acteurs urbains sur la ville, ou encore quels discours sur la Ville qu'il permet de mobiliser. En résumé, nous voulons faire ressortir la manière de problématiser le banc dans la ville durable.

Outre la littérature scientifique, nous nous sommes lancés dans une recherche des documents officiels de la ville de Genève portant sur les bancs publics : les études historiques, les objets et interventions du Conseil municipal (cf Tableau 1) et quelques rapports de stage et des services municipaux.

Tableau 1 Objets et interventions retenus, à partir du tournant des années 2000 (ordre chronologique)

Code	Type d'objet	Titre	Année législative
M-221	Motion	Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève	2002
PR-281	Proposition du CA	Ouverture d'un crédit destiné à des études de mobiliers urbains	2003
M-221 A	Rapport	Rapport de la commission des travaux	2003
M-508	Motion	Pour un concept clair du mobilier urbain	2005
M-508 R	Réponse	Réponse du Conseil Administratif	2005
M-718	Motion	Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain	2007
P-220	Pétition	Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs	2009
P-220 A	Rapport	Rapport de la commission des pétitions	2009
M-718 A	Rapport	Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement	2009
P-220 R	Réponse	Réponse du Conseil Administratif	2010
M-718 R	Réponse	Réponse du Conseil Administratif	2010
P-277	Pétition	Pour la conservation des bancs publics en Ville de Genève	2011
PR-887	Proposition du CA	Ouverture d'un crédit destiné au renouvellement des bancs publics dans les espaces verts de la Ville et l'achat de bacs d'orangerie et de tables de pique-nique	2011
P-277 A	Rapport	Rapport de la commission des pétitions	2012

Nous avons décidé de nous pencher sur la mobilisation du banc dans le contexte de la Ville. La pluparts des documents urbanistiques utilisés se réfèrent donc à la commune de Genève.

Le Plan Directeur Communal 2020 « Renouvellement durable d'une ville-centre », approuvé par le Conseil d'État en 2009, a été directement l'objet de notre étude. Il intègre également le Concept directeur du mobilier urbain. Il en va de même pour le recueil de Projets d'urbanisme pour Genève 1896-2011, publié en 2003 et produit par le Centre de recherche sur la rénovation urbaine de l'Institut d' Architecture de l'Université de Genève (IAUG) et dirigé par Alain Réveillé. Notre corpus

documentaire intègre également le résultat de l'enquête menée dans le cadre du projet « Ville des aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui certifie Genève du titre « Ville amie des aînés ». Quelques publications de Equiterre ont été consultées, notamment le guide « Un espace public pour tous. Guide pour une planification cohérente » (2008) qui présente une fiche thématique entièrement dédiée aux bancs publics.

Nous nous sommes également intéressés aux publications officielles périodiques de la Ville de Genève, notamment le magazine d'information « Vivre à Genève », à « Alerte », le journal trimestriel du Patrimoine suisse Genève, ou encore à « Interface », la publication de la fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève.

Le corpus de documents analysés a été complété par quelques petites recherches aux archives historiques de la ville.

Au vu des débats soulevés par la question des bancs, nous nous sommes également penchés sur l'analyse des informations discutées dans la presse genevoise et dans les réactions de quelques lecteurs (librement accessibles en ligne).

En complément de notre corpus documentaire nous avons participé à la conférence de Michael Jakob intitulée « Le Banc », organisée dans le cadre du projet *Genève ville et champs* en juin 2014, et qui promouvait la récente publication de Jakob, « Poétique du banc », qui devrait paraître chez Macula à fin août 2014, et déjà parue en version italienne chez Einaudi « Sulla panchina. Percorsi dello sguardo nei giardini e nell'arte » (2013).

Entretiens

L'entretien permet d'explorer, donne une marge de manœuvre assez grande, mais il n'est pas pour autant exhaustif. Il s'agit d'une relation interpersonnelle qui produit une « parole sociale qui n'est pas simplement description et reproduction de ce qui est, mais communication sur le devoir-être des choses » (Blanchet, Gotman, 1992 : 11)

Du moment que « c'est en effet l'interaction entre interviewer/interviewé qui va décider du déroulement de l'entretien » (Ibid. : 21), il est impératif de créer un lien de confiance avec la personne interrogée ; des tensions dans le pacte communicationnel pourraient créer des résistances de la part de l'interviewé à exprimer librement sa pensée. « L'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal. Ces faits concernent les systèmes de représentations (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés). » (Ibid. : 25) Les données produites par les entretiens sont les discours des acteurs : leur expérience, le sens qu'ils donnent à leurs actions, leur repères normatifs et même leurs états mentaux. De ce fait, il s'agit de la méthode la plus pertinente pour faire ressortir les différents points de vue vis-à-vis des bancs et des problématiques qu'ils permettent de soulever. Nous interrogeons d'une part les conceptions des acteurs (par quel système symbolique la ville est-elle régie, dans les conceptions des faiseurs de ville ?), d'autre part les descriptions des pratiques (quelles politiques ont été mise en place ? quelles sont les priorités des pouvoirs publics ?)

Nous avons procédé d'abord par des entretiens exploratoires, pour approfondir la connaissance du terrain d'étude, mais également afin de trouver de nouvelles pistes d'analyse et de s'orienter au mieux dans le choix des acteurs à interviewer.

Ensuite, nous avons procédé à des entretiens principaux. Ces entretiens constituent le mode principal de collecte de données et supposent l'élaboration d'une grille d'interview pour rester en accord avec les questions de recherche et maximiser l'obtention de l'information utile. Les discours produits seront la matière première d'analyse. Le but de la grille était d'obtenir une description des démarches et des implications de la part de l'interviewé-e, mais également son évaluation de la question.

La grille d'entretien, s'adressant aux professionnels de la ville, [Annexe 1] a été construite en cinq parties principales :

1. Compétences et domaines d'action de l'interviewé : dans cette partie, nous avons essayé d'explicitier le rôle de la personne interviewée et son positionnement au sein de la fabrique des bancs.
2. Mise en contexte, connaissance de l'existant : dans cette partie, nous avons proposé des questions générales sur les bancs publics, de manière à explorer le processus de gestion des bancs et à saisir des premières problématiques générales qui les concernent.
3. Réseaux d'acteurs et processus : dans cette partie, nous nous sommes concentrés sur l'intégration d'autres acteurs dans la gestion des bancs, notamment sur le degré de participation de la société civile ou de ses représentants (associations, etc.), et sur la légitimité ou pas de leur participation. De plus, il devrait également être possible de comprendre à qui les bancs s'adressent en particulier.
4. Qualité et appropriation de l'espace public : dans cette partie, nous avons proposé à notre interlocuteur de nous énoncer les qualités des espaces publics réussis à Genève, et d'explicitier sa conception de la qualité urbaine appliquée aux espaces publics. Quelques questions concernant l'actualité du banc public, dans sa forme classique, et son importance pour l'avenir des villes, sont également posées.
5. Modèles de références et perspectives : dans la partie conclusive de l'interview, nous avons manifesté la volonté d'élargir la discussion sur les priorités politiques de la ville, aux yeux des interviewés, et également d'explicitier ses référents en matière urbanistiques. Nous avons ainsi proposé quelques questions orientées vers l'avenir de la ville, pour mieux saisir les visions de nos interlocuteurs.

La grille d'entretien a été adaptée cas par cas selon les compétences spécifiques des interviewés et leur degré d'implication. Nous avons également proposé une grille d'entretien s'adressant aux pétitionnaires, de manière plus ciblée.

Choix de l'échantillon

Dans le cadre de ce travail le nombre d'entretiens menés est moins important que la qualité de l'information obtenue, car la quantité dépend fortement du thème et du type d'analyse choisi. Le nombre d'interviews a dépendu également de la disponibilité des personnes et du temps et des moyens à disposition.

La prise de contact avec les personnes interviewées a été faite principalement à l'aide des entretiens exploratoires et par la mise en place d'un réseau de personnes impliquées dans la question des bancs. Nous avons appris à comprendre le réseau d'acteurs du banc genevois, au fur et à mesure que les acteurs mêmes nous le dévoilaient.

Notre thématique est multidimensionnelle, et les gens contactés proviennent de services publics différents, qui sont tous, d'une manière ou d'une autre, concernés par la gestion des bancs publics.

Pour obtenir une vision plus pertinente du phénomène, nous ne nous sommes pas limités à interviewer les professionnels ou responsables de services de la ville, mais également quelques personnes qui s'étaient volontairement mobilisées autour des bancs, notamment des pétitionnaires. Nous avons réussi à obtenir 11 entretiens, comme le montre le Tableau 2.

Finalement, nous avons également participé à l'assemblée générale de l'Association des Habitants du Petit-Saconnex, qui avait invité le conseiller administratif en charge du DEUS (Département de l'environnement urbain et de la sécurité) à intervenir au sujet des problématiques urbanistiques du quartier. Ceci nous a permis d'observer la démocratie participative à l'œuvre, et d'assister à une confrontation directe entre habitants et gouvernant.

Tableau 2 Liste des entretiens

Institution	Fonction	Date	Durée
Ville de Genève			
1	DCSS, adjoint de direction, architecte urbaniste	03.01.14	2h
2	DCA, direction, conseiller en conservation	08.01.14	45'
3	SEVE, adjoint de direction, Ing. agronome	17.01.14	1h30
4	DCA, historienne	05.03.14	1h30
5	SEVE, architecte paysagiste	02.04.14	1h40
6	SAM, architecte designer	15.04.14	1h
7	Conseiller Administratif DCA	15.04.14	45'
État de Genève			
8	OPS, historienne et membre PSG, pétitionnaire P-277	07.01.14	1h30
9	DALE OU-CD, architecte urbaniste	29.06.14	3h30
Autres			
10	Pétitionnaires P-220	13.01.14	1h30
11	Compagnie des rues, architecte urbaniste	30.04.14	1h

4 Partie empirique

Les bancs publics en ville de

Genève

DOG DAY AFTERNOON

Dog day afternoon,
calm, satiated:
statues raise their hands
to the sky.
Ladies land gently,
sighing gracefully
on chaises longues
offertes par la ville de Geneve.

Dog day afternoon,
becalmed, sunny side up:
the path rises up,
greet the sky.
Babies sleep blissfully,
students loll, eyes closed
happy to the sky
offert par la ville de Geneve.

Dog day afternoon,
calm, head empty:
Herz gefüllt,
arms akimbo,
yet open to the sky.
Men pass on by,
feet encased in hard black shoes,
heart tight, battened down
under sharp black suits,
begrudging the freedom
of those in the calm
offert par la ville de Geneve.

Dog day afternoon
becalmed, heady thoughts
open to the sky.
We all loll on
the grass, in the shade;
swung on swings,
the children play;
lulled by grannies,
the babies sleep;
and the men, they play chess
offert par la ville de Geneve.

God yay! afternoon
calm, eyes open
luxuriously content
like a babe, after this sieste
offerte par la ville de Geneve.

By Zafar Shaheed, Monday 13 July 2009, Parc des Bastions
On the theme of reclining canvas chairs provided in the public parks of Geneva

4.1 Introduction

Pour développer nos propos et répondre à nos questionnements, nous allons procéder par l'établissement d'un état des lieux des bancs genevois, du point de vue historique, jusqu'à nos jours. Malgré le fait que cette étape ne constitue pas, à proprement parler, le cœur de notre analyse, elle nous est nécessaire pour démontrer le lien très intime entre la ville de Genève et les bancs publics, ainsi que pour mieux comprendre les prérequis du tournant durabiliste. Ils nous ont fallu rechercher et croiser de nombreuses informations pour établir cet état des lieux, et il nous paraissait regrettable de ne mettre pas en valeur cet effort. Cette démarche nous permettra également de créer, de manière plus évidente, un lien entre la longue partie théorique que nous avons proposé et notre étude de cas.

Nous souhaitons, par la suite, développer certaines des thématiques les plus saillantes qui sont ressorties dans le cadre de notre analyse, et également mettre en évidence les problématiques spécifiques au contexte. Les thématiques ressorties du croisement entre les informations des entretiens et le corpus documentaire sont beaucoup plus nombreuses que celles que nous avons choisit de développer ici. Nous avons effectivement pu récolter beaucoup de matériel et d'informations très variées, et nous avons dû opérer des choix pondérés.

4.2 L'intérêt du cas genevois

Le cas de la ville de Genève témoigne du renouveau de l'intérêt pour les bancs publics dans les villes européennes, mais également de l'investissement des espaces publics de la part des pouvoirs publics et de la fièvre de la qualité urbaine.

À partir des années 1980-1990, la gestion du mobilier urbain s'est révélée incontournable dans les politiques d'amélioration du cadre de vie urbain. C'est bien dans cette période que la ville de Genève a considéré comme étant prioritaire la création d'un nouveau service urbanistique municipal, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. La thématique des bancs publics a tout de suite suscité de nombreux débats, et de nombreuses voix se sont levées à ce sujet. Au tournant du siècle encore, la ville n'avait pas conscience du nombre et de la localisation des bancs publics sur son territoire. Le constat du manque d'un outil de gestion de ces objets a amené la ville à mandater un recensement des bancs à l'Observatoire Universitaire de la Mobilité, qui s'est déroulé en 2002 et dont témoigne le travail de Marion Nemchi (2003). Dans l'élan de requalification de certains espaces publics, notamment de la plaine de Plainpalais, la municipalité de Genève a voulu également se doter d'un nouveau modèle de banc spécifique à la ville. Suite à la déclaration de la Ville de proposer un plan de remplacement des anciens bancs publics par le nouveau modèle, les associations de sauvegarde du patrimoine, avec le soutien des citoyens, se sont mobilisées pour obtenir la préservation de certains de ces objets (Pétition P-277 « Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève »). Suite à ces pétitions et la motion de 2007 revendiquant une stratégie cohérente en matière de mobilier urbain, une étude historique a été effectuée, permettant ainsi de disposer de données exhaustives pour définir une stratégie d'action cohérente. De plus, la forte fréquentation des espaces publics et le manque constaté de bancs dans certains parcs ont amené la population à faire valoir leur « droit d'assise » et à demander plus de bancs (Pétition P-220 « Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs »). Parallèlement à toutes ces questions, les services municipaux en charge de l'aménagement du territoire et des espaces verts ont été soumis à une réorganisation des responsabilités, et ont également vu la naissance de nouveaux postes de travail, comme celui de

designer (créé en 2003 au sein du nouveau Service de l'aménagement urbain et de la mobilité). Les bancs publics ont été l'objet de discussion à de nombreuses occasions et sous différents angles, tant du point de vue du partage de compétences et de responsabilités entre les services municipaux que du point de vue patrimonial, de qualité des espaces publics, de l'image de la ville et de leur financement.

L'étude des bancs publics genevois devrait donc permettre de restituer une image des changements qui s'opèrent dans la transition vers l'urbanisme durable, ainsi que d'analyser les priorités en matière de qualité dans le cadre des espaces publics.

Le cas genevois offre également l'avantage de pouvoir se confronter à un contexte de participation citoyenne bien intégrée, en raison de son insertion dans la tradition démocratique suisse, et où les bancs publics ont été objet de mobilisation citoyenne à plusieurs reprises, surtout dans les dernières années.

Pour développer notre travail nous allons nous focaliser sur un moment charnière dans la gestion des bancs publics, c'est-à-dire la création d'un nouveau modèle de banc et la décision de remplacer le mobilier existant par ce nouveau type d'assise. Dans la première partie de notre étude nous allons parcourir l'histoire des bancs genevois pour mieux comprendre l'importance de ce choix politique, de ses implications et de problématiques parallèles. Dans un premier temps nous allons problématiser ce tournant dans l'histoire des bancs publics genevois. Ensuite nous proposerions l'analyse des problématiques plus saillantes, ressorties de notre analyse.

Contexte genevois

Genève est la deuxième ville la plus peuplée de Suisse, avec 195'393 habitants¹⁹, et est le chef-lieu du canton homonyme. Cernée de montagnes, les Alpes et le Jura, rythmée par deux importantes rivières, le Rhône et l'Arve, et s'accolant au Lac Léman, la ville se distingue par sa centralité géographique au sein de l'Europe occidentale. Le territoire de la ville, mais également du canton, est particulièrement exigu par rapport à la population cantonale - aujourd'hui d'environ 478'000 habitants²⁰ - qui ne cesse d'augmenter. Observée par une vue aérienne, la frontière administrative cantonale disparaît dans la continuité du bâti avec la France et le canton Vaud. Le territoire de la ville de Genève constitue le 0,8 % de l'agglomération qu'elle polarise. Les bancs publics qui font l'objet de ce travail se trouvent dans cette surface réduite, car c'est bien là où toute l'intensité urbaine est concentrée.

La démographie de la ville et du canton est caractérisée par une forte mixité d'origines et d'insertions sociales, qui lui confèrent un visage cosmopolite et l'appellation de *melting-pot*. Ceci n'est pas anodin, car du point de vue de l'aménagement du territoire, une grande mixité de communautés signifie, par exemple, faire face à différentes manières d'investir les espaces publics ou différentes nécessités.

La ville est la sixième place financière mondiale²¹, la plus grande de la région lémanique et polarise ses environs quant à l'offre d'emplois, de services et d'activités. De par l'installation de nombreuses organisations internationales (ONU, OMC, OMS, CICR,...) sur son territoire, Genève a une forte

¹⁹ Habitants recensés au 31.05.2014, selon le site <http://www.ville-geneve.ch/histoire-chiffres/geneve-aujourd-chiffres/> faisant référence à l'Office cantonal de la statistique

²⁰ Ibid.

²¹ <http://www.ville-geneve.ch/histoire-chiffres/place-financiere/>

vocation internationale, qui la place parmi les villes mondiales les plus actives sur la scène de la diplomatie globale. De nombreuses personnalités et intellectuels ont contribué à façonner l'imaginaire genevois et à la concevoir en tant que ville d'innovation et d'ouverture.

Le système politique genevois est basé sur la démocratie directe. Et il en est de même pour ses procédures d'aménagement, où le peuple devrait avoir le dernier mot. Le régime de la ville est doté d'un Conseil Administratif, composé de 5 magistrats, et d'un Conseil Municipal, comprenant 80 membres. Les 5 départements du CA sont les suivants : Département de l'environnement urbain et de la sécurité, Département des constructions et de l'aménagement, Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Département des finances et du logement, Département de la culture et du sport.

L'embrouillement des compétences cantonales et municipales est «une longue tradition» de l'organisation politique genevoise, qui, nonobstant le partage des tâches étatiques et communales (officialisée en 1930), n'arrive pas à dépasser totalement l'enchevêtrement des responsabilités. Le domaine de l'aménagement du territoire n'est pas exclu de ce jeu d'échelles et de responsabilités.

Nous allons approfondir les spécificités du contexte par la problématisation de la question des bancs publics dans l'histoire genevoise.

4.3 Genève et ses bancs : une approche historique

*« Bien que l'histoire des bancs genevois soit encore à écrire, l'on peut déjà affirmer que cet élément du mobilier urbain possède sans doute le plus long usage »
(Brunier, 2011 : 1)*

L'histoire des bancs publics dans la ville de Genève est représentative de l'évolution générale de cet objet d'urbanité. De par sa position géographique, son importance et les personnalités qui l'ont influencée, Genève a toujours adopté – sans renoncer à les personnaliser – les tendances urbanistiques majeures de l'époque qui ont caractérisé le banc. L'attachement de la ville, et de sa population, aux bancs publics est très marqué dans son histoire. Au début de notre étude nous allons donc problématiser l'éveil historique des bancs dans les espaces publics à l'aide de l'histoire genevoise. Ceci nous permettra également de contextualiser l'évolution et le développement de la ville dans l'espace et dans les mutations urbanistiques que nous avons explorés dans la partie plus théorique. Pour plus de compléments sur les bancs genevois, nous renvoyons aux travaux de Christine Amsler sur les promenades genevoises et les lieux d'agrément (1993), et à l'étude historique « Les bancs publics genevois » mandatée à Véronique Palfi (2012) par l'unité de Conservation du patrimoine architectural de la Ville. Pour plus de compléments sur la chronologie de l'aménagement du territoire et les grands projets et défis de la Ville, nous renvoyons à la recherche effectuée en 2003 par le IAUG (Institut d'Architecture de l'Université de Genève) et le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de la République et canton de Genève), « 1896-2001 Projets d'urbanisme pour Genève ». Cet historique, et certaines appréciations, ont été reconstruits à l'aide des ouvrages cités et des témoignages de nos interviewés.

Pieds en roche et marronniers : des bancs dans l'architecture aux bancs dans le paysage

L'installation des bancs publics en ville de Genève s'amorce vers la deuxième moitié du XVI^{ème} sous l'influence des tendances françaises qu'imposent graduellement création de parcs, promenades et lieux de sociabilité en pleine air.

Dans la première moitié du XVII^{ème} la structure des promenades était constituée par les murs de la ville – les fortifications – et par les arbres plantés, qui étaient parfois équipés de bancs concentriques autour du tronc. Normalement ces aménagements étaient financés par des riches particuliers ou par la Seigneurie, et leur entretien était souvent à la charge des riverains et des bénéficiaires. D'autres bancs présents étaient ceux adossés aux édifices (Figure 3).



Figure 3 Banc en pierre Hôtel de Ville Genève (Source : JB)

La Treille fût la première promenade intra muros de la ville, en raison de son orientation (front méridional ensoleillé). Selon Christine Amsler l'installation des bancs publics en bois se fait au début du 1700, mais il n'y a pas d'illustration disponible avant 1800 (Figure 4), quand la promenade de la Treille avait déjà rejoint sa surface maximale et apparemment un total de 238m de bancs sans dossiers (Amsler, 1993 : 37). Originellement, elle était un jardin privé – le nom « treille » du latin *trichila* désigne un type de plantation – et fut ensuite transformée en *plateforme* (place publique). Malgré cela les bancs les plus importants demeurent toujours ceux de l'Église, car « au XVII^e siècle il était interdit de se montrer dans les rues et les promenades publiques durant les heures de sermon » (Ibid. : 14) et la Treille était considérée un lieu de transgression de la jeunesse de l'époque.

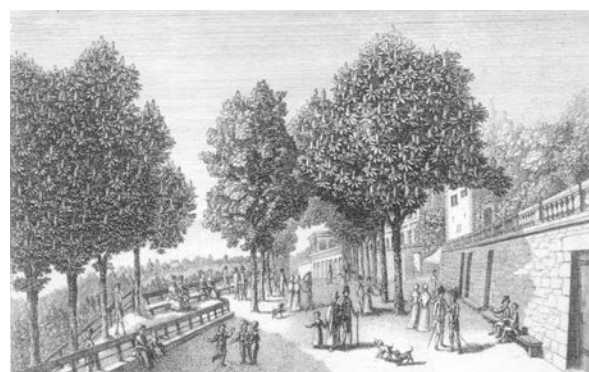


Figure 4 Vues sur la Promenade de la Treille 1800-1820, Escuyer

C'est à partir du XVIII^{ème} siècle que le caractère urbain s'instaure par de nouveaux aménagements ponctuels et par l'assainissement de certains espaces. On assiste à une création massive d'espaces uniquement affectés à la promenade et équipés de nombreux bancs, ainsi qu'à une grande prolifération de modèles de ces derniers (Palfi, 2012).

Au début du XVII^{ème} siècle, la promenade des Bastions – la belle promenade – fut instituée sur le modèle des tendances parisiennes par la Seigneurie plus influente. Il s'agissait du premier projet de jardin-promenade de Genève qui a été conçu dès son origine au bénéfice de la population. Le premier et seul mobilier installé dans ce jardin public, peu après 1720, étaient les bancs publics. (Amsler, 1993 : 38). Il s'agissait des premiers bancs avec dossier et qui présentaient une silhouette cintrée et les pieds étaient vraisemblablement en roche (Ibid. : 40).

L'allée plantée, rythmée par les bancs publics, était le symbole de la « vraie ville » du XVIII^{ème}. Notons que le choix des espèces végétales se faisait selon la mode parisienne au détriment des espèces locales, car il était question de l'esthétique de l'espace – on amenait par exemple de grands marronniers, dont le plus vieux encore préservé est le Marronnier Officiel, qui officialise l'arrivée du printemps. Les bancs se détachaient progressivement des troncs pour aller accompagner les alignements des grandes allées vertes. Dans d'autres espaces le banc prenait de nouvelles fonctions, notamment celle de marquer des limites et de barrière. Dans la Cour Saint-Pierre les bancs concentriques furent remplacés par des bancs rectilignes qui délimitaient le gazon ; à Plainpalais, lors de la désaffectation du Mail, les bancs clôturaient l'allée en empêchant l'accès à la plaine – tendance renforcée au XIX^{ème} pour entraver les premières voitures (Ibid. : 60) ; et à la Treille, le Conseil adopta le stratagème de munir les bancs de dossiers pour se préserver de la dépense d'entretien des barrières ! La problématique des financements était donc déjà à l'ordre du jour... Le banc public devient donc un objet à destination publique et se transforme en outil pour la mise en scène du paysage urbain.

Dans cette période les autorités publiques s'organisent et acquièrent de plus en plus d'autonomie et de force vis-à-vis des particuliers. Les premières commissions de gestion publique des promenades furent instituées au sein de la Chambre des choses publiques (créé en 1792) ; pendant cette période les bancs publics restèrent sous compétence de la Chambre des Comptes. Suite à l'Occupation française et à l'entrée dans la Suisse, les administrations furent réorganisées et une Chambre cantonale des travaux publics fut créée. Malgré le fait que, en théorie, les responsabilités étaient clairement définies, dans la pratique : « en raison de la confusions des pouvoirs qui prévalut jusqu'en 1842 entre la ville et le canton, ce fut à elle que revint la tâche d'entretenir les anciennes promenades urbaines et suburbaines, et de réaliser les nouveaux aménagements dont elle ne fut toutefois que rarement l'instigatrice. » (Amsler, 1993 : 89) Les initiateurs étaient essentiellement les communes suburbaines, parfois également sous la pression des pétitions déposées par les habitants. Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} et XIX^{ème}, la ville condamne définitivement ses fortifications et nous entrons dans une période de prolifération de grands projets publics de mise en scène du paysage – urbain ou non. De plus, l'administration municipale commence à prendre un rôle considérable. La confrontation de volontés divergentes entre le public et les privés commence à se manifester, comme par exemple à la Cour Saint-Pierre les pouvoirs publics voulaient incrémenter le nombre de bancs alors que les riverains plaidaient pour une meilleure circulation et un espace dégagé. Les solutions d'aménagements des lieux publics commencèrent donc à se différencier « en mesure de mieux satisfaire les revendications des riverains en matière de commodité de circulation,

de dégagement et de salubrité. » (Ibid. : 91) De plus on assiste à la création de nouveaux espaces publics d'agrément sous l'impulsion d'un nouvel imaginaire de l'eau, qui rapproche la ville du lac et du Rhône en tant qu'éléments paysagers identitaires.

C'est notamment la période de l'union des deux rives et de la création de l'île Rousseau, qui fut inaugurée en 1835 avec l'arrivée de la statue de Rousseau – qui était originellement orientée vers l'accès au site. Ce lieu était bien équipé en bancs et répondait à une nouvelle demande d'espaces d'agrément qui était loin d'être satisfaite : « le menuisier Hartmann livra en été 1835 une vingtaine de bancs dont 3 bancs droits à dossier fixe et palettes, de 10 pieds de longueur (3,25 m), 3 bancs à dossier mobile et à palettes, de 10 pieds, et 2 bancs cintrés, les dossiers dans la partie concave (12 pieds) (3,90 m). Mais la promenade connut un tel succès qu'il fallut bientôt instaurer un système de location de chaises durant la belle saison. » (Idem. : 100) L'offre de cet espace n'était donc pas adapté à la réelle fréquentation. Notons que la production de cet objet était mandatée à des ateliers d'artisans menuisiers. La pose d'autres bancs publics en ville suivait d'autres projets d'aménagement et parfois elle aidait à répondre à des problématiques autres que l'assise. Aux alentours de ponts suspendus, par exemple, le terrassement du terrain présentait un danger pour les passants distraits qui risquaient de tomber dans les fossés (Idem. : 102). Se souciant de la sécurité de ses citoyens, les autorités agencèrent des arbres et des bancs le long des abords, pour créer un effet frontière et marquer spatialement la direction du cheminement. Naturellement cette politique profitait également aux promeneurs désireux d'une pause.

Le modèle de banc plus commun était celui avec les pieds en roche en raison de « sa simplicité et sa solidité. » (Palfi, 2012 : 11) La gestion et la pose était assurée par le Service des Parcs et Promenades²², qui se trouve à allouer plusieurs crédits destinés à de nouveaux bancs, alors que la construction était attribuée à des entreprises locales. (Idem. : 12). Selon Palfi, quelques bancs en fer, inspirés aux goûts londoniens, sont également mandatés et finiront par se généraliser. Pour ces derniers ce sont le Service des Travaux et celui de la Voirie qui se chargent de la gestion et de la pose (Ibid.).

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle déjà, un acteur très engagé dans l'amélioration de l'image touristique de la ville, l'Association des Intérêts de Genève, joue un rôle essentiel dans le financement et la promotion de l'installation de nouveaux bancs publics. C'est notamment le cas de



Figure 5 Parc Mon Repos cohabitation bancs et chaises (Source : Genève autrefois en cartes postales)

l'embellissement des quais, et des grands domaines – Mon Repos et Ariana – que la Ville avait hérité et transformé en parcs publics. Encore une fois, la fréquentation de ces lieux à usage public était telle que le nombre prévu de bancs, et les chaises offertes par la baronne de Rothschild, n'était pas suffisant pour satisfaire tout le monde (Palfi, 2012) (Figure 5).

Comme le remarque Palfi, les gens

²² Repérable dans les organigrammes rétrospectifs de la ville à partir du 1850

se plaignaient de devoir s'asseoir par terre²³. Le même problème se manifestera au Jardin Botanique, déplacé à l'Ariana au début du XX^e siècle, qui par contre bénéficie d'une organisation et gestion propres, également pour les bancs²⁴. La forte affluence des genevois vers ces nouveaux espaces à fréquentation publique interroge les jardiniers-paysagistes qui commencent à se poser des questions en termes d'usages, comme en témoigne le Journal de Genève du 25 avril 1904 : « on a renoncé aux modèles de bancs allongés [...] à la suite de cette remarque que, très souvent, des personnes ou des groupes renoncent à s'y asseoir à cause d'un seul ou de deux personnages qui s'y tiennent, cela soit dans la crainte d'être importun, soit dans celle d'être importuné. En multipliant en proportion des bancs d'un modèle plus petit, on arriverait à mettre tout le monde à l'aise. » (in Palfi, 2012 : 20)

Dans les années de la Première Guerre Mondiale, sous l'impulsion de la Ville, un grand chantier s'installe sur le quai Wilson (à l'époque quai du Léman) et sur le quai de Eaux-Vives, façonnant le paysage lacustre comme on le connaît aujourd'hui. De nombreux mobiliers en fer sont installés, mais, encore une fois l'aménagement est victime de son succès et la ville doit répondre à une nouvelle carence de bancs. Notons donc que les lieux qui font l'objet d'investissements en termes de bancs publics sont principalement les parcs publics, les promenades et les quais, tant de la part de la municipalité, que de l'AIG et des donateurs privés. Le but de l'AIG était de nature esthétique et paysagère, car elle promouvait également des bancs de manière ponctuelle et en correspondance à de points de vue privilégiée sur le grand paysage genevois. C'est notamment le cas du banc en gradins (ou à étages) de la Promenades des Crêts du Petit-Saconnex, qui donne, encore actuellement, la vue sur la Ville, le Mont-Blanc et le Salève (Figure 6).

L'embellissement des places, des rues et des espaces urbains plus interstitiels n'était pas au centre de l'intérêt urbanistique de la Genève du début du XX^{ème}, qui, mis à part pour quelques projets d'assainissement hygiéniste, comme dans les Rues basses, se concentrait sur l'extension de ses voies de circulation (DAEL IAUG, 2003). Quant à l'évolution des services municipaux, avec l'accroissement du territoire de la cité, le SPP « voit son effectif augmenter de manière significative »²⁵.



Figure 6 Promenades des Crêts 1900, Petit-Saconnex (Source : notrehistoire.ch)

²³ Ceci ne fera pas l'objet de notre étude, mais il serait également intéressant de s'interroger sur la valeur sociale de la pratique de s'asseoir par terre.

²⁴ Quant à sa gestion, le Jardin Botanique ne dépend pas du regroupement des services municipaux, mais, encore aujourd'hui, il est dépendant du Département de la culture et du sport.

²⁵ <http://www.ville-geneve.ch/dossiers-information/150-parcs-geneve/seve/historique/>

Vers le modèle Lausanne : fragmentation des expériences et bancs privés

En 1931, on assiste à la fusion des communes suburbaines, Eaux-Vives, Plainpalais, Petit-Saconnex avec Genève. La Ville ronge sur la campagne en allant ainsi acquérir certaines grandes propriétés, comme Trembley au Petit-Saconnex, qui deviendront par la suite des parcs publics. C'est à cette époque que s'opère le partage des compétences entre la Ville et l'État, et que l'organisation du Conseil Administratif et du Conseil Municipal prennent le visage que l'on connaît aujourd'hui²⁶. Ce changement d'échelle nécessite une réorganisation des compétences et des priorités dans une nouvelle perspective. En effet, sous l'impulsion de Maurice Braillard²⁷ et d'Albert Bodmer²⁸, la ville se dote de plusieurs plans directeurs régionaux aptes à définir les priorités urbanistiques - alors qu'avant il n'y avait pas de véritable plan d'ensemble. Cependant, la volonté politique ne suit pas toujours dans la continuité. Un grand projet qui suscite de nombreux débats au sein de la municipalité est celui du réaménagement de la Rive Droite, où finalement on décidera de « subordonner l'aménagement du quartier aux exigences d'une meilleure circulation » (Ibid. : 38). Selon Alain Léveillé, maître d'enseignement et de recherche à l'IAUG, il s'agit du corollaire de *l'urbanisme hors la ville*, généralisé par le fonctionnalisme en réponse à l'abondance des Trente glorieuses (Ibid. : 7), qui prend Genève comme par surprise. Par contre, il faut noter que les personnalités à la charge du DTP ont contribué à une application plus sensible, calquée *ad hoc* sur le territoire, de l'urbanisme moderne. Selon un architecte urbaniste travaillant pour l'État de Genève, en matière d'assise, on pourrait citer les gradins du Seujet « qui [sont] une forme de banc qui [...] a épousé le chemin ou la route [...] puisque il devient une longue bande sur laquelle on peut marcher ou s'asseoir ». Nous sommes là dans le rapport à une très grande banquette qui s'adosse à la topographie et qui nous raconte que la morphologie du territoire genevois nous invite à s'y asseoir.

Dans la gestion des bancs, ce sont les frais d'entretien qui préoccupent les autorités, notamment des bancs ayant l'assise en bois. De ce fait, le Service de Travaux propose un premier remplacement systématique de ces bancs au profit d'un modèle en fer (Figure 7) (Palfi, 2012). Ce type de mobilier est inspiré de la mode parisienne du banc gondole : il présente une forme curviligne et un nombre variable de lattes, et son visage est, encore aujourd'hui, très familier aux Genevois en raison de ses déclinaisons et de sa typique couleur verte. Si d'une part il reprend la mode parisienne, d'autre part il s'adapte bien aux fréquentes pluies du climat lémanique, car il sèche rapidement. Selon l'étude historique de Véronique Palfi, un premier inventaire partiel des bancs publics est opéré en 1934 par le Service des bâtiments lors d'un décompte : « on apprend que la ville possède 770 bancs : 350 sont en bois, 383 en fer et 37 en pierre, un recensement qui ne comprend pas les grands parcs. Les matériaux ici indiqués se réfèrent à l'assise.» (Ibid. : 25)

Dans les années 1940, les anciens pieds en roche des bancs sont remplacés au fur et à mesure par du béton, qui est plus rapide à réparer et est beaucoup moins cher en raison de la possibilité de mandater la construction en série à une industrie (Ibid. : 28). C'est notamment le cas du long banc de la promenade de la Treille. Parallèlement, dans un élan d'embellissement pour le tourisme, se manifeste la volonté de proposer de nouveaux modèles de bancs. La première tentative, que Véronique Palfi fait remonter en 1947, se concentre sur le quai Willson, qui est désormais devenu une vitrine de la Genève internationale. Les prototypes, composés d'une assise en bois et de

²⁶ <http://www.ville-geneve.ch/histoire-chiffres/regime-municipal/>

²⁷ Chef du Département des travaux publics (DTP) de la Ville de Genève du 1933 au 1936.

²⁸ Responsable du service technique et directeur du Service d'Urbanisme de la Ville de Genève.

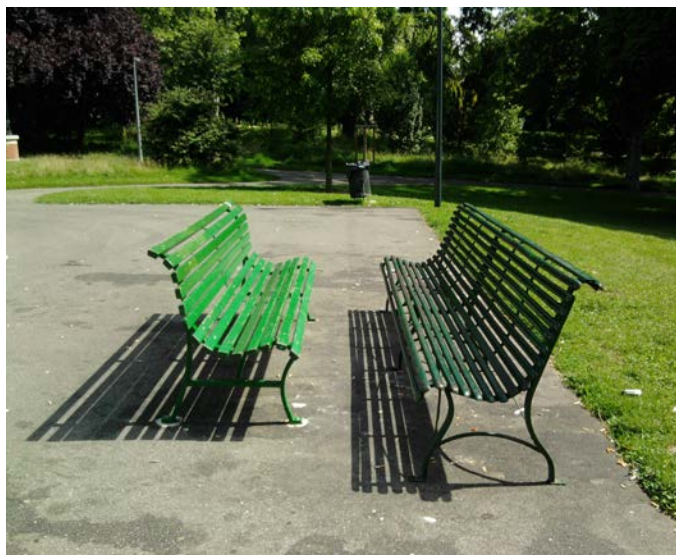
montants en roche, s'avèrent particulièrement insatisfaisants du point de vue de l'entretien et de la solidité. Par contre, lors de la décision de supprimer tous les nouveaux exemplaires en 1964, les genevois ne semblent pas convaincus et le Journal de Genève s'insurge (Ibid.), mais sans être entendu.

Alors que les bancs subissent quelques expérimentations isolées, les autorités cantonales et de la ville se concentrent sur l'élaboration d'un nouveau plan routier, et de nouvelles habitations. La Ville doit faire face au congestionnement de la circulation, qui n'est pas sans répercussions sur la qualité de vie des habitants :

« Le règne de la voiture privée entraîne de profonds bouleversements urbanistiques (2500 voitures en 1945, 50'000 en 1960!). Le réseau de tramways, exceptionnellement important, est presque entièrement démantelé, dans une proportion atteinte par aucune autre ville suisse. On agrandit les chaussées au détriment des trottoirs, et surtout du tissu bâti ancien. Les îlots fermés insalubres font place aux barres ensoleillées, avec leurs parkings... On découvre les nuisances sonores, la pollution de l'air et les dangers de la vitesse. » (DAEL IAUG, 2003 : 100)

Mettant à profit les expériences passées avec les bancs en fer – jugés trop froids dans les périodes moins chaudes – et à l'occasion de la réalisation du réaménagement du parc de Beaulieu, un nouveau modèle de banc, calqué sur le précédent en fer, est élaboré par le Service des parcs et promenades, et il marque un nouveau tournant de la fabrication des bancs. En effet, cette tentative ouvre les portes au bois en tant que matériel privilégié pour la fabrication de ce mobilier urbain. L'adjoint à la direction du SEVE remarque que les améliorations techniques dans le traitement du bois et de nouvelles peintures ont sûrement favorisé cette tendance. Ce modèle sera identifié seulement en 1980 sous le nom de « type Lausanne», vraisemblablement pour le distinguer du nouveau en préparation, et il devait remplacer progressivement les bancs en fer (Figure 7).

Entièrement géré par le SSP, le banc «Lausanne» est produit au rythme de 50 exemplaires par années (Palfi, 2012 : 29). Ce sont les employés des ateliers de menuiserie du SSP qui s'occupent de monter, peindre, installer ou enlever ce mobilier. Les composantes en bon état sont réparées et utilisées ailleurs. Selon le SSP le nouveau banc est plus confortable et permet de mieux répondre aux exigences des usagers : « le goût du public exige maintenant des



bancs plus petits, mesurant deux mètres et demi, et non quatre mètres comme c'était le cas jusqu'à il y a

Figure 7 Bizarrie situationnelle au parc Mon Repos. Curieux face-à-face entre le banc Lausanne (à gauche) en bois, et le modèle de banc en fer. (Source : JB)

quelques années encore. Les Genevois n'aiment pas être trop nombreux sur un banc » (Journal de Genève, 19 mars 1968 : in Palfi, 2012 : 30). La figure ci-dessus illustre très bien la différence entre les modèles. Par contre, lorsque le SSP commence le remplacement des bancs à plateaux du parc des Bastions, les genevois élèvent la voix (Palfi, 2012), mais encore une fois sans succès. La mauvaise

acceptation de ce changement imprévu est ressortie également, lors de nos entretiens, dans le souvenir nostalgique de ces bancs de la part de l'historienne de l'Office du patrimoine et des sites, et membre du Patrimoine suisse Genève.

En 1971 un inventaire des bancs publics a été mandaté par le SSP, qui à cette date s'occupe de l'ensemble de ce mobilier de la ville. Cette fois-ci le recensement s'étend à l'ensemble des parcs, promenades, quais, mais également aux rues et aux places. L'état des lieux permet d'établir l'existence de 8 types de bancs, subdivisés en 3 catégories de matériaux (1124 bois, 575 fer, 34 plastique) et de morphologie (plateaux, lattes rondes, plates...) pour un total de 1733 bancs répartis entre 115 emplacements. Les bancs avec des lattes plastifiées étaient une expérimentation des années 1970, mais, n'ayant pas eu de succès, ils ont été promptement abandonnés. La mutation morphologique la plus saillante que les bancs de type Lausanne ont subi est le passage de 10 lattes en bois à 14 lattes. D'après l'étude historique, ceci aurait été opéré dans les années 1980, pour optimiser la solidité structurale de l'objet et les frais et les temps de réparation (Ibid.).

Le choix de ces mobiliers et de leur implantation sur le sol public semble donc résulter principalement de la volonté des autorités municipales, et du Service des parcs et promenades *in primis*. Selon l'adjoint à la direction du SEVE, la réparation et le stockage de ces mobiliers étaient effectués par les menuisiers du service et en collaboration avec les pompes funèbres, qui mettaient à disposition des grands locaux et les machines nécessaires au traitement du bois. Les priorités ressorties dans le choix des modèles sont la solidité, la facilité d'entretien et la minimisation des coûts. En outre, leur présence, mais aussi leur forme et esthétique, ont souvent constitué un marquage identitaire des lieux publics verdoyants plus fréquentés par les genevois, les lieux minéraux étant désormais affectés à la circulation.

Par contre, sauf pour le modèle dit « Lausanne », entre les années 1940 et 1980, les bancs demeurent des objets marginaux, car la plupart du temps ils sont intégrés aux projets de nouveaux logements, sur le modèle fonctionnaliste. Nous avons choisi ici de suivre les traces des bancs sur le sol public, mais il faut tout de même noter que, dans la période fonctionnaliste, leur implantation, et la multiplication des modèles, s'opère également sur le sol privé et dans les zones périphériques. Les bancs de cette période sont le plus souvent ceux associés à la construction de cités d'habitations et sont donc directement rattachés aux vides de l'habitat.

Selon l'étude historique de Véronique Palfi, suite à l'inventaire de 1971, les sources administratives perdent nouvellement de vue leurs mobiliers urbains. Ceci pourrait être dû en partie à l'abandon de son intérêt, mais également à un changement de registre de l'administration publique, qui se concentre sur des discussions moins techniques et plus conceptuelles. Effectivement les plans directeurs se concentrent sur le rayonnement mondial et régional de la ville, et sur les réponses nécessaires aux méfaits du trafic routier et à la limitation de l'étalement urbain (DAEL et IAUG, 2003). La sensibilité durabiliste est en marche, et les autorités veulent redéfinir les modalités de la croissance urbaine. C'est dans cette période que s'opère le tournant vers la conception d'une Genève durable.

Nous pouvons déjà remarquer que les dimensions des bancs publics ont été vraisemblablement réduites dans le temps, laissant la place à des bancs plus courts, pensés pour un nombre réduit d'usagers. Les bancs publics ont migré des espaces minéraux, comme les anciennes places et rues, vers les espaces verts d'agrément. Les matériaux choisis pour la fabrication de ces objets ont fortement dépendu de l'époque et des innovations techniques, ou encore du référentiel de mode et des savoir-faire. Le banc étant effectivement un objet sociotechnique. Les priorités de conception étaient la solidité et la minimisation des coûts de production et de réparation. Dans la mesure du possible, les pièces encore intègres étaient réutilisées par les artisans et menuisiers chargés de la révision. Par contre, dès qu'on a pu industrialiser une partie, ou l'ensemble, de la production, cela a été fait.

Quant à l'action politique, à plusieurs reprises la municipalité a perdu le contrôle de son mobilier et ne savait pas où se trouvaient ses bancs, ni combien, et de quels type ils étaient. Ce manque de stratégie publique était parfois compensé par l'activisme d'associations (notamment l'AIG) ou de privés qui prenaient l'initiative d'aménager les lieux. C'est le service des parcs et promenades qui a ensuite pris le relais de la gestion de ce mobilier, se focalisant sur les lieux verdoyants, dont finalement le banc « Lausanne » (lui aussi vert) est devenu l'emblème. Les deux propositions de remplacement systématique des bancs – dans les années 1930 et 1950 – avaient été réfléchies sur la base de deux préoccupations : d'abord améliorer la solidité de l'objet, ensuite améliorer le confort des usagers.

Notons que le nombre de bancs n'était jamais suffisant par rapport à la fréquentation massive des lieux publics, par les habitants et les touristes. Les genevois se sont souvent plaints du manque de bancs, qui a parfois nécessité la mise en place d'une offre de chaises. Ceci pourrait être dû à la réticence à s'asseoir par terre ou sur les pelouses, comportement qui était interdit jusqu'aux années 1990²⁹. Cependant la demande de bancs supplémentaires pourrait également refléter une offre insuffisante en matière d'espaces à fréquentation publique par rapport à la population qui s'y référait. Ceci soulèverait un problème d'échelle et de centralité de l'intensité urbaine des espaces publics de Genève, ville-centre.

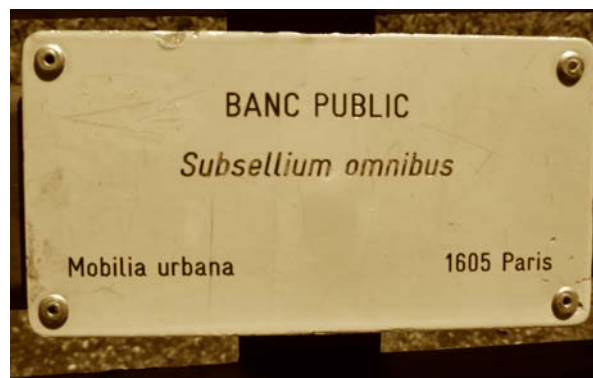


Figure 8 "Étiquette d'identité" sur un banc Lausanne du parc des Bastions (Source : JB)

²⁹ Selon un croisement d'informations tirées des entretiens et les dates d'acceptation des nouveaux règlements des Parcs et promenades, la libéralisation de l'accès aux pelouses s'est opérée progressivement dans la deuxième moitié des années 1980. Ce qui a changé est également la manière d'entretenir les pelouses par les jardiniers chargés.

4.4 Post Tenebras... Subsellium

Alors que le canton se concentre sur l'agglomération transfrontalière et ses problématiques en termes de soutenabilité, la Ville commence à s'occuper du renouveau de ses espaces publics. Ceci s'opère en prévision d'une requalification du territoire de la commune, parce que, comme l'explique le Conseiller administratif du DCA, « les genevois ont besoin d'espaces de respiration ». Selon lui, depuis la fin des années 1990, nous nous trouvons à un tournant où il faut redéfinir le sens des espaces publics et de la collectivité, par opposition à la politique publique des années 1970-1980 qui a « désertifié la ville ». La Ville tient à proposer une nouvelle lecture des vides. Dans la réflexion du magistrat en charge du DCA, la ville doit devenir « un tableau de nature humanisée », où les espaces publics sont des espaces d'existence. Il s'agit d'un retour à la valeur d'usage.

Ces préoccupations se concrétisent en 1990 dans l'opération *Place!*, qui vise un exercice de collaboration ambitieuse entre institutions académiques et autorités municipales. Le but de cette opération était « d'insuffler une dynamique de revalorisation plus générale des espaces publics » (Weil, 2013 : 8) et de reconquérir, au profit des habitants et des piétons, les espaces urbains. Ceci a été fait à l'aide d'une série de concours urbanistiques portant sur des aménagements ponctuels, dans des lieux emblématiques. Si certains ont vu le jour assez rapidement – comme le réaménagement de la Place du Molard –, d'autres ont fait écho à une certaine lenteur administrative genevoise. C'est le cas de la requalification de la place de Longemalle, pour laquelle il a fallu attendre plus d'une décennie en raison de la lenteur du processus démocratique qui était cristallisé dans la tension pro ou anti-voiture. Notons qu'effectivement les espaces publics deviennent petit à petit l'un des outils centraux de la politique de promotion de la mobilité douce au centre-ville, au détriment de la circulation automobile. C'est le cas de la Place de Saint-Pierre, dont les bancs avaient déjà été le sujet de discussions au XIX^e siècle. Si à l'époque le modèle et l'emplacement des bancs avaient été choisis en accord avec une meilleure circulation dans la Cour, aujourd'hui les bancs implantés ont comme finalité de limiter l'accès des voitures.

Cet élan de requalification et de création des espaces publics, tels qu'on les connaît aujourd'hui, passe également par la réorganisation de l'action politique, des services municipaux et de leurs compétences. En 1987, le SEVE (service des espaces verts) prend le relais du Service des promenades et parcs, « acquiert progressivement de plus larges compétences et se voit confier de nouvelles tâches de conception et de régénération des espaces verts »³⁰. En ville de Genève, « en 1990, avec la création d'un Service d'aménagement urbain et de l'éclairage public, le Conseil administratif a voulu, en complément à l'aménagement des espaces publics qui lui étaient confiés, traiter des éléments qui l'occupent » (PR-281). Ce service sera ensuite renommé Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), marquant une fois de plus le lien étroit entre la requalification des lieux à fréquentation publique et les enjeux de mobilité.

Au tournant des années 2000, la ville se dote du *Plan directeur des chemins pour piétons*, dans le but de valoriser la mise en réseau de ses espaces publics par des promenades thématiques ponctuées de bancs. Sur le site de la ville nous pouvons lire que « cet engagement en faveur des piétons concrétise une volonté politique affirmée : faire de Genève une ville où les piétons retrouvent un véritable droit de cité, dans un cadre de vie de qualité »³¹. La fièvre des espaces publics se justifie donc par le souci d'amélioration de la qualité de vie et de la démocratisation des lieux. Dans la

³⁰ <http://www.ville-geneve.ch/dossiers-information/150-parcs-geneve/seve/historique/>

³¹ <http://www.ville-geneve.ch/promenades/itineraires-pedestres-thematiques/>

foulée, la Ville se rend compte qu'elle n'a toujours pas pris conscience de son mobilier urbain. Les services utilisent les bancs publics dans le cadre de projets d'embellissement et de mobilité piétonne, mais n'ont pas de stratégie globale concernant la gestion de ce mobilier.

Au début des années 2002, parallèlement à la proposition PR-281³² « Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève » et à la motion M-221, la Ville se dote d'une Délégation au mobilier urbain. Le constat commun est celui d'un manque de stratégie en matière d'aménagement urbain. Le caractère trop hétéroclite des éléments du mobilier urbain et le manque de volonté de la Ville à compléter son embellissement urbain « grâce à un design citoyen unifié et moderne » (M-211 A) sont critiqués. Ces arguments s'expriment explicitement au sujet de l'objet banc public, plus que sur d'autres éléments de mobilier. L'objectif visé est celui de « l'harmonisation et [...] la modernisation » (Ibid.) des bancs publics en ville de Genève. Notons qu'en analysant les discussions autour de ces motions, il apparaît clairement qu'en matière de mobilier urbain le caractère avant-gardiste d'autres villes européennes (on cite Lyon, Barcelone, Bâle) souligne le caractère dépassé et désuet de l'action politique genevoise. Finalement, ce qui indignait les motionnaires, c'est le fait que la ville a eu du mal à suivre l'évolution des tendances urbanistiques européennes³³. Genève a pris du retard et il faut impérativement y remédier.

C'est donc en 2002 que le SAUEP (devenu ensuite le SAM) mandate à l'Observatoire universitaire de la mobilité, à la stagiaire Marion Nemchi, un inventaire des bancs publics de la ville et un plan de gestion des bancs pour la zone pilote de Plainpalais Cluse-Roseraie. Le travail de Nemchi a débouché sur un plan de complément de mobilier qui « doit permettre l'élaboration de projets comprenant une requalification de l'espace public » (2003 : 7). Malgré le fait que tout le monde dans l'administration semble s'accorder sur la nécessité d'un concept global de gestion du mobilier urbain, il faudra encore attendre jusqu'au Plan Directeur Communal 2020 (approuvé en 2009), pour que ce souhait/projet soit concrétisé dans un document officiel : le Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève, que nous allons présenter dans le chapitre suivant.

C'est dans cette ambiance de renouvellement urbain « sans contrôle » que le banc trouve une nouvelle considération tant dans les politiques de mobilité que d'embellissement et de réorganisation de l'action politique. Il devient ainsi le marqueur d'un ensemble de mutations sociétales, idéologiques et politiques en œuvre en ville de Genève. Effectivement, c'est parallèlement à l'investissement massif des espaces publics de la part de la Ville qu'un nouveau modèle de banc, conçu spécifiquement pour Genève, est mandaté à une entreprise externe. Une fois testé, ce modèle a été adopté en tant que référence par la municipalité, allant ainsi rhabiller les espaces publics genevois... non sans soulever plusieurs questionnements quant à la mise en œuvre de la ville durable et non sans empêcher de nouvelles expérimentations du séjour urbain.

³² Cette proposition n'a pas été acceptée par la commission des travaux du Conseil Municipal, car on a considéré qu'elle exprimait les mêmes préoccupations de la motion M-221. Il était toutefois demandé qu'elle soit reprise et complétée par la motion M-221 (M-508 R)

³³ «Le Conseil municipal a relevé que également que plusieurs cités proches ou lointaines avaient réussi un véritable embellissement urbain grâce à un design citoyen unifié et moderne et qu'un aménagement urbain digne de ce nom doit viser à une harmonie et à une cohérence entre ses différentes composantes» (CdM in PDCom : 167)

4.5 Principes guide du mobilier urbain et acteurs publics principaux

Nous avons vu que les intérêts urbanistiques ont beaucoup changé dans l'histoire genevoise et que l'intérêt pour les espaces publics a connu un grand essor au tournant des années 2000. L'un des outils qui marque le plus ce tournant de renouvellement urbain est le « Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève ». Nous proposons ici d'énoncer ces principes, car ils représentent une référence idéologique pour le retour massif des bancs en ville. Ensuite, nous allons tenter de recomposer une image des acteurs publics principaux impliqués dans la gestion des bancs publics en ville, ainsi que de leurs relations. Dans un premier temps, nous proposerons la vision des acteurs énoncée dans les outils urbanistiques ; en second lieu, nous proposerons quelques considérations observées dans «la réalité» du terrain.

Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève

« La Ville de Genève a développé depuis le début des années 2000 une politique d'aménagement urbain comprenant le renouvellement et l'harmonisation de son mobilier urbain. » (Hirt, 2010 : 13) Les autorités ont globalement constaté que certains espaces sont trop peu valorisés, et que leurs équipements ne sont pas adaptés à accueillir une diversité d'usages.

Le concept directeur du mobilier urbain, issu de la motion M-508, est devenu le fleuron de la volonté politique de mise en valeur des vides urbains. Intégré dans le Plan directeur communal 2020, l'application des principes guides de ce document a obtenu de nombreuses reconnaissances internationales (Ibid.). Ce concept directeur s'associe aux priorités exprimées dans le Plan directeur communal 2020, et également dans le Plan directeur cantonal 2001 et 2030, en matière de qualité de vie des espaces publics. Il s'insère donc dans une politique qui veut « renforcer la qualité de vie en ville [...], encourageant un urbanisme à visage humain et une réappropriation de l'espace public » (PDCom : 167), tant à l'échelle cantonale que communale. De plus, il préconise également la réduction des encombrements et la promotion de la mobilité douce. Dans le PDCom 2020, la fiche technique du Concept directeur découle directement de la stratégie en matière d'espaces publics.

Les objectifs énoncés dans cet outil urbanistique s'adressent aux services municipaux, ainsi qu'aux mandataires externes, et visent à :

- *améliorer la lisibilité de l'espace urbain, encourager l'usage de l'espace public par tous, apporter un confort supplémentaire et renforcer l'identité des lieux ;*
- *contribuer à la qualification de l'espace public en visant à une unification et en limitant la prolifération des éléments du mobilier urbain ;*
- *définir les règles d'une approche spécifique pour les sites protégés et historiques ;*
- *développer ou choisir des éléments urbains respectueux des principes du développement durable ;*
- *aider à la coordination et à la transversalité des projets entre les départements et les services ;*
- *fonder une référence commune et claire en matière d'études, de réalisation, de gestion et d'entretien (PDCom : 168).*

Pour ce faire, une série de moyens, d'axes d'action sont proposés. Parmi les toutes premières recommandations, la Ville propose « l'installation d'un modèle de banc unifiant les 10 types de bancs hétéroclites jusqu'à là utilisés sur le domaine public » (Idem : 168). La volonté exprimée est celle de

la recherche d'une cohérence sur l'ensemble du territoire, qui se rend nécessaire « vu le nombre croissant de projets développés autour de la thématique » (Idem : 167).

Un aperçu des acteurs publics du banc

Les principaux acteurs impliqués dans la gestion du mobilier urbain et mentionnés dans le Concept directeur du mobilier urbain sont le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), le Service du génie civil, le Service des écoles et le Service logistique et manifestations. Alors que les priorités stratégiques (cristallisée dans le Concept directeur) sont déléguées, dans un premier temps à la Délégation pour le mobilier urbain du Conseil administratif (M-221), et ensuite à la Délégation à l'aménagement du territoire, le choix, l'emplacement, la pose et les commandes du mobilier sont effectués par les services municipaux mentionnés.

Conformément aux principes du PDCOM 2020 et du PDCN 2030, qui préconisent la participation citoyenne dans les processus de fabrication urbaine et une meilleure communication entre la société civile et les professionnels, les usagers apparaissent en tant qu'acteurs concernés par le choix des éléments du mobilier. Des mandataires externes sont également identifiés dans le choix des mobiliers, et interviennent donc principalement à l'étape de la conception. Selon le responsable de la logistique et plantes du SEVE, il n'est pas nécessaire d'intégrer la population de manière plus approfondie dans les autres étapes de la « question des bancs », car les services de terrain sont en contact constant avec les associations représentant la population, notamment dans le cadre des contrats de quartier. De plus, tout mécontentement populaire peut facilement remonter la hiérarchie grâce aux instruments de la démocratie directe. Finalement, c'est donc à la population de se mobiliser.

Le banc des rues, le banc des parcs

La gestion des bancs publics en ville de Genève est substantiellement partagée entre les espaces publics et les espaces verts. Ce principe a été énoncé en 2003 dans la motion M-221, où l'on déclare que « le modèle Lausanne pour les parcs est vert et d'un style assez romantique » alors qu'« un autre type est prévu pour les rues [modèle Genève] » (M-221 A). À la question *Comment est organisée la gestion des bancs publics à Genève, d'après vos connaissances ?*, les réponses étaient assez claires : le banc Lausanne au SEVE, le banc Genève au SAM. Effectivement, la gestion des aménagements relève de la compétence des services chargés des zones dans lesquelles ils sont implantés. La logique de gestion, et de typologie, répond donc à un principe de zonage : *zone 1* rues, places, au SAM; *zone 2* grands parcs et promenades, au SEVE.



Figure 9 Quai Wilson et Parc Mon Repos
(Source : JB)

Le banc de style *romantique* est attribué aux espaces verts (parcs et promenades), c'est-à-dire aux lieux à fréquentation publique les plus anciens de la ville. Pour ces lieux, et leurs aménagements, il y a effectivement un grand attachement identitaire : il suffit de se rappeler du mécontentement soulevé par le remplacement des bancs en pieds de roche du Parc des Bastions, dans les années 1960.

Au contraire, pour les espaces publics plus récents, ou récemment requalifiés, c'est le banc nouveau, celui au design moderne et adapté, qui est privilégié. Le designer de la ville nous explique que, dans le cadre de concours pour la requalification des espaces publics, il est également envisageable de proposer de nouvelles formes d'assise urbaine, pourvu qu'il s'agisse d'éléments construits de l'aménagement et non pas de bancs au sens traditionnel.

Nous pouvons lire dans cette décision la volonté d'établir un marquage clair entre ces deux catégories de lieux à fréquentation publique, qui s'opère à l'aide de la typologie des bancs. Par contre, l'affrontement caractériel entre SEVE et SAM est bien plus enraciné que la simple distinction entre rues et parcs dans le choix des bancs publics, et est à rechercher dans la valorisation différenciée de leurs missions.

SEVE versus SAM

Le SEVE est un service du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS). Il est l'héritier direct du Service des Parcs et des Promenades (SPP), que nous avons mentionné à plusieurs reprises dans le chapitre sur la perspective historique des bancs en ville de Genève. Il découle d'une longue tradition, et il s'agit effectivement de « l'un des plus anciens services de l'administration municipale »³⁴. Il s'occupe prioritairement de la gestion de presque toutes les grandes surfaces vertes et de toute opération visant la végétalisation de la Ville³⁵. Il s'agit d'un service au sens traditionnel et est organisé en 2 services administratifs et 3 de terrain (logistique et plantes, entretien espaces verts et un bureau d'étude). Depuis l'adoption de la Charte de Florence³⁶, la priorité du SEVE est la préservation de l'image et de l'identité des parcs genevois, qui avait été délaissée dans la période fonctionnaliste.

Le SAM, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, s'insère dans la continuité du SAUEP, qui avait été créé uniquement dans les années 1990, et il « s'occupe de la conception, du développement et du suivi des études et projets relatifs à l'espace public »³⁷. Il s'agit d'un service très jeune. Il est sous l'égide du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) et a pour mission de mettre en cohérence les différentes compétences concernant les espaces publics. De ce fait, il est pensé en tant que service qui rassemble et coordonne d'autres acteurs autour de cet enjeu clé qu'est la qualité urbaine. C'est le service qui devrait assurer la transversalité de l'action politique

³⁴<http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-environnement-urbain-securite/services-municipaux/service-espaces-verts/>

³⁵ Presque toutes, car par exemple le Jardin Botanique, qui représente un espace vert de taille considérable, est affilié au Département de la culture et du sport.

³⁶ La Charte de Florence, ou Charte des jardins historiques, vise la sauvegarde des jardins et des parcs considérés d'intérêt public. Il s'agit d'un engagement à la préservation et en quelque sorte à la patrimonialisation des jardins historiques.

³⁷ <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-constructions-amenagement/services-municipaux/service-amenagement-urbain-mobilite/item/service/service-de-lamenagement-urbain-et-de-la-mobilite/>

en matière d'espaces publics et qui est en charge des relations avec les acteurs privés. Sa fonction de médiateur est personnifiée dans la figure du designer de la Ville, qui se trouve au milieu de la confrontation entre services, dont nous parle un responsable de la Compagnie des Rues. Il s'agit d'un nouvel acteur public qui baptise une nouvelle méthode de travail axée sur une politique de mandats externes et de coordination d'intérêts. Contrairement au SEVE qui fait partie des services dits « traditionnels », le SAM a été pensé dans une optique de gestion adaptée à un contexte où le secteur privé pénètre de plus en plus dans les projets urbains publics.

Le responsable de la section logistique et plantes nous explique que les surfaces du SEVE occupent 20% du territoire de la commune. Il s'agit d'une surface considérable dans laquelle le SEVE a recensé 2'000 bancs publics, de la gestion desquels il était responsable jusqu'à fin 2013³⁸. Par contre, le responsable interrogé nous rend attentifs au fait que son service n'a pas les moyens financiers pour soutenir cette tâche, et que le dernier crédit demandé en 2011 (PR-887) a été refusé. La gestion du nouveau banc (le modèle « Genève ») est, elle, mandatée au SAM, qui par contre, comme on nous l'a fait remarquer, n'a pas d'inventaire détaillé. En ce qui concerne ce nouveau banc, il ne semblerait pas que la Ville ait fait d'économies ; au contraire elle ne s'est souciée qu'accessoirement du coût (Palfi, 2012).



Figure 10 Confrontation SAM-SEVE, entre le quai Wilson et le parc Mon Repos (Source : JB)

Selon certains de nos interlocuteurs, le SAM est un service municipal qui, par sa contemporanéité, est en quelque sorte instrumentalisé par les élus pour montrer leur investissement dans les espaces publics. Si le nouveau banc « Genève » est associé au SAM, c'est bien en raison du fait que tous deux participent du même courant idéologique. Le SAM est donc présenté comme le fleuron de la politique sur la qualité urbaine genevoise. Quant au banc « Genève », auquel nous consacrons le chapitre suivant, il est devenu l'un des drapeaux du SAM.

La « confrontation » entre ces deux services témoigne d'une gestion substantiellement zonée des espaces publics, et également des problématiques de la coexistence de deux héritages politiques différents.

Finalement, notons que ces deux services sont sous la responsabilité de deux magistrats différents, car ils dépendent de deux départements distincts. Et, comme on nous l'a fait remarquer lors d'une interview, c'est aussi une histoire de « bagarres politiques »³⁹.

³⁸ En 2014 avec le programme REGATE, les compétences des services sont réorganisées, et l'entretien des bancs publics passe directement sous le contrôle du Service logistique et manifestations (LOM).

³⁹ Rappelons que, en cas de non réélection du magistrat pour un autre mandat, la continuité de la politique et des projets urbanistiques n'est pas garantie.

Vers une action transversale et concertée ? Le programme REGATE

Le Concept directeur du mobilier urbain prévoit également une équipe de travail interdépartementale, visant la coordination des différents services et des enjeux plus globaux liés aux espaces publics. Le pilotage de ce groupe est confié au service le « plus jeune », le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Dans la proposition PR-281 et dans la motion M-718, la Ville annonce avoir « parié sur une transversalité et une interaction des compétences et des actions » (PR-281), plutôt que de créer une entité administrative unique comme l'ont fait d'autres villes (notamment Barcelone). Selon la municipalité, la transversalité est à préférer car elle permet d'appréhender de manière intégrée les problématiques liées à l'espace public (embellissement, mobilité, appropriation, etc.). Faciliter la coordination des processus de production de l'espace est un objectif visé également par le PDCom 2020 et le PDCn 2030. Au niveau des acteurs municipaux, ceci implique la mise en place d'une concertation et de l'horizontalité de tous les services, ainsi que la création de groupes de travail. Cette tendance préconise une collaboration moins centralisée et plus indépendante des services, ainsi qu'une meilleure intégration des partenaires externes (bureaux d'urbanisme, bureau de design, etc.). La coordination entre les différents services municipaux est donc essentielle pour le « renouvellement durable d'une ville-centre »⁴⁰.

Les problèmes de coordination entre les services de la ville sont facilement ressortis lors de nos entretiens, mais également dans les objets et interventions que nous avons analysés. Effectivement, il est très compliqué de comprendre de quelle compétence relève tel ou tel aspect de la gestion des bancs. Comme nous l'explique également l'historienne de l'Unité de conservation du patrimoine architectural du DCA, chargé d'une étude historique sur les bancs, il a été très difficile d'obtenir des informations sur la répartition des compétences de gestion. Comme on l'a vu précédemment, les acteurs des bancs publics se sont visiblement multipliés par rapport à ceux mentionnés dans l'historique des bancs genevois⁴¹. L'action de la ville sur les bancs publics, tout comme pour les espaces publics, s'est visiblement ouverte à des acteurs externes à la municipalité (usagers, académiques, etc.) et à une politique de concours.

La cohérence n'est pas recherchée uniquement quant aux éléments du mobilier en tant que tels, mais également dans l'efficacité de la coordination entre les services municipaux.

Effectivement, en janvier 2014, l'organisation des services municipaux autour de la question des bancs a subi de nouveaux changements d'attribution des compétences. Sur la base de la motion M-221, la séparation rues-parcs avait été énoncée. Par contre, étant donné le flou autour de la répartition des compétences, l'entretien des bancs a été centralisé sous la responsabilité du Service logistique et manifestation. À partir de 2014, un transfert de compétences, de personnel et de financements a été prévu en faveur de ce service. La rationalisation permettrait de dégager plus de fonds.

En raison de l'entrée en vigueur très récente de cette réorganisation, nous n'avons pas pu disposer du recul suffisant pour évaluer sa mise en place. En revanche, certains de nos interlocuteurs ont manifesté des avis divergents sur le programme REGATE.

⁴⁰ Sous-titre du Plan directeur communal 2020. [PDCom]

⁴¹ Il s'agissait principalement de l'ancien Service des Parcs et de Promenades.

Selon le conseiller en conservation du DCA, la centralisation à un seul service permet de clarifier au moins les responsabilités de l'entretien des bancs publics. Il s'agirait de l'émergence d'un troisième acteur parallèle au SAM et au SEVE, dont la vision du banc serait davantage axée sur l'aspect financier et la rapidité de la maintenance. Par contre, selon une historienne du CPA, ce programme risque d'induire une perte de la qualité et de la diversification du travail des ouvriers des services de terrain, qui participe d'une tendance générale à la dévalorisation des savoir-faire pratiques. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une opération qui manifeste la volonté d'introduire de nouvelles méthodes et procédures de travail dans le secteur public.

4.6 Conception d'un nouvel objet : le banc public, urbain, durable, genevois ?

«Un nouveau banc confortable et contemporain repose les Genevois»⁴²

«Le mobilier urbain est une signature. Il constitue une composante importante de l'aménagement des villes et reflète leur dynamisme, leur culture et leur identité. [...] En sus des contraintes formelles, fonctionnelles et financières, la municipalité s'engage à respecter des critères favorisant le développement durable. Cette démarche complexe participe pleinement à la mise en valeur des espaces publics de la cité. »
Conseiller administratif DCA
(in Hirt, 2010 : 5)

Un des fondateurs de la Compagnie des Rues nous a expliqué que la proposition d'un nouveau modèle de banc émerge aux premières lueurs du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais. Effectivement, cette petite société de design industriel a été créée exprès par des acteurs du renouvellement de la Plaine, qui n'étaient pas d'accord de réutiliser l'ancien modèle (Lausanne). Notons que la dénomination « Lausanne » est apparue seulement dans cette période pour différencier le modèle de banc vert de celui qui était en phase d'élaboration (Palfi, 2012). Le design de ce dernier était jugé trop « romantique », pas assez « urbain », et nécessitait d'un renouveau de morphologie pour répondre à un nouvel idéal de confort : « le modèle Lausanne pour les parcs est vert et d'un style assez romantique. Un autre type est prévu pour les rues. » (M-221 A) La Ville partageait cet avis, et a alors directement mandaté la Compagnie des Rues. (M-221 A; PR-281) Les auteurs se sont librement inspirés des modèles de bancs publics de Barcelone, la nouvelle référence en matière de mobilier urbain et de politique volontariste de rénovation des espaces publics depuis les années 1980. Le nouveau banc a été testé en 1998 lors de la réalisation de la première phase de la réfection de la plaine de Plainpalais. Ayant été fort bien accepté par les usagers (PR-281) il a été adopté « pour remplacer les anciens modèles hétéroclites »⁴³.

⁴² <http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/espace-public/mobilier-urbain/banc-geneve/>

⁴³ <http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/espace-public/mobilier-urbain/banc-geneve/>

Ce nouveau modèle a ensuite été produit en différentes variantes (3, 2, 1 places, banquettes et tables), toujours avec le même design sobre, donnant naissance à la « gamme Genève ». La « gamme Genève » permet un nombre différencié d'appropriations et de configurations spatiales de l'assise. Selon l'un de ses concepteurs, ceci permet une meilleure flexibilité d'adaptation selon l'espace dans lequel il est implanté, tout en gardant une cohérence esthétique et une continuité avec le reste des espaces. C'est pour ces mêmes raisons que la Ville a décidé de l'adopter. Dans le travail de mémoire de Louis Rochaix (2014), portant sur Plainpalais, nous pouvons effectivement remarquer la flexibilité de la gamme « Genève », qui s'adapte aux différentes nécessités d'un contexte multifonctionnel comme celui de la plaine. La ville désire donc offrir un mobilier souple et promouvoir une diversité des usages.

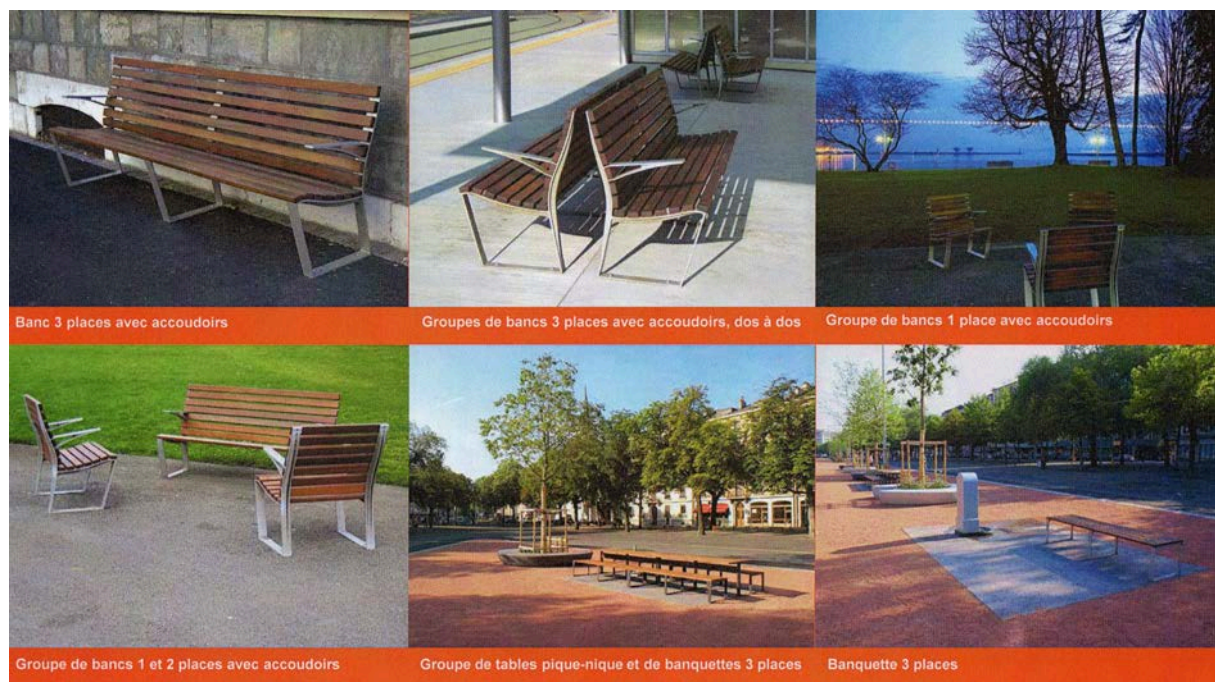


Figure 11 Gamme Genève (ville de Genève)

En accord avec la philosophie de la Compagnie des Rues et avec l'idéal de qualité durable, imposé par les programmes d'Agenda 21 de la Ville, le nouveau banc est conçu avec des matériaux recyclables, préférablement de provenance locale : bois certifié FSC, issu d'un commerce équitable, et fonte d'aluminium. De ce fait, il est présenté, sur le site de la Ville, en tant qu'objet écologique et respectueux de l'environnement. Cette raison était une qualité fondamentale qui a poussé à l'adoption de ce prototype. Par contre, la production en série a fini par être mandatée à une entreprise espagnole spécialisée, alors que, dans le PDCom 2020, la stratégie de durabilité prône une « économie locale vivante et durable » (PDCom 2009 : 125). La condition concernant la production locale de l'objet avait été posée dans un souci environnemental, mais également dans l'idée de promouvoir prioritairement l'économie et les entreprises locales. En outre, à cause de quelques problèmes techniques dans la réparation de la structure, la fonte d'aluminium a dû être remplacée par d'autres métaux plus simples à réparer dans les ateliers du SEVE. Sans ce changement de matériau, les bancs abîmés auraient dû être renvoyés à l'étranger pour la réparation.

Le choix d'employer des matériaux durables s'est donc confronté à des contraintes d'ordre technique, qui ont pu être constatées uniquement sur le terrain. De même, l'argument de la production de proximité a été rapidement renégoциé en faveur d'une minimisation des dépenses.

**[ENCADRÉ 4] _ CONTROVERSE SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DE « LEMAN » À « GENEVE »**

En juin 2013, parmi les problèmes liés au réaménagement de la plaine de Plainpalais, la presse genevoise s'interroge sur les droits de reproduction du nouveau modèle de banc mandaté par la Ville.

Alors qu'en 1998 la Ville avait fait concevoir un banc personnalisé, en 2003, le chef du service de l'aménagement urbain et de la mobilité a cédé gratuitement ces droits à l'entreprise qui l'avait dessiné, apparemment dans le but de maintenir les prix compétitifs. Cette dernière a gardé l'exclusivité des droits pour la Suisse, mais « les a cédés à un niveau international au fabricant espagnol en échange de royalties sur chaque vente dans le monde » (a). De ce fait, la Ville, étant obligée de faire recours à ce fabricant, a perdu l'avantage financier et s'est retrouvée obligée de lancer des appels d'offres pour les plus grandes commandes. Ce n'est qu'en 2013 que la rétrocession des droits, au moins pour le territoire genevois, est négociée, contre le maintien du mandat pour les bancs futurs. Par contre, le fabricant conserve les droits de propriété sur le marché international.

En discutant avec nos interviewés au sujet de cette controverse, il est apparu que le changement du nom du banc, de « Banc Léman » à « Banc Genève », s'est opéré suite à ces implications avec la justice.

Alors que le banc « Léman/Genève » était destiné à devenir le tout premier banc conçu en exclusivité pour la Ville, il est aujourd'hui potentiellement exporté un peu partout dans le monde. Cette controverse soulève la question d'un manque de stratégie de la Ville quant aux droits de propriété intellectuelle. Du moment que la municipalité a l'intention de poursuivre dans une politique de concours et de mandats externes pour la conception des éléments du mobilier urbain, il s'agit effectivement d'une lacune à combler.

Sources:

a) R. Armanios, «Les droits du banc Genève cédés, la justice saisie», in *Le Courrier*, 26 juin 2013, p. ?

b) ATS, «Le banc Genève dans le collimateur de la justice», in *20 minutes*, 25 juin 2013, [En ligne] <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Le-banc--Gen-ve->

Pourquoi confier le mandat d'un mobilier ad hoc alors que des catalogues étaient établis depuis les années 1990 (PR-281)?

Selon la proposition du Conseil administratif de 2003, visant l'obtention d'un crédit de 1'035'000 francs destiné à des études de mobiliers urbains : « *Tout d'abord, à quelques exceptions près, il faut avouer que l'industrie n'offre pas des produits de qualité satisfaisante. Sans ostentation, la Ville de Genève souhaite exprimer une présence originale, une identité sur son territoire. La création de mobiliers est une façon de sensibiliser autant les usagers que les créateurs et les producteurs à une production de qualité, esthétique et technique, durable, répondant aux règles de l'Agenda 21 municipal.* » (PR-281)

Le choix de mandater un banc personnalisé pour la ville est justifié également par le souci d'éduquer société civile et acteurs de la fabrique urbaine au savoir-faire typique du développement durable. La proposition 281 n'avait pas été acceptée car la motion 221 reprenait les mêmes termes ; de plus, la PR-281 ne mentionnait pas la notion de concept général du mobilier urbain. Un aménagement urbain « digne de la ville de Genève » (M-221 A) est donc un banc construit selon les principes de durabilité, et véhiculant une image positive et accueillante de l'espace dans lequel il est inséré. Si, d'une part, il est question de montrer l'engagement de la Ville en matière de développement durable, d'autre part, cette même image induirait un effet bénéfique sur les comportements des usagers. Selon le rapport de la commission des travaux sur la motion 221, « il s'agit notamment d'intégrer le nouveau mobilier dans l'existant, ce qui semble difficile avec des modèles de catalogues » (M-221 A), le but étant de « rechercher des modèles pour la ville de Genève. Acheter sur catalogue est, cependant, trop restrictif. » (Ibid.) Un intervenant déclare que le Conseil administratif n'a pas compris qu'il est urgent de se doter d'une vision d'ensemble en matière de mobilier urbain, car ce qui est en jeu ce sont la visibilité et la lisibilité des espaces publics de la ville (ibid.).

Selon le designer de la ville, il serait idéal de pouvoir concevoir un objet de mobilier urbain typique et identitaire pour la ville de Genève, un objet qui fonctionne comme une marque permettant d'identifier la ville, notamment à l'étranger, comme par exemple les légendaires cabines téléphoniques rouges sont devenues un emblème de Londres. Selon lui, un espace public durable est aussi un espace qui présente des aménagements innovants, mais esthétiquement et fonctionnellement cohérents avec l'ensemble, comme par exemple la plaine de Plainpalais. Cependant, selon un adjoint à la direction du SEVE, le choix du mobilier sur catalogue peut paraître banal, mais présente l'avantage d'avoir déjà été testé sur le terrain, donnant ainsi plus de garanties. A l'inverse, les objets customisés sont beaucoup plus coûteux et nécessitent des solutions *ad hoc*, car ils présentent plus facilement des problèmes d'entretien technique, de transport et de pose. Il faudrait privilégier la fonctionnalité à l'esthétique.

Finalement, la décision prise se situe entre ces deux positionnements. Si, pour le banc, qui a un rôle de pionnier, la Ville a adopté une solution personnalisée, et donc plus coûteuse, pour d'autres mobiliers, des catalogues, revisités par le designer et la commission en charge du mobilier urbain, ont été proposés. La raison se ce choix réside fort probablement dans l'attachement historique et identitaire des espaces de la ville à cet élément du mobilier, mais également dans l'imaginaire urbain qu'il permet de mobiliser. Le designer de la Ville nous explique que, lors de la création de nouveaux espaces publics, la Ville impose normalement l'utilisation du nouveau banc. Ce nouveau modèle aurait donc été vraisemblablement adopté pour créer un marquage des nouveaux espaces publics, ou de ceux nouvellement requalifiés.

Appropriation et usagers : le conflit des générations

« Les bancs sont faits pour les usagers, notamment pour les personnes âgées, et non l'inverse. »

Intervenant-e (P-277 A)

La qualité morphologique de l'objet a été pensée dans un double souci de confort et de solidité. Ces deux impératifs permettent de mettre en exergue pour quelles populations sont pensés prioritairement les nouveaux bancs, et contre lesquelles ils doivent se défendre.

La notion de solidité renvoie aux usages imprévus dont les bancs publics peuvent être l'objet ; nos interlocuteurs se réfèrent notamment aux skateurs. Le Conseiller administratif, le concepteur du banc et l'adjoint du SEVE sont convaincus que certains comportements ne peuvent pas être totalement empêchés. Le choix a donc été celui d'adapter la forme du banc, notamment celle du porte-à-faux, pour minimiser les dégâts liés à la pratique du skate.

Nos interlocuteurs s'accordent implicitement sur le fait que la notion de confort renvoie principalement à l'adéquation de l'objet à un nombre disparate d'activités des usagers, mais également à l'ergonomie du banc. Dans les deux cas, tout le monde se rejoint sur l'idée que, lors de l'équipement des espaces publics, il faut porter une attention particulière aux personnes âgées, ou en handicap de mobilité. Selon un article de la Tribune de Genève paru en août 2011, les accoudoirs sont « une particularité appréciée des personnes à mobilité réduite qui y trouvent un appui pour s'asseoir et se relever » (TdG, 2011). « Les accoudoirs pour les personnes âgées [...], tout le monde les demande », nous explique l'un des réalisateurs du banc. De plus, l'assise ne doit pas être trop basse pour aider à se relever. Il s'agit d'ailleurs d'un des arguments contre le modèle « Lausanne ». De ce fait, lorsque la ville a mandaté ce nouveau modèle, une attention particulière aux personnes âgées, considérées en *handicap de situation*, a été recommandée.

Les problématiques engendrées par le vieillissement sur la capacité d'accéder aux espaces publics, et la nécessité d'en tenir compte, sont ressorties dans presque tous nos entretiens. Cet argument a été mobilisé comme s'il s'agissait d'une question inévitable. À la question *Lors des politiques actuelles liées aux bancs publics à Genève, quelles populations en particulier cherche-t-on à satisfaire avant tout ?*, les réponses de tout le monde ont convergé vers la problématique des « personnes âgées ». Cependant, il est intéressant de remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une appréciation personnelle (*je pense que...*), mais plutôt de l'expression d'un constat, partagé ou pas (*de nos jours, il faut que...*). Certains de nos interlocuteurs ont explicitement porté un regard critique sur cette tendance : s'agit-il d'un alibi, d'une question d'image ou d'une nécessité réelle ? Cette interrogation s'est manifestée tant parmi les acteurs des services communaux que parmi les interviewés de la société civile.

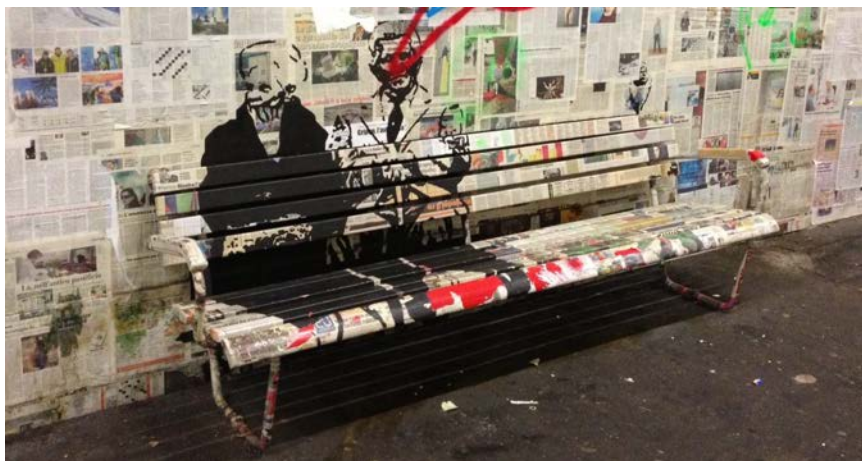


Figure 12 Cliché personnes âgées sur un banc. Installation artistique à Lugano (S)guardo (Source : N. Clerc)

Dans les prescriptions de l'association Equiterre, très active sur le territoire genevois en matière de bancs publics (et d'espaces publics plus en général)⁴⁴, il est demandé que les autorités en charge des équipements publics soient particulièrement attentives aux exigences des aînés. De plus, depuis

⁴⁴ En 2009 la Direction générale de la santé du Canton de Genève a mandaté Equiterre pour mener une étude sur la mobilité des aînés en ville. [« Les nouveaux bancs publics », in *20 minutes*, 16 mars 2009]

2007, la Ville s'est engagée dans le projet de l'OMS « Villes amies des aînés », et elle a déclaré que « répondre aux divers besoins des aîné-e-s constitue l'une des priorités de la politique sociale de la Ville de Genève »⁴⁵. Statistiques démographiques à l'appui, le rapport issu de la collaboration avec l'OMS a préconisé l'augmentation du nombre de bancs à l'extérieur et dans les lieux publics, ainsi qu'un meilleur « réflexe senior », c'est-à-dire une « prise en compte du vieillissement par les architectes et les urbanistes » (Idem : 11). Les bancs publics, cités une dizaine de fois dans le rapport, sont un outil essentiel de cette démarche. Effectivement, le SAM déclare qu'il est prévu « de remplacer tous les bancs « standard » [...] par des bancs similaires, avec accoudoirs, pour répondre aux demandes des associations de défense des personnes âgées » (in Palfi, 2012 : 51). Ceci s'insère dans l'expression des démarches de sécurisation, au sens d'évitement de conflit et de garantie de l'accessibilité des espaces publics.

Dans la pétition P-220 « Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs », qui portait sur les espaces du quartier de la Servette, à la demande de bancs s'oppose l'argument des jeunes, qui dans la bonne saison « aspirent à se rassembler sur les espaces publics » (P-220A). Les jeunes sont traités en opposition directe aux aînés quant aux usages des bancs. Ils sont la motivation principale de « l'enlèvement de certaines installations existantes (tables et bancs) » en raison des plaintes du voisinage (P-220A)⁴⁶. Alors que dans la Tribune de Genève on peut lire que « les bancs peuvent aider à préserver l'autonomie des personnes âgées » (TdG, 2011), ces mêmes bancs sont l'objet d'opposition de la part de certains habitants.

Il apparaît de manière claire que les jeunes, en tant que catégorie générale, sont donc le plus souvent associés à l'idée de nuisances (bruit, littering, etc.) dans l'espace public, alors que les personnes âgées sont associées à une vulnérabilité dans l'espace public. C'est en raison de cette vulnérabilité qu'ils sont identifiés en tant que population à protéger prioritairement. On peut lire sur la brochure du DCSS que « l'attention portée aux plus faibles d'entre nous est d'abord un enjeu d'éthique » (DCSS, 2013). L'adoption du label « Ville des aînés » par l'autorité politique rentre donc en partie dans cette optique. Les jeunes ressortent de cette analyse en tant que catégorie d'utilisateurs qui a les pleines compétences d'utilisation de l'espace public, notamment en termes d'appropriation. Alors que les deux catégories sont fortement généralisées, c'est celle des jeunes qui apparaît comme la plus stigmatisée. Les tensions entre jeunes et aînés ne résultent donc pas d'un problème lié à l'objet banc en tant que tel, mais plutôt à une question territoriale.

Observations

Le banc Genève n'est pas uniquement le témoin des idéaux durabilistes, comme nous avons vu, mais également du renouveau de la nostalgie culturaliste envers les codes urbanistiques passés. Il est intéressant de remarquer, que les principes de *solidité*, *confort*, et *design*, sur lesquels a été conçu le

⁴⁵ <http://www.ville-geneve.ch/themes/social/politique-sociale-faveur-seniors/>

⁴⁶ Il ne nous a pas été possible de retracer le processus et les demandes qui ont amené à l'enlèvement d'une partie du mobilier, notamment du parc Trembley, soulevant ainsi les requêtes de la pétition P-220. Par contre, cet élément qui dévoile une controverse nous permet de mettre en avant la substance évolutive de ces installations, mais également les différentes démarches de participation. La demande des services semble s'adapter aux requêtes des habitants et, en l'occurrence, donner plus d'attention aux exigences et aux plaintes des riverains par rapport aux simples usagers. Nous nous permettons d'avancer cette hypothèse sur la base du fait que la demande d'enlèvement des bancs a vraisemblablement été faite par une requête personnellement adressée aux services municipaux (notamment au SEVE), de la part des habitants riverains.

nouveau banc et que nous venons d'expliciter, renvoient quelque part aux registres de la qualité urbaine selon Leon-Battista Alberti⁴⁷ : *necessitas*, *commoditas* et *voluptas*. La *necessitas* serait ici l'injonction à construire un objet solide et à privilégier des matériaux et une production durables (nous faisons ici référence à l'intention de départ, et non pas à la réelle mise en pratique, ou pas, de ces principes). La *commoditas* serait ici l'idée d'utilité de l'objet par rapport à une demande, ou plutôt par rapport aux normes sociales du moment, dont notamment l'adaptation aux besoins de personnes âgées. Finalement, la *voluptas* reconduirait à la recherche d'un idéal d'esthétique et à un impératif d'embellissement, qui est exprimée en partie par l'émergence de la figure du designer en Ville, et en partie par la personnalisation des objets urbains. Un banc public de qualité doit être fonctionnel, appropriable et beau. C'est bien ce que la ville de Genève veut pour ses espaces publics, sous-entendant ainsi l'idée que le banc, plus que d'autres éléments du mobilier, permet de les caractériser.

Mobiliers répressifs? Pas dans ma ville!

Le Conseiller administratif, en charge du DCA, nous a fait volontairement remarquer que, lorsqu'il s'agissait de discuter l'emplacement d'un troisième accoudoir pour le confort des aînés, la Ville s'est fermement opposée. Malgré le fait que la pose de cet élément a l'avantage d'empêcher, ou de rendre moins confortable, d'autres comportements malvenus et souvent dénoncés, notamment l'appropriation prolongée de la part des groupe de jeunes ou des sans domicile fixe. La même position est exprimée par le concepteur du nouveau modèle, et l'ensemble des autres interlocuteurs s'est déclaré contre cette proposition. Il ne nous a pas été possible de comprendre exactement qui avait proposé la pose d'un troisième accoudoir – vraisemblablement une association de défense pour les droits des aînés. Par contre, il nous est apparu clairement qu'aucun des acteurs interrogés n'en voulait. La raison citée était le fait que, le banc étant un bien public géré par l'autorité publique, il fallait impérativement éviter le risque de conflit d'usage. Le troisième accoudoir aurait effectivement empêché les usagers de s'allonger sur l'assise du banc. Cependant, selon le principe d'un espace public pour tous, énoncé dans le Concept directeur du mobilier urbain, il faut pouvoir garantir un maximum d'usages possibles des aménagements, éventuellement même ceux considérés comme gênants. La Ville, par principe, ne veut pas empêcher des pratiques et refuse de créer une hiérarchie d'usages, nous explique le designer de la Ville. Le banc public durable genevois est donc un banc imprégné de cette sensibilité durabiliste, et qui, par volonté politique, a été préservé de la stérilisation des usages imprévus – contrairement au choix effectué par la commune de Carouge. [Encadré 5] Le Conseiller administratif nous explique qu'il y a une vingtaine d'années et plus, la politique menée en Ville était très autoritaire et répressive, alors qu'aujourd'hui « on est à un tournant où il faut revisiter le sens des espaces publics et des collectivités », et où les pouvoirs publics doivent promouvoir des lieux d'usage. De ce fait la proposition de multiples déclinaisons du banc «Genève» devrait aider à mieux satisfaire les différents usagers et à caractériser certains lieux.

⁴⁷ In *De Re Aedificatoria*, 1450. Alberti ne parlait naturellement pas encore de «qualité urbaine», mais comme nous avons vu dans la première partie du travail, ce concept existait déjà bien avant sa problématisation dans le développement urbain durable.



Figure 13 Configuration de chaises "Genève" devant un EMS, Quartier Servette (Source : JB)

Cependant, le troisième accoudoir n'est pas le seul moyen d'effectuer un contrôle des usages et des usagers de l'espace public. Si la Ville, et les acteurs du banc, ont déclaré inopportune l'application de la prévention situationnelle, cela est peut-être dû à la mise en œuvre d'autres stratégies. La politique des médiateurs, pour les populations et les pratiques malvenues, est effectivement très poussée à Genève, comme nous le signale un fonctionnaire du SEVE et un responsable du service social de la Ville. De ce fait, toute intervention prescriptive sur le mobilier serait « de trop », car la fonction de contrôle est déjà personnifiée dans le rôle des agents municipaux et des médiateurs sociaux. L'avantage de ce système est de permettre une intervention ciblée selon les espaces publics et leurs problématiques spécifiques.

[ENCADRE 5] _ LES ACCOUDOIRS CAROUGEIS

« A la place de Sardaigne, la Voirie retourne les pavés pour ancrer ce mobilier au sol. » Je crois que ces accoudoirs sont là pour empêcher les gens de dormir sur le banc», confie un des employés. «Non, c'est pour aider les personnes âgées à se relever», rétorque un de ses collègues, mimant un appui sur l'accoudoir. » (a)

Dans la commune de Carouge, limitrophe à la Ville de Genève, en 2013 un nouveau type de banc est mandaté pour remplacer les existants, désormais trop abîmés pour être réparés. Ce nouveau mobilier est produit entièrement localement par les services de la voirie. Sa conception est issue de la collaboration avec l'association Equiterre, et il intègre les résultats d'une enquête participative portant sur les besoins des seniors en matière de mobilité et d'assise urbaine. Effectivement, quatre accoudoirs divisent le banc en 3 assises, et devraient aider les personnes âgées à se relever. Par contre, comme en témoigne l'incertitude des employés communaux, le propos n'est pas très clair.

La partition de l'assise a suscité de nombreux débats, et surtout de l'indignation de la part des jeunes carougeois. « Après l'installation de caméras de surveillance dans les rues, les policiers municipaux qui viennent nous chasser de la place du Marché, et maintenant ces bancs... On a l'impression que tout est fait pour la paix et la sécurité des aînés, mais pour nous, il reste les miettes », déclare un jeune. « Ça donne l'impression qu'on veut limiter notre présence, nous faire déguerpir », soutient un

autre. En revanche, le chef de service des affaires sociales de la commune déclare qu'il n'est pas question d'exclusion, mais plutôt d'inclusion des usagers dans une optique intergénérationnelle, car Carouge se mobilise aussi pour les jeunes, mais dans d'autres domaines. « Et je tiens à souligner que dans cinquante ans, les jeunes pourront à leur tour profiter de ce mobilier urbain », conclut le chef de service.

Dans les commentaires de l'article, le débat s'est rapidement échauffé, se résumant à deux prises de positions, pour ou contre les jeunes.

« Vraiment ridicule, bientôt il y aura aussi des appuie-têtes, des surélévateurs, Carouge n'est pas un EMS à ciel ouvert. L'important c'est que les jeunes ne squattent pas les bancs si des aînés aimeraient s'y asseoir car là c'est comme dans les transports publics », déclare un utilisateur.

« Vous pouvez m'expliquer en quoi ces accoudoirs pour personnes âgées serait un problème pour les jeunes... ? A part que ça risque de gêner certains sans-gênes qui s'y vautrent, je vois pas ce que ça leur change à ces «jeunes». Ah oui... ils ne peuvent plus qu'être 3 sur un banc qui au lieux (sic) était conçu pour max personnes. Olala... pauvre petits bouts de choux... », s'insurge un autre. « J'imagine aussi que le concepteur et les acheteurs n'aiment pas ceux qui auraient l'outrecuidance de se coucher sur les bancs », ironise un commentateur.

Les deux seuls commentaires qui proposent une solution alternative s'interrogent sur la possibilité de n'équiper qu'une partie des bancs en accoudoirs, ou bien, plus original, de réfléchir à des accoudoirs amovibles.

Sources:

a) Maillard M., « Les bancs genevois font une fleur aux aînés », in *Tribune de Genève*, 17.09.2013, [En ligne]

Finalement, nous pouvons remarquer que l'action volontariste d'aller vers les usages vulnérables est fortement publicisée par l'autorité politique même. La participation de la Ville au programme de l'OMS « Villes amie des aînés » s'insère dans la volonté de montrer un engagement de la Ville dans la question senior. Les associations et les groupes de défense des aînés sont effectivement très actifs sur le territoire : les plus nommées sont Equiterre, l'AVIVO ou encore l'HAU⁴⁸. De plus, l'engagement de la Ville quant aux bancs publics pour les aînés se traduit également sur grande échelle dans les priorités du PDCOM2020. Dans les tendances européennes auxquelles Genève participe activement, il apparaît que l'espace public pour tous est d'abord un espace pensé pour minimiser les problématiques des personnes en *handicap de situation*, les personnes âgées in primis. L'accueil de cette catégorie de la population apparaît presque comme l'objet d'une compétition. Les tendances au vieillissement de la population sont un argument qui justifie l'attention portée à cette catégorie. L'idée sous-entendue est que la qualité urbaine pour tous se construit dans l'adaptation des aménagements publics aux personnes considérées comme les plus vulnérables. Par contre, cet argument est confronté à la volonté des autorités de ne pas se montrer répressives vis-à-vis d'autres usagers. La « Charte des aînés » est dans une certaine mesure en contradiction avec le principe d'accessibilité non exclusive de l'espace public. Mettre un troisième accoudoir est un signal très fort et négatif, qui rappelle facilement les interventions répressives aux États-Unis ou encore dans les

⁴⁸ Association de défense et de détente de tous les retraité(e)s et des futur(e)s retraité(e)s; Handicap Architecture Urbain.

gares de métro à Paris, lesquelles ont été vivement dénoncées dans le domaine académique. Renforcer l'action sécuritaire de proximité à l'aide de la police municipale et des médiateurs sociaux est donc préférable, car plus flexible, mieux accepté, et plus favorable à l'image que les autorités publiques veulent promouvoir d'elles-mêmes.

4.7 Le banc dans le patrimoine

*«Chaque époque a standardisé à sa façon et il ne faut pas craindre de laisser notre trace dans le patrimoine genevois. »
Intervenant-e (P-277 A)*

Dans l'élan d'enthousiasme provoqué par le nouveau modèle « Genève », et conformément aux principes du Concept directeur du mobilier urbain, la Ville manifeste la volonté de commencer un remplacement des bancs existants. Comme en témoigne le travail de Nemchi « la Ville a donc l'intention de mettre sur pied un plan de remplacement [et] en parallèle, de nouvelles implantations de bancs publics vont agrémenter les lieux qui en sont dépourvus » (Nemchi, 2003 : 8).

L'uniformisation systématique des bancs permettrait de rationaliser la gestion de ce mobilier sur l'ensemble du territoire. L'avantage d'un remplacement systématique est justifié par deux arguments principaux. D'une part, au niveau technique, un seul modèle permettrait de rationaliser l'entretien et ainsi de simplifier la tâche et la coordination des services gestionnaires. D'autre part, du point de vue de l'image, un seul modèle permettrait de créer et de consolider une l'esthétique unifiée de la ville, comme prévu dans le PDCom 2020 dans la stratégie des espaces publics. Le banc « Genève » se manifeste donc, aux yeux des autorités, comme l'outil parfait pour cette tentative.

Notons donc que, dans des problématiques plus générales concernant le mobilier urbain, le banc public est identifié comme étant emblématique tant au niveau des problèmes que de leur résolution.



Figure 14 Bancs avec pieds en roche, Jardin Anglais (Source : Genève autrefois en cartes postales)

La volonté d'uniformisation face au patrimoine

En 2011, le SEVE demande un crédit supplémentaire pour remplacer, à terme, la presque totalité des bancs « Lausanne » sous son autorité, et pour la pose de nouveaux bancs (PR-887). Cette décision

(qui ne sera pas acceptée) est vécue avec beaucoup de préoccupation de la part de la population et de certaines associations, qui s'inquiètent de cette tendance à l'uniformisation. Les réactions manifestées dans la motion M-718 « Pour des critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain » (M-718 A), mais surtout dans la pétition P-277 de Patrimoine Suisse Genève « Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève » participent de ces inquiétudes. En outre, l'association Patrimoine Suisse Genève, dans sa publication *Alerte* n° 118, signale, indignée, le remplacement généralisé des bancs publics du Jardin Anglais (anciens bancs avec pieds en roche, Figure 14), prévu par le nouveau SAM. Il s'agit d'un périmètre protégé, voire classé, qui aurait dû être soumis à une demande d'autorisation cantonale, s'indignent les pétitionnaires. Visiblement la politique de la Ville suscite du mécontentement.

Les préoccupations du PSG concernent la valeur patrimoniale et historique des bancs publics genevois, d'une part, en raison de la « substance historique » de l'objet, d'autre part, pour la cohérence patrimoniale du site dans lequel les bancs sont installés.

De plus, la nécessité d'étudier et de sauvegarder les bancs est apprise comme étant « la mise en œuvre bien comprise d'un principe de développement durable ». (Brunier, 2011 : 4)

Ces insurrections des esprits engagent la Ville dans une étude historique qui prévoit le recensement de tous les bancs des parcs et des rues, et la définition d'une hiérarchie de protection de ces objets. Ce grand effort de repérage historique est effectué par une historienne de l'Unité de conservation du patrimoine architectural de la Ville. Elle nous a expliqué qu'il a été très compliqué de donner une image de la gestion des bancs, car, surtout à l'heure actuelle, la répartition des compétences sur le terrain est très complexe et difficile à discerner. Ce travail s'est avéré très délicat car les inventaires à disposition ne représentaient pas l'état des lieux actuel. D'ailleurs, nous estimons que le fait de travailler sur des documents qui avaient précédemment justifié des décisions politiques a sûrement constitué une difficulté supplémentaire.

Grâce à cette étude, la réponse à la pétition P-277 débouche sur l'élaboration d'un plan de secteurs à protéger : la « Carte de répartition des bancs publics en Ville de Genève » [Annexe 2]. Ce document fige des lignes directrices et est à disposition de tous les services gestionnaires. Sur la base de l'inventaire, une première cartographie commune des bancs est établie et mise à disposition de tous les services gestionnaires.

Notons que, selon ce qui apparaît dans le rapport de commission des pétitions P-277A, tout le monde était d'accord sur la nécessité d'établir des priorités d'action patrimoniales pour les bancs : « Les objectifs du département [DCA] semblent être les mêmes que ceux de la pétition. » (P-277A) Par contre, lors de nos interviews, chaque faction (le Conseiller administratif et le designer de la Ville d'une part, la représentante de Patrimoine Suisse de l'autre) a explicitement revendiqué la paternité du mandat de l'étude historique au détriment de l'autre. Dans *Alerte* n°118 nous apprenons que « les membres du Patrimoine Suisse Genève ont signé et déposé une pétition [qui] demande qu'une étude historique détaillée, qui n'existe pas encore à ce jour, soit conduite préalablement à toute intervention ». Alors que, une année plus tard, sur la publication de la Ville *Vivre à Genève* n°49, nous pouvons lire que « la Ville veut valoriser ses bancs historiques [et] une étude historique a été réalisée afin de recenser les modèles de bancs situés dans les parcs », mais de la pétition du PSG n'est jamais mentionnée.

Alors que la Ville reprochait au PSG de n'avoir pas consulté des associations de défense des aînés dans l'élaboration de la pétition P-277, le PSG critiquait l'administration municipale pour avoir agi sur des zones protégées sans demander l'autorisation de l'État. Ceci souligne, encore une fois, l'engagement de la Ville vis-à-vis des seniors, mais suggère également les problèmes

d'enchevêtrement de compétences administratives Canton/Ville, caractéristiques du contexte genevois.

Les qualités patrimoniales des bancs genevois

D'après l'étude historique « Les bancs publics genevois », deux critères principaux sont dégagés pour évaluer la qualité patrimoniale d'un banc. Il est postulé que le banc public nécessite des critères spécifiques pour être évalué du point de vue historique, car, contrairement à un bâtiment historique, il est plus éphémère et mobile. D'une part, une liste de modèles de bancs anciens à préserver est établie, en raison de leur particularité morphologique. D'autre part, une série de hauts lieux historiques pour lesquels les bancs représenteraient une substance historique a été identifiée. En ce qui concerne les bancs plus récents, l'étude préconise un principe de séparation des modèles « Lausanne » et « Genève » entre les parcs (SEVE) et les rues (SAM).

Sur la base de l'étude historique, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service des espaces verts et l'Unité de conservation du patrimoine architectural, se retrouvent pour élaborer un plan de secteurs à protéger.

La « Carte de répartition des bancs publics en Ville de Genève » [Annexe 2] propose trois secteurs différents, et une généralisation du modèle « Genève » dans le reste du tissu urbain. Les zones où les bancs à valeur historique sont conservés, en vert, prévoient le maintien des anciens modèles ou, le cas échéant, leur substitution avec un modèle traditionnel (on entend le type « Lausanne »), ou encore leur déplacement dans un autre secteur qui présente des modèles affiliés. Notons, que ces secteurs correspondent en bonne partie à la « Carte des principaux périmètres protégés de la Ville de Genève ». [Annexe 3]

La deuxième catégorie sont les cimetières, qui par contre sont sous la responsabilité du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, et ont un statut à part. Ces bancs ne sont pas considérés de valeur historique, mais ayant une valeur d'ensemble ou pour le site. Enfin, les zones évolutives, en violet, c'est-à-dire des secteurs où, dans le cadre de projets futurs, le type de bancs est à déterminer conjointement par le SAM, SEVE et le CPA. Il s'agit de périmètres qui pourront également être soumis à des concours ou mandats externes. De ce fait, nous explique le designer de la Ville, malgré le fait que le modèle « Genève » devrait être privilégié, la Ville se déclare ouverte à de nouvelles propositions d'assise urbaine, pourvu qu'il s'agisse d'éléments construits de l'aménagement urbain et non pas de mobilier standard. Notons que, nonobstant la volonté d'uniformisation, la Ville ne dédaigne finalement pas l'adoption de nouvelles formes de l'assise urbaine. En revanche, le banc public « classique » demeure intouchable.

Or, si, dans l'organisation de la gestion des bancs publics dignes de protection, les critères de valeur intrinsèque de l'objet et de valeur du site d'implantation ont été pris en compte, il y en a par contre un troisième qui est ressorti lors de notre étude : l'attachement affectif de la part de la population. Nous avons vu que, à plusieurs reprises dans l'histoire genevoise, la population n'a pas hésité à s'insurger contre des décisions de remplacement ou enlèvement des bancs.

Le 7 avril 2014, lors d'une assemblée générale, l'Association des habitants du Petit-Saconnex a bénéficié de la présence du conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité. En fin de session, un habitant a interrogé le magistrat quant à la disparition « du joli banc à 3 étages » de la Promenade des Crêts (au Petit-Saconnex), suscitant ainsi la vive approbation des présents. Effectivement, ce « joli banc » panoramique à gradins, nous explique une

architecte-paysagiste du SEVE, avait été temporairement enlevé, autour des années 2010, pour être réparé et permettre le renouveau de la Promenade⁴⁹. Le magistrat tranquillise les présents disant que le banc n'a pas disparu. Il est en fin de réparation et, en moins d'un mois, il va revenir à sa place. Par contre, à l'heure actuelle, il n'a toujours pas fait retour à son emplacement originel, et a été remplacé par un banc de type « Lausanne ». L'architecte-paysagiste du SEVE nous fait effectivement remarquer que la pose du banc s'est révélée problématique, en raison de la végétation, qui entrave la vue panoramique originelle, et des racines des arbres, qui empêchent une pose correcte... mais il assure que ce banc devrait bientôt reprendre sa place, pour le plaisir des habitants du quartier.

Observation

Dans l'étude historique, il est déclaré que « les périmètres protégés à considérer impérativement et dans leur intégralité sont: la Vieille Ville et la Rade » (Palfi, 2012 : 53). Effectivement, dans le Plan directeur communal 2020, il est déclaré que les rives du lac jouent un rôle identitaire essentiel pour la Ville. Dans le Plan directeur cantonal 2030, il est également énoncé que « les *accès au lac et aux cours d'eau* en ville font l'objet de projets d'aménagements d'ensemble (Fil du Rhône, rade, Plage des Eaux-Vives...) » (PDCn : 109). Cependant, nous avons remarqué que la « Carte de répartition des bancs publics en Ville de Genève » ne présente pas une vision d'ensemble sur les quais. Nous avons donc demandé des explications quant au manque de continuité du secteur protégé. Il nous a été expliqué qu'un projet global de mise en valeur de la Rade était en cours de discussion. De plus, certains des quais sont déjà équipés de bancs « Genève », et de ce fait n'apparaissent pas dans les secteurs historiquement importants.

D'ailleurs, ce secteur a la particularité de signaler très nettement une frontière administrative entre SEVE et SAM. Entre le quai Wilson et le parc Mon Repos, le modèle de banc change soudainement. Ce changement opère une rupture nette dans la continuité visuelle de ces deux espaces, qui participent pourtant à la même promenade historique.

Patrimonialisation de l'ancien et/ou du nouveau?

Rappelons nous que la volonté d'uniformiser les bancs publics s'est manifestée également à d'autres moments de l'histoire genevoise, notamment en 1930 et 1950. Les problématiques soulevées étaient d'améliorer la solidité de l'objet et le confort des usagers. Ces deux arguments touchaient principalement aux qualités formelles et d'usage de l'objet. En revanche, dans les dernières décennies la volonté de remplacement était justifiée par une volonté de simplifier le processus de gestion des bancs à l'échelle de la Ville et de proposer une vision cohérente pour l'ensemble du territoire. Le nouveau banc est donc un outil de marquage de l'appartenance d'un espace public à un ensemble d'autres espaces, et il permet également d'expérimenter la réorganisation de l'action des services municipaux traditionnels.

Si auparavant le banc était pensé principalement en tant qu'objet, aujourd'hui il est également mobilisé en tant qu'élément faisant partie d'un dessein. D'ailleurs, son image est d'autant plus importante, car elle doit faire fonction de repère identitaire.

⁴⁹ Il s'agit d'un banc qui se retrouve dans le secteur n°13 de la « Carte de répartition des bancs publics en Ville de Genève », installé en 1903 par l'Association des Intérêts de Genève [cf. chapitre Genève et ses bancs] Cette Promenade a la particularité de faire coexister quatre types de bancs différents (cinq avec le banc à étages) : un ancien banc en pieds de roche, un ancien banc en fer de 3m et des exemplaires du modèle « Lausanne ».

Que la réalité du présent résulte d'un compromis entre le récit du passé et la vision du futur, c'est une assertion dont plusieurs interviewés sont convaincus. Dans la citation proposée au début du chapitre, cet intervenant ayant participé aux discussions autour de la pétition P-277 ne cache effectivement pas la volonté d'inscrire la politique genevoise dans le tissu urbain de manière reconnaissable. Le banc « Genève » serait-il donc le patrimoine de demain?

La diversité des bancs publics genevois apparaît problématique face aux volontés politiques d'embellissement urbain. C'est bien leur caractère trop hétéroclite qui dérange les services gestionnaires et les aménageurs. Il s'agit d'une diversité négative, qui ne donne pas l'image d'un design citoyen unifié, comme l'ont fait d'autres villes européennes, mais également qui pose des problèmes techniques et financiers quant à l'entretien du mobilier. La perception de cette diversité comme étant problématique justifie une action approfondie de remplacement. En revanche, cette même diversité est le support des oppositions de Patrimoine Suisse Genève. Il s'agit là d'une diversité positive, entendue ici en tant que richesse, qui fait du banc public un objet patrimonial, une diversité qui doit être préservée et valorisée à tout prix.

Notons qu'il n'y a pas un vrai accord sur le nombre réel de types de bancs existants, ou sur la manière de les catégoriser. Selon le Concept directeur du mobilier urbain, il y a « 10 types de bancs hétéroclites » (PDCOM : 169) ; dans l'inventaire personnel du SEVE, les modèles recensés sont au nombre de 18 ; dans l'étude historique, 5 familles typologiques sont identifiées.

La diversité des objets urbains devient ici un argument politique au service d'un penchant plus historico-nostalgique, plus avant-gardiste, ou plus pragmatique et financier de la mise en œuvre de la qualité urbaine. D'une part, on veut retrouver une « allure passée » ; de l'autre, on souhaite impulser la lecture d'une « allure nouvelle ». Le patrimoine est un argument à double tranchant dans les débats sur la ville. Il s'agit de souligner la qualité de notre héritage urbanistique et architectural, affirment les pétitionnaires du PSG. Il s'agit d'un argument de blocage politique, car finalement les bancs anciens ne sont pas si nombreux que ça, critiquent les responsables des services. Sans nier l'importance de l'aspect patrimonial, les autorités semblent sceptiques quant à la réelle nécessité d'une étude si poussée au sujet des bancs publics. Par contre, Patrimoine Suisse Genève et les signataires de la pétition n'ont pas renoncé à élever la voix une fois pour toute et cette fois-ci, contrairement aux précédents historiques, à se faire entendre vigoureusement.

Cet affrontement cache d'une certaine manière la volonté des autorités publiques de sacraliser l'effort de renouvellement des espaces publics «patrimonialisant» le présent.

On se trouve, d'une certaine façon, face à deux visions qui découlent du courant de pensée culturaliste, et qui montrent une divergence d'interprétation des principes du développement durable. D'une part, on retrouve un culturalisme « nostalgique », personnifié par l'association de défense du patrimoine genevois, qui voit la qualité des espaces dans la préservation et revalorisation du patrimoine historique. De l'autre, un culturalisme plus « avant-gardiste », préconisé par les discours dominants des services municipaux, qui veut requalifier la ville par la formation d'une nouvelle image axée développement durable. À certains égards, cette deuxième position présente des points communs avec le fonctionnalisme. Le nouveau banc «Genève» est choisi en raison de sa fonction. D'une part, par la pose impérative des accoudoirs, le banc doit promouvoir l'indépendance des personnes âgées, en les aidant à se relever toute seules. D'autre part, son «unicité» a pour but de créer une fonction de «design urbain» genevois identifiable.

4.8 Des bancs hors du commun

Dans le « renouvellement durable d'une ville-centre », on ne regarde pas uniquement ce qui a été fait dans le passé, mais aussi ce que l'on peut expérimenter pour le futur.

L'expérimentation avec les bancs est typique du tournant des années 2000 et du regain d'intérêt pour cet objet. Alors que, dans le passé, la Ville s'était occupée de mobiliers urbains « classiques et fixes », la revalorisation des espaces publics amène une nouvelle impulsion créative.

Comme nous l'avons déjà exploré dans la partie théorique, la création éphémère d'ambiances ludiques et d'expériences temporaires des lieux est un outil très prisé des politiques de mise en valeur urbaine et humaine. Dans le contexte genevois, les bancs publics sont effectivement un outil très précieux dans ce genre d'urbanisme de situations, dans les domaines de la mobilité, de la mise en scène et de l'appropriation. Nous analysons ici quelques exemples très récents, issus d'une politique publique volontariste, que nous avons considérés comme significatifs pour notre analyse. Différemment des bancs dont nous avons parlé dans les chapitres précédents (bancs historiques, modèles « Lausanne » et « Genève »), nous nous penchons ici sur des bancs pensés et construits *ad hoc* dans le cadre d'un événement, ou qui sont mobilisés uniquement dans des occasions et des contextes particuliers.

Malgré le fait que nous avons proposé une catégorisation de ces « moments urbains heureux », il faut garder à l'esprit que l'événementialisation, tout comme la requalification de l'espace public, sont des outils d'urbanisme en raison de leur capacité à traiter de plusieurs enjeux de la qualité urbaine de manière conjointe.

Notons qu'il s'agit de projets accessibles gratuitement à tous les usagers qui le souhaitent et qu'ils se déroulent tous sur le domaine public.

Opération chaises longues⁵⁰ - convivialité et sécurité

« L'appropriation et le partage des espaces publics sont garants de la cohésion sociale et sont porteurs de civilité, de convivialité et de sécurité. »

Plan directeur communal 2020,
Stratégie de l'espace public, p. 94

Depuis 2002⁵¹, pendant la saison estivale (cette année entre le 30 juin et le 24 août), dans plusieurs parcs de la ville de Genève, des centaines de chaises longues sont mises à disposition de la population. Il ne s'agit pas de bancs publics au sens traditionnel, mais leur fonction d'assise et leur libre appropriation souligne un lien de parenté entre ces deux objets. Ce projet est élaboré en collaboration entre le SEVE et le Service de la Jeunesse. Le premier est responsable de la gestion des parcs, le deuxième s'occupe de l'intégration et du dialogue avec les jeunes. Les objectifs déclarés de cette opération sont les suivants : favoriser les rencontres entre les habitant-e-s ; intégrer les jeunes du quartier ; développer des liens intergénérationnels. Pour ce faire, cette opération prévoit la

⁵⁰ Le poème « Dog day afternoon » de Z. Shaheed, que nous avons proposé au tout début de notre travail, a été inspiré par les moments heureux offerts par la Ville de Genève dans le cadre de ce projet saisonnier.

⁵¹ cf. Communiqué de presse « Chaises longues gratuites dans les parcs de Genève », 2006, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Ville de Genève

participation active des associations de quartier ou d'habitants qui peuvent organiser des activités, ainsi que l'implication de nombreux travailleurs et travailleuses sociaux-hors murs du Service de la Jeunesse. De plus, la gestion de ces transats est déléguée aux jeunes participants du programme inter-communal Boîte-à-boulots, dont le but est de favoriser l'intégration socio-professionnelle des jeunes entre 15 et 25 ans. Sur le site de la Ville, on peut lire que leur tâches sont : mettre les transats à disposition du public ; renseigner la population ; veiller à la propreté des lieux ; sensibiliser la population à l'importance du tri des déchets ; animer les parcs en proposant des activités aux enfants. Le contact direct avec les autres usagers est donc essentiel. L'offre d'assises totalement mobiles justifie la présence de personnel. Le vol de ce qui est déplaçable et le vandalisme sont des préoccupations courantes dans la gestion des objets urbains. De ce fait, le rôle du personnel est également celui de contrôler que tout se déroule dans la norme et qu'il n'y ait pas de comportements malvenus vis-à-vis des objets et des autres utilisateurs.

Si le projet est présenté comme étant principalement la mise à disposition d'assises urbaines supplémentaires et mobiles, il cache également un programme politique social. Autour des transats se rejoignent effectivement des problématiques sociales et de cohabitation de la « biodiversité humaine ». Nous avons déjà exploré quelques problématiques de la diversité d'usagers dans le chapitre sur le banc « Genève », et notamment sur la confrontation discursive des nécessités des personnes âgées et de la stigmatisation des jeunes. Dans le cadre de l'opération chaises longues c'est bien autour de la figure des jeunes que part l'impulsion de requalification saisonnière d'un espace public. L'organisation d'activités par les services municipaux ou par les associations locales permet donc également de responsabiliser et sensibiliser les jeunes aux problèmes de propreté et de respect des autres usagers, tout en leur fournissant une insertion professionnelle estivale. Il s'agit quelque part d'une éducation au « bon mode » de se comporter dans l'espace public. D'autre part, nuance un adjoint de direction du service social de la Ville, occuper les jeunes permet de pallier en partie au phénomène de *gathering*, et de leur apprendre une appropriation positive de l'espace. Enfin, il ajoute que cette action sociale de proximité permet également de requalifier l'image stigmatisée des adolescents aux yeux des autres usagers. Il s'agit donc d'éviter le cloisonnement générationnel à l'échelle locale, et de favoriser un côtoiement des habitants dans la proximité et le partage. La proximité et la mixité sont donc deux implications clé de l'opération chaises longues.

Finalement, ce qui ressort de ces discours c'est que se connaître signifie aussi apaiser les usages et intégrer un « réflexe citoyen et durable » réciproque.

Promenades thématiques - mobilité piétonne et santé publique

Nous avons déjà eu l'occasion de citer le Plan directeur des chemins pour piétons, que la Ville a commencé à mettre en place en 1995, dans le chapitre *Post tenebras subsellium*. Dans les années qui suivent, la mobilité s'affirme dans les politiques genevoises en tant que la clé de voûte des enjeux de la revalorisation des espaces publics, notamment en forte opposition à la mobilité individuelle motorisée et en faveur d'un environnement sain. Effectivement, comme nous pouvons le lire sur le site officiel de la Ville, dans l'onglet *Itinéraires pédestres thématiques* :

«En ville, de nombreux déplacements s'effectuent plus rapidement à pied, à vélo ou en transports publics qu'en voiture. En marchant plus souvent, nous contribuons à **améliorer la qualité de l'air**,

facteur essentiel de la qualité de vie en ville, tout en **diminuant les nuisances engendrées par le trafic automobile.**»⁵²

Dans ces mêmes soucis de promotion de la mobilité douce et de santé publique, 10 promenades thématiques sont proposées par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Notons également que cette offre s'adresse principalement à la population, et qu'elle offre «un moyen unique de découvrir un territoire»⁵³, en l'occurrence de redécouvrir sous un autre angle son propre cadre de vie, et, pourquoi pas, de donner une nouvelle cohérence à tous les lieux fraîchement revalorisés. Effectivement, depuis quelques années, la Ville a équipé certains parcours thématiques urbains de bornes d'informations rattachées à un banc.

De corps en cœur

Parmi les dix propositions de la Ville, une promenade thématique, en particulier, s'articule autour de la figure des bancs. Il s'agit de la promenade *De corps en cœur*, un projet issu de la synergie entre le plan piétons de la Ville et l'initiative «Slì na Slainte» de l'Irish Heart Foundation⁵⁴ en 2002. La création de ce parcours thématique, de 7,5km de longueur et ponctué par des bancs particuliers espacés de 1km chacun, a pour but de conjuguer urbanisme et santé.



Figure 15 Brochure De Corps en Cœur (Ville de Genève)

« Le parcours est jalonné de bancs espacés de mille mètres chacun. A vous de repérer ces bancs : ils suggèrent que marcher est une manière de créer son chemin à la mesure de son corps, de son souffle et de son esprit. »⁵⁵ Sur chacun de ces bancs, originellement rouges, sont gravés quelques vers d'un poème d'Antonio Machado, qui se dévoile au marcheur au fur et mesure de son chemin.

Alors que d'autres expériences de promenades sur le thème des bancs sont tentés sur le l'arc Lémanique [Encadré 6], le banc poétique rouge est une première en Suisse, comme la Ville tient à nous le faire remarquer : « Urbanisme, santé, environnement, aménagement, art et culture : une association inédite de la Ville de Genève pour une dé-Marche unique en Suisse! ». La Ville est donc fière de présenter le résultat de la collaboration du Service d'urbanisme avec une artiste, un architecte et un photographe. Il est intéressant de remarquer qu'un des initiateurs du projet, concepteur des bancs rouges, est la même personnalité qui s'était vivement engagée dans le projet *Place!*, et qui a donné naissance à la Compagnie des Rues, entreprise créatrice du banc « Genève ».

Or, dans ce contexte, le banc public est utilisé en tant que fil rouge, en tant que connecteur de lieux, ainsi qu'en tant que support d'art. Il a un rôle de repère au sein du tissu urbain, qui donne la lisibilité du chemin à parcourir, qui en l'occurrence traverse les espaces publics qui longent les deux rives du Léman. La petite brochure qui présente le projet est composée d'une série de huit cartes postales

⁵² Les mots clés en gras étaient déjà mis en évidence sur le site de la Ville.

<http://www.ville-geneve.ch/promenades/itineraires-pedestres-thematiques/>

⁵³ Ibid.

⁵⁴ <http://www.irishheart.ie>

⁵⁵ <http://www.ville-geneve.ch/promenades/itineraires-pedestres-thematiques/corps-coeur/>

mettant en scène la vue depuis le banc correspondant : de chaque banc résulte un panorama. De ce fait, le banc agit également comme dispositif visuel, en raison des points de vue que son emplacement permet de dégager. De plus, le fait d'avoir pensé un mobilier spécifiquement pour cette promenade nous indique que le banc est un outil au service de la visibilité de l'investissement politique de la Ville dans le domaine de la mobilité piétonne.

Nous avons vu dans la partie historique qu'au XIX^e siècle les bancs publics ponctuaient des promenades aptes à relier la ville avec la campagne. La population voulait s'évader du centre-ville pour aller s'imprégner du romantisme de la nature. A l'inverse, dans l'époque qui est la nôtre, les bancs sont revenus au centre-ville et ponctuent des balades urbaines.

Finalement, ce groupe de bancs, nous parle d'une Ville qui s'investit volontairement, avec enthousiasme et de manière très visible dans la promotion de la mobilité douce, et qui valorise une fois de plus son engagement dans des projets internationaux, mais également d'une Ville qui « patrimonialise » ses espaces publics à l'aide de l'art, en mettant en scène une image innovante de l'urbain qui propose, dans son programme et dans son esthétique, la volonté de faire redécouvrir ses lieux à la population.

[ENCADRÉ 6] _ BALADES DE BANC EN BANC, EXPÉRIENCE LAUSANNOISE

Sur le site de Lausanne Tourisme, la ville de Lausanne propose effectivement une promenade urbaine sur le thème des bancs. Il s'agit d'une petite promenade qui propose de « (re)découvrir les bancs publics »⁵⁶ particuliers de la ville. Cela répond à une demande de l'association Pro Senectute, qui déplore un manque de banc pour le repos des aînés lors de déplacements en ville de Lausanne – une ville qui, de plus, ne présente pas une topographie facile. En plus de fournir un moment de pause, les bancs de l'itinéraire permettent de porter un regard nouveau sur la ville.

De manière moins ostentatoire, la Ville de Lausanne témoigne également d'un retour du banc public sur la scène urbanistique, et également de la primauté des arguments « mobilité des personnes âgées » et redécouverte de sa propre ville.

Source : Lausanne Tourisme

Bancs WIFI - (ré)habiter l'espace public

*« J'en ai ma claque d'entendre [...] à longueur d'année des gens qui geignent sur tout ce qui va pas, j'aimerais leur montrer tout ce qui va aussi, et tout ce qu'on peut faire fructifier comme potentiel dans
notre ville. »*

Maire de la Ville de Genève⁵⁷

⁵⁶ <http://www.lausanne-tourisme.ch/de/loisirs/tours-de-ville-excursions/balades-thematiques/balades-au-centre-ville/la-balade-de-bancs-en-bancs.html>

⁵⁷ Conférence de presse sur l'inauguration de l'installation itinérante des bancs WIFI en ville, juin-juillet 2011. <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1309441698-bancs-promouvoir-reseau-wifi/>

Pendant l'été 2011 le maire s'est mobilisé pour rendre visibles les nouveaux emplacements du wifi public en ville. Pour ce faire, des bancs très particuliers ont été réalisés par les ouvriers du SEVE. Il s'agit de bancs itinérants qui font le tour de certains lieux genevois. Lors de la conférence de presse convoquée au début de juillet 2011, ces nouveaux bancs ont été présentés à la presse genevoise.



Figure 16 Banc WIFI, La Grange (Ville de Genève)

Ces grands bancs vert vif sont pensés pour donner de la visibilité aux nouvelles bornes signalant la présence du wifi gratuitement mis à disposition par la Ville. Le but déclaré est donc celui d'attirer l'attention des usagers sur la présence de ce réseau immatériel, d'un service public physiquement invisible, dans l'espace public. Désormais, les technologies qui exploitent internet font partie de notre quotidien et, pour éviter la prolifération des antennes, la Ville s'engage à mettre à disposition un réseau communautaire. Ceci est également fait dans le but de « permettre à chacun de découvrir sa ville autrement et de s'approprier les espaces publics »⁵⁸.

Selon le maire, ces bancs itinérants servent également à attirer l'attention des Genevois sur les potentiels et la qualité de vie dans les espaces publics de la Ville, c'est-à-dire non seulement sur la présence du réseau mais aussi, et surtout, sur la valeur du lieu dans lequel il est accessible. Ces installations permettront donc de souligner, et de relooker temporairement, certains des lieux qui caractérisent l'identité de Genève.

« C'est à travers ce clin d'oeil des bancs, de l'occupation des parcs, que je souligne la qualité de ce Parc La Grange et d'autres parcs », déclare le Maire ; « l'enjeu [des espaces publics] aujourd'hui ce n'est pas uniquement leur habillage standard, mais leur habitage, [...] le fait de les habiter différemment », en l'occurrence par l'accès public à internet.

Finalement, le banc wifi se présente ici comme un drapeau des propos qui inaugurent toute une année politique, basée sur le slogan de la qualité et de la réappropriation des espaces publics genevois. L'espace public devient lui-même un média. De plus, dans ce cas précis, la qualité urbaine de l'espace public se met en scène par l'ouverture du champ de possibilités des pratiques de l'habiter offertes par les équipements d'un espace, en l'occurrence les NTIC⁵⁹ en tant que service public. Que ce soit au parc La Grange sur un banc WIFI de forme allongée, ou dans notre salon sur le canapé, nous pouvons tranquillement accéder à internet et nous connecter avec l'autre bout de la planète.

Urbanature - jardins urbains, publics et itinérants

Nous avons déjà exploré dans la partie théorique les tendances de requalification de la ville par la végétalisation, par laquelle on déclare officiellement la fin de la division ville-campagne, et par

⁵⁸ <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1309441698-bancs-promouvoir-reseau-wifi/>

⁵⁹ Nouvelle Technologies de l'Information et de la Communication

l'événementialisation, dans laquelle on célèbre la culture ludique. L'opération Urbanature est le résultat de la conjonction de ces deux tendances urbanistiques majeures du XXI^{ème} siècle.



Figure 17 Place de Bel-Air et Place de Neuve, Urbanature (Source: JB)

C'est effectivement une préoccupation du programme *Urbanature* de la ville de Genève, inauguré le 20 mai 2014, et dans le cadre duquel « les rues subissent un lifting végétal » et « la végétation [se fait] le trait d'union entre deux rives ». Selon le chef du département de l'environnement et de la sécurité⁶⁰, fervent initiateur du projet, il faut « construire la ville en ville mais en offrant aux citoyens des espaces de délasserment, de repos, des respirations entre les constructions » ; « chaque habitant de la Ville devrait pouvoir trouver à proximité d'elle, lui un parc, un jardin, un potager ou tout autre espace végétalisé » (*Urbanature*). Ce projet prévoit plusieurs installations saisonnières sur le thème végétal, dont le but est de repenser les espaces publics minéraux (bétonnés) en les rendant plus accueillants, plus conviviaux, mais également d'apporter un impact microclimatique bénéfique dans les quartiers plus denses. De plus, tous les produits des arbres et des plantes (citrons, oranges, etc.) sont à libre disposition de la population.

Dans six places genevoises, des gros bancs recouverts de moquette verte sont installés pour accompagner les potagers⁶¹. C'est notamment le cas de la Place de Bel-Air ou de la Place Neuve, qui « ont un peu oublié le look et la convivialité », nous explique le responsable de la logistique et plantes du SEVE. Il s'agit de deux anciens lieux emblématiques de la Ville, qui ont subi des transformations considérables au cours de l'histoire. Devenant, pour le premier, un lieu de transbordement intermodal, et, pour le deuxième, un carrefour embrouillé. Tant les végétaux que les bancs sont donc des outils de revalorisation et de requalification de la densité urbaine. D'ailleurs, le revêtement des bancs en moquette verte est une claire référence à l'herbe et au gazon des jardins, ce qui fait rentrer ces assises urbaines dans une double déclinaison de la qualité urbaine des espaces publics.

Urbanature est un projet drapeau pour le SEVE, service phare du DEUS. Son financement est issu d'un partenariat entre la Ville et des entreprises privées, dont notamment Procter & Gamble. Mais « sans logique de sponsoring, seulement par philanthropisme »⁶², déclare le magistrat du DEUS à la presse genevoise. L'opération est issue également d'une collaboration entre les services

⁶⁰ Conseiller Administratif à la ville de Genève, Chef du département de l'environnement urbain et de la sécurité

⁶¹ Il s'agit de la même structure du modèle testé en 2011 pour les Bancs WIFI.

⁶² «*Genève prend des airs de Méditerranée*», in 20 minutes, 20.05.2014, [En ligne]

municipaux, mais surtout entre le SAM et le SEVE. Si on se souvient que, pour les bancs « traditionnels », le principe de séparation des rues et des parcs est en vigueur, on peut remarquer que, d'une certaine manière, les espaces verts « envahissent » le domaine du SAM.

D'une part, la transversalité de l'action sur les espaces publics prévoit une vision d'ensemble des espaces publics et, donc, la complémentarité des compétences des services devrait être à l'ordre du jour. Cependant, on pourrait d'autre part s'interroger sur le fait que la présence des végétaux et des bancs verts a un effet de marquage symbolique de la politique volontariste de requalification du SEVE sur le territoire de son « antagoniste direct ».

Quoi qu'il en soit, le but de l'opération Urbanature à l'échelle de la Ville est de créer une continuité verte sur l'ensemble du territoire, de prolonger la qualité naturelle des parcs publics jusqu'au rez-de-chaussée des immeubles des quartiers plus minéraux. En ce sens, la Ville met en scène ses espaces verts comme un grand jardin urbain public à disposition des citoyens et accessible directement depuis chez-soi.

Nouvelles formes, nouvelles appropriations

Dans l'histoire des bancs genevois, nous avons pu remarquer que la position de séjour dans l'espace public était principalement assise ; effectivement, la ville proposait des bancs ou des chaises. En revanche, les exemples de politiques saisonnières ou événementielles que nous venons d'aborder nous offrent une nouvelle perspective sur les modalités d'appropriation des espaces à fréquentation publique. Il s'agit donc d'une particularité de notre époque.

Les nouveaux prototypes de bancs publics qui ont été proposés permettent une appropriation très différente de l'espace public. Leurs formes le suggèrent. Effectivement, les chaises longues, les bancs WIFI et ceux de Urbanature permettent aux usagers d'expérimenter une nouvelle position, plus intime, dans l'espace public. Les nouvelles déclinaisons du banc offrent la possibilité de s'allonger dans un espace à forte fréquentation, une chose qui n'aurait probablement pas été envisageable à l'époque des tout premiers bancs publics. Un changement de mœurs, et de rapport au corps dans l'espace, s'est donc clairement opéré.

« On dirait qu'ils ont sorti les canapés dans la rue ! », s'exclame l'un de nos interviewés, à propos des bancs en moquette verte du SEVE. Effectivement, leur forme évoque celle d'un mobilier de salon, ou encore, de ces mobiliers style canapé de jardin.

D'une certaine façon, il est donc question de meubler l'espace public comme le salon ou le jardin d'une maison. Cette tendance témoigne d'un glissement de sensibilité vers une qualité « habitative » des espaces extérieurs, et vers une vision de la ville comme un cadre de vie et une grande maison commune. La volonté de faire pénétrer la nature et ses fruits dans les rues témoigne de la volonté d'amener au centre-ville, en bas de chez-vous, certains des avantages de l'habitat individuel. De plus, le fait d'équiper le domaine public extérieur du wifi libre permet d'élargir le champ d'activités envisageables dans l'espace public, augmentant son potentiel d'appropriation. La particularité du banc est d'agir à une échelle très petite, tout en se rattachant à un dessein conçu à l'échelle de la ville.

Cependant, il est aussi question de redécouvrir les lieux sous une nouvelle perspective. C'est pour cette raison que les projets comme les promenades thématiques, dans le cadre de projets liés à la mobilité douce, se sont développés de plus en plus. Au travers de ces activités, la municipalité

propose aux habitants de faire du tourisme dans sa propre ville, tout en soutenant les programmes de santé publique et en éduquant les citoyens à la sensibilité de la marche.

Éduquer/dialoguer avec la population

Le travail sur des pratiques urbanistiques créatives et éphémères est une pratique typiquement durabiliste. D'une part, ces pratiques permettent de « naturaliser » le transfert de responsabilités vers la population ; d'autre part, elles montrent la présence de la classe politique.

Nous avons vu que, la démocratisation des espaces publics passe par la valorisation ludique de l'image de la ville et des principes de développement durable⁶³ (*Bancs WIFI; Urbanature; De corps en coeur*), mais également par l'intégration de la population dans la gestion des espaces et des activités qui s'y déroulent (*Opération chaises longues*). Il s'agit d'une démarche positive d'éducation, qui veut provoquer chez les habitants une prise de conscience de leurs implications directes dans la vie, le fonctionnement et les qualités de la ville. C'est une responsabilisation de l'individu face à la bonne réussite du vivre ensemble : si « la Ville est à vous »⁶⁴, il faut bien que vous vous mobilisiez pour en assurer les bonnes modalités de fonctionnement. Comme l'explique le conseiller administratif du DEUS à propos du programme *Urbanature*, lors de son intervention à l'assemblée générale de l'Association des habitants du Petit-Saconnex, c'est aux habitants des quartiers de définir entre eux les priorités d'action, d'apaiser les divergences, et ensuite de passer la commande vers le haut. Ceci permet de donner le choix aux habitants sur ce qu'ils veulent pour leur cadre de vie, mais également d'alléger la tâche des autorités, en laissant les désaccords se régler directement sur le terrain. Si d'une part cette affirmation pose l'habitant en tant qu'expert légitime de son lieu de vie, d'autre part elle permet aux autorités publiques de se décharger d'une lourde tâche de médiation des petites querelles locales.

*«E pur si muove!»*⁶⁵

Si, d'une certaine façon, il s'agit de spectaculariser des lieux du quotidien, dont les formes et les qualités sont discutables, et d'éduquer la population à la participation, d'autre part ces opérations créatives permettent de rendre plus visible l'action politique dans le quotidien des habitants. Alors que les principes énoncés dans le Plan directeur communal ou cantonal sont pensés dans un registre plus technique, par/pour des professionnels, les politiques de spectacularisation de l'espace public rendent plus accessibles au grand public les priorités du « programme urbain ». La spectacularisation du quotidien se fait effectivement par des actions ciblées aux plus petites échelles, celles de la proximité et de la quotidienneté. La créativité et l'imprévu sont donc les clés de la visibilité des politiques dans l'espace public, car le gens peuvent voir et expérimenter une perception ponctuelle et à court terme de leur mise en pratique.

⁶³ Un autre projet qui témoigne de cette mise en scène du développement durable, de manière plus générale, est le projet *(Re)Vues*. Il s'agit de la transposition de l'exposition «La terre vue du ciel» de Yann Arthus-Bertrand, qui a eu lieu au parc des Bastions en 2005. Au moyen de nombreuses installations ludiques et d'information, une sensibilisation aux principes du développement durable est rendue accessible à la population, et sert de support à des programmes *hors murs* des écoles genevoises.

⁶⁴ Comme le proclame le slogan d'un programme festif événementiel de la Ville de Genève, qui propose des financements à toutes les associations de quartier, ou d'intérêts, qui désirent installer des animations ou des activités sur le territoire (vides greniers, spectacles, etc.). Il s'agit d'une promotion par la Ville d'une appropriation spontanée, mais tout de même contrôlée, des lieux publics.

⁶⁵ « Et pourtant elle bouge! », célèbre expression italienne (faussement ?) attribuée à Galilée.

D'autre part, la prolifération des pratiques événementielles permet de montrer, dans le court terme, que la Ville est en train d'agir pour améliorer le cadre de vie de ses habitants. Effectivement, les programmes politiques à l'échelle de l'agglomération, du canton et de la Ville se déclinent dans une temporalité à moyen ou long terme, dont, la plupart du temps, les résultats ne sont pas visibles dans l'immédiat. Rappelons nous que le PDCom est pensé sur l'horizon 2020, et le PDCn sur l'horizon 2030. Mettre en scène des bancs hors du commun, et tout le dispositif discursif qu'ils accompagnent, permet de montrer aux habitants que quelque chose bouge et que la Ville agit pour eux quotidiennement. La mise en scène de moments heureux quotidiens montre également que la Ville s'engage de manière originale dans la promotion de l'espace public et qu'elle a plein d'idées et de projets pour l'avenir – et ce malgré le fait que d'autres thématiques sont peut-être délaissées...

Notons que les projets événementiels sont souvent clairement personnifiés par un magistrat ou prônés par un service municipal. Ces politiques constituent également un moyen pour les magistrats/responsables politiques de s'approcher et de gagner en visibilité et en légitimité auprès des électeurs, en prévision des élections qui ont lieu chaque cinq ans. Il n'est pas uniquement question de garantir la continuité des programmes politiques, mais aussi de s'assurer le fauteuil de magistrat, ou un renouveau des financements. Finalement, il est toujours question d'assise.

5 Conclusion

« Une ville sans bancs publics est comme un salon sans canapé, vide et pas tellement accueillant. »

(Gonzato K., 2013)⁶⁶

Les objectifs et l'intérêt de ce travail étaient de donner une lecture un peu différente des espaces publics et des changements majeurs en matière de priorités urbanistiques impulsés par le développement durable, au travers d'une analyse transversale des enjeux liés aux bancs publics genevois. Le banc s'est révélé un analyseur de la mise en pratique de la qualité urbaine. Le cas genevois nous a permis de faire un état des lieux de la question et d'avancer plusieurs réflexions. De plus, il nous a été possible de soulever quelques difficultés et ambiguïtés auxquelles l'action politique doit faire face dans la transition vers un modèle de ville durable.

Nous avons vu que pour mieux comprendre la valeur retrouvée du banc public et les changements à l'œuvre dans les perspectives urbanistiques, il a été nécessaire d'approcher les principaux courants de pensée liés à la ville. Nous avons identifiés ceux-ci dans le mouvement culturaliste et le mouvement fonctionnaliste, qui nous ont permis de saisir les visions fondamentales de l'urbain dont le développement urbain durable est tributaire.

Ensuite, nous avons problématisé l'évolution vers la primauté discursive de la qualité urbaine, ainsi que les enjeux principaux liés à l'espace public dans l'essor durabiliste de l'action collective. Ceci nous a permis de témoigner d'un renouveau d'intérêt pour l'échelle individuelle et quotidienne, ainsi que de la nouvelle perception de la ville comme une « grande colocation d'êtres humains » qui partagent des espaces communs autour desquels se mobilisent et se repositionnent les principaux acteurs de la fabrique de la ville durable.

Nous avons démontré que le banc public est un nouvel outil au service de la qualité des espaces publics, pour ensuite regarder de plus de près le cas genevois et ses spécificités.

Au travers d'une reconstitution de l'histoire des bancs publics genevois, nous avons vu que cet objet a subi plusieurs migrations dans les lieux et les idées de la ville : d'abord élément de l'architecture, puis élément de composition du paysage des jardins, et enfin opérateur de la qualité urbaine des espaces publics. Nous avons observé que, en dehors de quelques modifications de taille (modèles plus courts) et de matériau (pierre, bois, fer), les formes traditionnelles de l'objet ont été maintenues au cours du temps, le caractérisant ainsi en tant qu'objet emblématique de l'assise urbaine. Ensuite, nous avons essayé de donner une image de la gestion de cet objet particulier dans le cas genevois, constatant ainsi les difficultés de réorganisation de l'action politique traditionnelle pour répondre aux défis durabilistes.

La conception d'un nouveau modèle, avec les controverses de production et d'appropriation qu'il a dégagées, nous a montré comment, dans la pratique du développement durable, les choix sont nuancés par l'établissement de priorités politiques, tant programmatiques que financières. Nous nous sommes successivement intéressés à la dimension patrimoniale du banc, qui nous révèle dans

⁶⁶ Traduction personnelle de l'italien : « una città senza panchine sarebbe come un salotto senza divani, spoglio e poco invitante. »

quelle mesure l'attachement identitaire des habitants à leur ville peut redimensionner l'élan politique de renouvellement. La mise en œuvre d'expérimentations urbaines avec les bancs nous a également permis de traiter d'une nouvelle forme de spectacularisation de l'action politique et d'ouverture des espaces. Finalement, au fur et à mesure des chapitres, nous avons pu mettre en évidence certains débats entre les acteurs municipaux concernant les nécessités de certaines catégories d'usagers et les visions sur les priorités de la Ville que le banc permet de mobiliser.

Nous rappelons ici les questionnements qui nous ont interrogés au début du travail :

Dans quelle mesure le banc public est-il un outil d'urbanisme au service de la qualité urbaine?

Que nous dit le banc sur les modalités de l'action collective dans la ville de Genève?

Que nous dit le banc public sur les priorités de la Ville de Genève en matière d'amélioration des espaces publics?

Le banc de l'espace public

L'analyse des discours les plus récents au sujet des bancs publics genevois nous a permis de dégager des tendances clé de la promotion de la qualité urbaine par les autorités publiques, et de leur grand investissement des espaces publics à cet effet.

Intervention de proximité

Le regain d'intérêt pour cet objet en Ville de Genève participe visiblement de la volonté de promouvoir une qualité de proximité pour répondre aux problématiques environnementales et sociales de la vie dans un milieu dense. En effet, les effets bénéfiques du banc public agissent à une échelle très petite, car cet objet est en lien direct avec le citoyen.

L'avantage du banc est d'embrasser à la fois l'échelle humaine des habitants et l'échelle du projet de la ville. La manière de traiter cet objet dans les politiques de concours ou événementielles qualifie donc l'espace public comme un projet qui aborde l'aménagement de son échelle la plus large jusqu'au détail du mobilier. La dimension micro-locale du banc permet donc de rapprocher les programmes politiques de la quotidienneté des habitants.

Par la présence du banc, l'espace public est caractérisé comme un espace d'activités et de destination en soi, et pas seulement de circulation, un espace auquel on peut directement accéder depuis les logements. De ce fait, la ville de Genève qualifie ses espaces publics de proximité comme un prolongement de la fonction résidentielle de la ville et par la promotion d'une qualité urbaine calquée sur la représentation des avantages attribués à l'habitat individuel.

Éducation : mobilité douce et partage

Le banc est un outil au service de la politique qui veut inciter à la mobilité douce en ville, et également impulser l'intériorisation de comportements soutenables. Le banc est au service de la piétonisation, car il est un support direct de la marche et car il opère un marquage de l'échelle du lieu vers la primauté du citoyen-piéton. Il participe donc à l'éloignement progressif de la voiture des centres-villes et à la redensification, et justifie ce mouvement par l'impulsion d'une nouvelle intensité urbaine locale.

Ceci nous apprend que la requalification des espaces publics se fait dans un souci de contrôle permanent des activités qui s'y déroulent, et exerce ce contrôle de manière plus *silencieuse*. Alors

que la Ville condamne fermement les pratiques de prévention situationnelle, elle se dote par contre d'autres outils : l'animation des lieux et la responsabilisation des citoyens mêmes. Le glissement de responsabilités induit par la promotion de la participation citoyenne opère un allègement de la tâche des services publics et, d'une certaine façon, établit un référentiel de règles implicites du « bon fonctionnement » des espaces publics et de la « bonne manière d'être citoyen ».

Usagers vulnérables

Le banc nous apprend également que la volonté de la Ville est d'élargir le potentiel situationnel d'usage des lieux. Les aménagements se multiplient et se différencient, dans leurs formes et usages, et donc dans les modalités d'appropriation de l'espace qu'ils admettent. Ceci découle du fait que la mixité et le côtoiement sont conçus comme la clé de l'intensité d'un lieu. En revanche, les affrontements générationnels, dont nous avons témoigné, mettent en exergue le fait que le droit à l'espace public (en termes d'accessibilité et de prises spatiales) ne s'applique pas toujours indistinctement, mais a tendance à privilégier les usagers *considérés* comme vulnérables.

Récit urbain

Travailler sur le design du banc, et avoir recours à des équipements de style, signifie concevoir l'espace public en tant que paysage urbain. Dans un contexte où les programmes urbains se déclinent à plusieurs échelles simultanément, redonner des repères aux citoyens est nécessaire pour attribuer une cohérence d'ensemble au territoire. La composition urbaine se construit par une esthétique reconnaissable à l'échelle de la ville, et à l'échelle du piéton, mais se déploie principalement dans les discours des services et des professionnels de la ville. Si le choix d'unifier le design des bancs rentre dans cette optique, il se heurte, en revanche, aux discours et aux exigences plus locales et détaillées des habitants. Le banc est un trait d'union entre ces deux registres de la ville.

Expérimentations institutionnelles

Le banc nous parle d'un espace public conçu comme un système d'acteurs. A travers l'analyse du banc, nous avons assisté à la multiplication des acteurs de l'espace public et à un repositionnement de leurs rôles. Il est clair que la mise en œuvre des principes de l'urbanisme durable incite à repenser et à re-représenter les pratiques, les méthodes de travail et les relations entre les différents services de la Ville. À Genève, la transversalité de l'action politique, préconisée au sujet des espaces publics, veut que tous les services se coordonnent. La tentative de mettre en place une concertation transversale participe pleinement de la vision programmatique de la qualité urbaine. En revanche, dans la définition même du « domaine espace public », des tensions entre un service « hérité » et un service « nouveau » s'installent dans la binarité entre espaces verts/espaces publics. Ceci témoigne du fait que les mutations vers l'urbanisme durable sont encore en cours, tant du point de vue conceptuel que dans leur opérationnalisation.

Le banc signifiant

Comme nous avons vu, la notion de qualité urbaine renvoie au lien entre la matérialité de l'espace et le dessein de l'époque qui le produit. Nous avons vu que le banc public traditionnel a survécu à plusieurs époques, et que le renouveau d'intérêt pour cet objet, et ses déclinaisons, s'est particulièrement manifesté dans les toutes dernières années.

Dans le cas genevois, le banc a clairement été le pionnier de la mise en place d'un concept cohérent de mobilier urbain. Il est le plus discuté, et il a fait l'objet de mobilisations spécifiques. Il est le levier d'un plus grand mouvement de reconceptualisation et de réorganisation des services autour du mobilier urbain, mais également autour des espaces publics. Si d'autres objets n'ont pas été interrogés de manière aussi fréquente, c'est en raison de la sensibilité particulière et de la valeur emblématique du banc public. Cet objet a une place dans les imaginaires collectifs depuis longtemps déjà, et, comme nous l'avons vu pour le cas genevois, il a une longue tradition de modes urbanistiques à son actif. Il s'agit d'un objet qui participe déjà depuis longtemps aux représentations mentales d'un urbain positif et romantique à l'échelle du quotidien des Genevois. S'attacher à la représentation du banc signifie s'attacher à la substance identitaire de la représentation de l'espace public, qui à son tour véhicule l'image la plus essentielle du vécu dans la ville durable. De ce fait, nous pouvons confirmer notre première hypothèse, qui supposait que « *le banc public est un outil urbanistique en raison de l'imaginaire qu'il évoque* ».

Effectivement, le banc Genève est un banc signifiant. Il est fortement empreint du nouvel imaginaire urbanistique du développement urbain durable, car il s'agit d'un banc *de l'espace public*. Il a été créé, pensé, mobilisé dans le but de suggérer une nouvelle allure emblématique de l'espace public genevois. S'il a été associé au Service de l'aménagement et de la mobilité, le nouveau service qui inaugure la nouvelle « méthode espaces publics », c'est bien en raison du fait que tous deux participent d'une même opérationnalisation de la qualité urbaine. Le banc public apparaît donc comme un outil qui permet de penser l'espace public dans sa cohérence, tout en lui permettant de revendiquer une spécificité.

Le banc scène

Nous avons vu que le banc est le support de la création d'un paysage urbain, mais également un vecteur qui relie les discours politiques sur la ville et le registre de la quotidienneté. Si les espaces publics sont devenus une clé de l'action publique sur la qualité urbaine, c'est parce qu'ils permettent effectivement de mettre en scène de manière visible les programmes politiques et la parole des élus. Le banc « Genève » a été choisi car il respectait un certain nombre de critères de qualité qui permettaient de mettre en scène l'attention de la Ville pour une nouvelle esthétique durable, ainsi que d'aménager la ville pour les aînés. De même, les expériences moins traditionnelles du banc signalent la volonté politique de montrer que quelque chose est en train de bouger. Rendre les espaces ludiques et démocratiques est un signal fort de l'investissement des espaces publics de la part des autorités genevoises. Si, parfois, le mobilier traditionnel se cache dans le décor et échappe au regard du passant, le banc inusuel capture l'attention.

Il n'est pas uniquement question de signaler l'urbanité retrouvée d'un lieu fraîchement requalifié, ou de la renouveler, mais également de montrer que l'action de la Ville sur les espaces publics est volontariste et participe d'une contemporanéité européenne partagée et recherchée. Ceci est d'autant plus important que nous avons vu que la Ville de Genève s'est engagée dans plusieurs Chartes ou projets internationalement reconnus. Cela dit, l'action sur les espaces publics est un choix parmi d'autres pour revaloriser la qualité habitative de la ville. S'il est le plus prisé, c'est peut-être aussi en raison du fait qu'il permet de médiatiser l'action politique et son récit urbain.

De ce fait, nous sommes en mesure de confirmer notre deuxième hypothèse. La représentation de l'investissement des espaces publics par les bancs est donc d'abord un enjeu de représentation de l'action politique même.

Pour conclure...

Nous avons vu qu'une particularité de l'urbanisme durable est celle de ne pas penser le modèle de la ville idéale à venir comme l'application d'un projet spatial défini, mais plutôt comme l'adaptation du projet à la complexité de l'existant et à l'incertitude de l'avenir. Les expérimentations genevoises sur les bancs nous apprennent que la transition vers la ville durable, au travers des espaces publics, est un défi qui ne se fait pas sans controverses ni sans ambiguïtés.

Le banc «existant» n'est pas seulement un objet matériel, ou imagé, mais également affectif, et les autorités ont été amenées à prendre en compte l'attachement des Genevois à certains lieux public et à certains éléments du mobilier. En d'autres termes, les faiseurs de la ville durable doivent également être prêts à renégocier leurs programmes. La ville durable est une ville qui se construit sur les lieux. De ce fait elle est confrontée, en matière d'espaces publics, à un trade-off entre projets pour le futur et considérations pour la «tradition».

6 Bibliographie

- ALBARELLO L., 2011, Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche, Ed. de Boeck, Bruxelles
- AMSLER C., 1993, *Les promenades publiques à Genève de 1680 à 1850*, Maison Tavel, Genève
- APERAU, 2012, *Penser et produire la ville au XXème siècle. Modernisation écologique, Qualité urbain et justice spatiale*, Colloque international de l'APERAU, 6 et 7 juin, Université de Lausanne
- ASCHER F., 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Ed de l'Aube, La Tour d'Aigues
- AUREL M., 2014, « De l'intérêt d'innover : vaincre les idées reçues pour rénover l'espace public », 07.01.14 [En ligne], *Observatoire du design urbain*, <http://obs-urbain.fr/de-l-interet-d-innover-vaincre-les-idees-recues-pour-renover-l-espace-public/>
- BAILLY A., 1981, *La géographie du bien-être*, PUF, Paris
- BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., 2001, *Vivre et créer l'espace public*, PPUR, Lausanne
- BAUDELAIRE C., 1972 (1857), *Les fleurs du mal*, Gallimard, Paris
- BEGARD D., 2008 (2005), *Pour une apologie du banc public. Essai sur le rôle des bancs publics dans l'espace public*, Mémoire de recherche en géographie sociale, Université Rennes 2
- BENEVOLO L., 2004 (1983), *Histoire de la ville*, Ed parenthèses, Marseille
- BERGER P., NOUHAUD J-P., 2004, *Formes cachées. La ville.*, PPUR, Lausanne
- BLANCHET A, GOTMAN A, 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Ed Nathan, Paris
- BLEROT F., 2013, « Du rôle et de l'importance du mobilier urbain dans l'espace public », 28.08.13, [En ligne], *Observatoire du design urbain*, <http://obs-urbain.fr/du-role-et-de-l-importance-du-mobilier-urbain-dans-l-espace-public/>
- BOURGOIS P., 2001 (1995), *En quête de respect. Le crack à New York*, Ed du Seuil, Paris
- BOYER A., ROJAT-LEFEBVRE, 1994, *Aménager les espaces publics. Le mobilier urbain*, Le Moniteur, Paris
- BRAUD P., 1997, *La démocratie politique*, Ed du Seuil, Paris
- BRUNIER I., 2011, « Le mobilier urbain un patrimoine peu reconnu, à étudier et sauvegarder », *Alerte*, n°118, Patrimoine Suisse Genève, p. 1 et 4
- CHOAY F, 2006, *Pour une anthropologie de l'espace*, Ed du Seuil, Paris
- CHAOY F, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités*, Ed du Seuil, Paris
- DA CUNHA A. (et al.), 2005, *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, PPUR, Lausanne

- DA CUNHA A. (dir), 2009, « Intensités Urbaines », URBI A Les cahiers du développement urbain durable, n°9
- DA CUNHA A., GUINAND S. (dir) ,2014, *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*, PPUR, Lausanne
- DAEL et IAUG, 2003, *1896 - 2001 Projets d'urbanisme pour Genève*, Georg Editeur, Chêne-Bourg
- DAMON J., 2009, « Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager », *Droit Social*, Paris, Editecom, no1, p.103-110
- DAVIS M., 1997, *City of quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte
- DEBARBIEUX B., 2007, « Actualité politique du paysage », *Revue de géographie alpine*, [En ligne] 24 juin 2009, <http://rga.revues.org/382#tocto2n6>
- DEBORD G., 1967, *La société du spectacle*, Buchet/Chastel, Paris
- DIND J.-P., 2009, « La qualité urbaine : quelle grille de lecture ? Quels principes de conception ? », [En ligne], *Les urbanités*, Laboratoire du droit à la ville. <http://urbanites.rts.ch/laboratoire-du-droit-a-la-ville/la-qualite-urbaine-quelle-grille-de-lecture-quels-principes-de-conception/> (consulté le 18.03.2012)
- EMILIANOFF C., 1999, *La ville durable, un modèle émergent*, Géoscopie du réseau européen des villes durables, Thèse de géographie, Université de Orléans
- FLEURY A., 2007, *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement des trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, Paris, Thèse en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- FORET C., 2010, « Urbanité : une manière de faire société mise à l'épreuve par la fragmentation urbaine », Millénaire 3, Centre de Ressources Prospectives du Grand Lyon
- FROMENT-MEURICE M., 2007, *Habiter sans-logis les espaces publics parisiens*, Paris, Master en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- FROMENT-MEURICE M., 2008, *Le contrôle par le mobilier urbain. « L'envers du décor ». Les aménagements dissuasifs dans les espaces publics parisiens*, Paris, Master en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- GÉNOT J.-C., 2008, *La nature malade de la gestion : la gestion de la biodiversité ou la domination de la nature*, Sang de la Terre, Paris
- GENTY T., 1998, *La critique situationniste ou la praxis du dépassement de l'art*, Mémoire de maîtrise d'Esthétique, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- GHORA-GOBIN C. (dir), 2001, *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, l'Harmattan, Paris
- GONZATO K., 2013, «Panchine. Fermata di cortesia», *Ticinosette*, n°14, Corriere del Ticino, p. 44-45

- HIRT L.L. (sous dir.), 2010, *Espace public & mobilier urbain. Une recherche-projet en design*, HEAD, Genève
- JACOBS J., 2012 (1961), *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Ed. Parenthèses, Marseille
- JAKOB M., 2014, *Sulla panchina. Percorsi dello sguardo nei giardini e nell'arte*, Einaudi, Torino
- JOSEPH I., 1998, *La ville sans qualités*, Ed l'Aube, Paris
- KAUFMANN V., 2008, *Les paradoxes de la mobilité*, PPUR, Lausanne
- LANDAUER P., 2009, *L'architecte la ville et la sécurité*, PUF, Paris
- LATOUR B., 2006, *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris
- LE CORBUSIER, 1994 (1925), *Urbanisme*, Flammarion, Paris
- LE GALÈS P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45ème année, n°1, Paris, pp. 57-95
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Ed. Belin, Paris
- LIEUTIER G., 1997, « Déplacement urbains – Les solutions mises en œuvre dans les villes italiennes : les ZTL, zone à trafic limité », *Transports Urbains*, n°94, Château-Thierry
- MANGIN D, 2004, *La ville franchisée*, Ed de la Villette, Paris
- MORO I., HAENY G., 2008, *Un espace public pour tous: guide pour une planification cohérente*, Equiterre
- MUMFORD L., 1964, *La cité à travers l'histoire*, Ed du Seuil, Paris
- NEMCHI M., 2003, *Le Banc Public. Son rôle dans l'environnement urbain et recherche d'emplacements*, Genève, Université de Genève et Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, Travail de Master en géographie
- NORDAU M., 2006 (1892), *Dégénérescence*, M. Milo, Paris
- PAQUOT T., 2009, *L'espace public*, Ed. la Découverte, Paris
- PINCIN F., 2013, « Quand la cité dialogue avec l'utilisateur », 27.08.13, [En ligne] *Observatoire du design urbain*, <http://www.galeriechezvalentin.com/fr/artistes/nicolas-moulin/>
- PINCIN F., 2013a, « Une brève histoire du mobilier urbain », 09.09.2013, [En ligne] *Observatoire du design urbain*, <http://obs-urbain.fr/une-breve-histoire-du-mobilier-urbain/>
- PONCHON M., SCHWEIZER T., 2012, *S'asseoir dans l'espace public. Panorama autour du séjour urbain*, Mobilité piétonne, Zurich
- REY F., 2011, *Influences de réaménagements des espaces publics sur les pratiques sociales des usagers. Le cas de la rue de Remparts et de la rue du Grand-Pont de la ville de Sion*, Maîtrise universitaire ès sciences en géographie, Université de Lausanne

- ROCHAIX L., 2014, *Formes, fonctions et usages; un retour sur les pratiques des usagers. Le cas pratiques de la Plaine de Plainpalais*, Université de Lausanne, travail de mémoire en géographie
- SANSOT P., 1993, *Jardins publics*, Payot, Paris
- SANSOT P., 1995, « La rue nous appartient », *Les pierres songent à nous*, Fata Morgana, Montpellier
- SEN A., 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté.*, Odile Jacob
- SCHIKORSKI J., 2012, *Le concept de cité-jardin et son application en Suisse romande. Analyse de deux quartiers réalisés à Genève et à Lausanne*, Mémoire de licence en géographie, Université de Lausanne
- SENNET R., 1995, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Ed. du Seuil
- SITTE C., 1996 (1889), *L'art de bâtir les villes*, Ed du Seuil, Paris
- TOMAS F., 2001, « L'espace publics, un concept moribond ou en expansion? », *Géocarrefour*, vol. 76, n°1, pp. 75-84
- STASZAK J-F. (dir), 2001, *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris, Belin
- TOMAS F (dir), 2002, *Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*, St-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne
- TOUSSAINT J-Y., ZIMMERMANN M. (dir), 2001, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, PPUR, Lausanne
- WEIL M., 2013, «Aménagement des places publiques à Genève», *Interface*, n°18, Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève, p. 6-16
- WHYTE W.H., 1980, *The social life of small urban spaces*, The conservation foundation, Washington DC

PUBLICATIONS VILLE, ÉTAT DE GENÈVE

- CUEH, mai 1989, *Le bruit dans la ville, Trafic routier, Nuisances urbaines, Affectation du sol*, Cahiers de l'urbanisme, Service de l'urbanisme, Ville de Genève
- DCSS, décembre 2013, *Action sociale de proximité. Points de repère 2013*, Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève
- [PDCn] ÉTAT DE GENÈVE, 2013, *Plan directeur cantonal 2030*, République et Canton de Genève
- [PDCom] VILLE DE GENÈVE, 2009, *Plan directeur communal Genève 2020. Renouvellement durable d'une ville-centre*, Ville de Genève

- [CdM] «Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève», in VILLE DE GENÈVE, 2009, *Plan directeur communal Genève 2020. Renouvellement durable d'une ville-centre*, Ville de Genève
- VILLE DE GENÈVE, 2007, *Genève ville amie des aînés*, Ville de Genève
- VILLE DE GENÈVE, février 2013, *Vivre à Genève*, n°49, Genève

SITES INTERNET

- Banlieues Créatives : <http://banlieues-creatives.org/>
- Compagnie des Rues : <http://www.compagniedesrues.ch/index.php>
- État de Genève : <http://www.ge.ch/>
- Genève autrefois en cartes postales : <https://fr-fr.facebook.com/pages/Genève-autrefois-en-cartes-postales/147982738596327>
- Justice Spatiale Spatial Justice : <http://www.jssj.org/>
- Lausanne Tourisme : <http://www.lausanne.ch>
- Le Courrier : <http://www.lecourrier.ch/>
- Notre histoire : <http://www.notrehistoire.ch/>
- Observatoire du design urbain : <http://obs-urbain.fr/>
- Project for public spaces : <http://www.pps.org/>
- Qualicities : <http://www.qualicities.org>
- Séminaire Robert Auzelle, arturbain : <http://www.arturbain.com/arturbain/vocabulaire/francais/>
- Slí na Slainte Irish Heart Foundation : <http://www.irishheart.ie>
- Tribune de Genève : <http://www.tdg.ch/>
- Urbanature : <http://urbanature.ch/>
- Urbaplan : <http://www.urbaplan.ch/>
- Ville de Genève : <http://www.ville-geneve.ch/>
- 20 Minutes : <http://www.20min.ch>

ARTICLES DE PRESSE

Tribune de Genève

- Moulin M., «Vieillissante, la Ville rajeunit ses bancs publics», in *Tribune de Genève*, 09 août 2011, [En ligne]
- Celton A-E, «Des bancs publics entre trams et voitures surprennent les Meyrinois», in *Tribune de Genève*, 02 avril 2012 [En ligne]
- Maillard M., «Les bancs carougeois font une fleur aux aînés», in *Tribune de Genève* 17 septembre 2013, [En ligne]
- Zaugg C., «Bord du lac privé de bancs publics en été», in *Tribune de Genève* 22 août 2013, [En ligne]

Le Courrier

- Armanios R., «Les droits du banc Genève cédés, la justice saisie», in *Le Courrier*, 26 juin 2013, p. 4
- Fournier-Lorentz, «La Ville embellit ses parcs sans embaucher d'avantage», in *Le Courrier*, 02 avril 2014, [En ligne]
- Steen L., «Le personnel des espaces verts en colère», in *Le Courrier*, 06 mai 2014, [En ligne]
- Pasteur C., «My station is rich», in *Le Courrier*, 24 avril 2014, [En ligne]

20 minutes

- Allaman J., «Les nouveaux bancs publics», in *20 minutes*, 16 mars 2009,[En ligne]
- mpo, «Tables et banc pour le pique-nique», in *20 minutes*, 17 juin 2009, [En ligne]
- Languin I., «Des rats sous les bancs en béton», in *20 minutes*, 20 septembre 2010,[En ligne]
- ats, «Le banc Genève dans le collimateur de la justice», in *20 minutes*, 25 juin 2013, [En ligne]
- Guillain M., «Espaces Verts «Barazzone, c'est la zone» », in *20 minutes*, 14 avril 2014, [En ligne]
- Culet J., «Genève prend des airs de Méditerranée», in *20 minutes*, 20 mai 2014, [En ligne]

OBJETS ET INTERVENTIONS (Mémoires du Conseil municipal, Ville de Genève, en ligne)

Code	Type d'objet	Titre	Année législative
M-221	Motion	Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève	2002
PR-281	Proposition du CA	Ouverture d'un crédit destiné à des études de mobiliers urbains	2003
M-221 A	Rapport	Rapport de la commission des travaux	2003
M-508	Motion	Pour un concept clair du mobilier urbain	2005
M-508 R	Réponse	Réponse du Conseil Administratif	2005
M-718	Motion	Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain	2007
P-220	Pétition	Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs	2009
P-220 A	Rapport	Rapport de la commission des pétitions	2009
M-718 A	Rapport	Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement	2009
P-220 R	Réponse	Réponse du Conseil Administratif	2010
M-718 R	Réponse	Réponse du Conseil Administratif	2010
P-277	Pétition	Pour la conservation des bancs publics en Ville de Genève	2011
PR-887	Proposition du CA	Ouverture d'un crédit destiné au renouvellement des bancs publics dans les espaces verts de la Ville et l'achat de bacs d'orangerie et de tables de pique-nique	2011
P-277 A	Rapport	Rapport de la commission des pétitions	2012

7 Annexes

ANNEXE 1 : Grille d'entretien.....	CXVII
ANNEXE 2 : «Carte de répartition des bancs publics en ville de Genève».....	CXIX
ANNEXE 3 : «Carte des principaux périmètres protégés de la ville de Genève»	CXX

7.1 ANNEXE 1 : Grille d'entretien

Compétences, domaines d'action de l'interviewé

- Généralités : Nom, lieu de travail, depuis quand en charge de ce poste, formation...
- Position/rôle de la personne au sein du service/groupe d'intérêt
- Position/rôle du service/groupe d'intérêt
- Domaines d'occupation et compétences
 - o Quelles questions liées à l'espace public et à la ville concernent votre travail ?

Mise en contexte, connaissance de l'existant

- Comment est organisée la gestion des bancs publics à Genève, d'après vos connaissances ?
 - o Qui décide où/quand on met les bancs ? Quelles études préalables sont faites?
- Quelles sont les similitudes/différences dans la gestion des bancs publics par rapport au mobilier urbain en général ?
 - o À quelles réglementations/bases de données existantes faut-il faire référence ?
- Pourquoi des bancs plutôt que des chaises ? (relance)
- Quelles sont donc les qualités d'un banc, selon vous ?

Réseau d'acteurs et processus

- À quels projets/politiques concernant les bancs publics avez-vous participé ?
 - o Pourquoi /quand /par qui avez-vous été interpellé ?
- Avec qui avez-vous été amené à collaborer?
 - o Parmi ces acteurs, lesquels vous semblent-ils les plus influents ?
 - o Quels partenaires externes aux services communaux ont-été sollicités ?
 - o Comment se déroule la coordination/entente avec les parties auxquelles vous avez eu à faire ?
- Pensez-vous qu'il soit nécessaire, ou bien accessoire, d'intégrer les usagers/habitants à ce genre de projets ?
 - o Comment ? À quelle étape : Conception/Production/Gestion/... ?
 - o Pensez-vous que les usagers aient leur mot à dire sur le choix des bancs, de leur emplacement et de leurs utilisations futures ?
- Pensez-vous que les associations (AVIVO, Patrimoine suisse Genève, Equiterre,..) soient de « bons » représentants des désirs/besoins des usagers ?
- À certains moments, au cours des projets dont vous m'avez parlé, des blocages ou des problèmes sont émergés ?
 - o À qui/quoi vous les attribuez ?
 - o Comment cela a été résolu ?

Qualité et appropriation de l'espace public

- Quelles sont, d'après votre expérience, les attentes des usagers en matière d'aménagement des espaces publics ?
 - o Que faut-il, à votre avis, pour « faire vivre » un espace public à Genève? Citez un exemple d'espace public « réussi ».
 - o Comment est organisé le séjour dans cet espace ?
- En quoi le banc est-il, selon vous, un moyen de faire de l'espace public ?
- Lors des politiques actuelles liées aux bancs publics à Genève, quelles populations en particulier cherche-t-on à satisfaire avant tout ?
 - o Comment cela se concrétise dans la pratique ?
 - o Comment évaluez-vous ce choix ? (problèmes ?)
- Dans certaines villes il y a eu une tendance à enlever les bancs publics pour éviter que des personnes/pratiques malvenues s'installent (mendicité, fêtards,...). C'est également le cas à Genève ? Où ?
 - o Comment évaluez-vous ce choix ?
 - o Quelles autres stratégies sont mises en œuvre/vous proposeriez ?
- Dans les nouveaux projets d'espace public on a de plus en plus tendance à proposer du mobilier multifonctionnel. Comment sera le banc public du futur selon vous ?
 - o Tous les autres espaces où l'on peut s'asseoir, mais qui ne sont pas des bancs (murets, escaliers,...), prendront-ils plus d'ampleur?
- En quoi le banc est-il, selon vous, un outil d'urbanisme ?

Modèles de références et prospectives

- On entend parler des buts que Genève devrait s'efforcer d'atteindre au cours des prochaines années pour ses espaces publics (PDCom 2020). Pourriez-vous mentionner quel objectif est selon vous une priorité ?
- À quelles autres villes pensez-vous que Genève devrait s'inspirer pour la gestion des espaces publics ? Pourquoi ?
- Quelles leçons tirez-vous de l'histoire de l'urbanisme de Genève à laquelle vous avez participé en personne en tant que professionnel ?
 - o Qu'est-ce que vous souhaiteriez à la ville pour l'avenir ?

